

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos au 30 septembre 2012





Madame, Monsieur, Chers Actionnaires,

L'exercice clôturé le 30 septembre 2012 a principalement été marqué par les efforts d'intégration au sein de PLASTIVALOIRE du groupe BOURBON, acquis dans le courant de l'année 2011.

Par cette croissance externe, PLASTIVALOIRE consolidait de manière forte sa qualité d'équipementier automobile de rang 1, BOURBON étant considéré comme un acteur majeur du secteur.

Les compétences techniques unanimement reconnues à cette entreprise font d'elle l'interlocuteur privilégié des constructeurs européens, de sorte qu'elle s'avérait une cible de choix pour permettre à PLASTIVALOIRE de structurer sa branche automobile.

L'exercice passé a permis de mettre en œuvre en son sein une synthèse des qualités historiques de BOURBON et du mode d'organisation du groupe, donnant au nouvel ensemble une plus grande cohérence.

Le chantier perdurera dans les mois à venir.

Ce travail a été entrepris dans un contexte économique particulièrement perturbé, puisque la crise mondiale a affecté la consommation et l'activité industrielle.

Malgré cela, les réformes engagées ont été menées à hien

PLASTIVALOIRE a par ailleurs été en mesure de s'appuyer sur ses activités traditionnelles, son positionnement multi secteurs et la diversité de ses implantations géographiques lui ayant permis de résister du mieux possible aux effets de la crise.

PLASTIVALOIRE entend dans les années à venir confirmer cette stratégie de diversification dans la plasturgie.

Dès lors, le niveau du chiffre d'affaires, conforme aux prévisions, apparaît satisfaisant.

Notons toutefois que la filiale CIMEST, particulièrement impactée en termes d'activité, a fait l'objet d'une procédure collective.

Le résultat opérationnel courant a certes reculé, mais la capacité d'adaptation et de réaction du groupe a permis de conserver un niveau de rentabilité cohérent.

PLASTIVALOIRE devra composer à court terme avec une conjoncture toujours tendue.

Des mesures de flexibilité ont donc été mises en œuvre et le groupe a mis en avant sa capacité d'innovation.

PLASTIVALOIRE tient donc le cap dans une économie agitée, poursuivant la diversification de son panel clientèle et enrichissant régulièrement son carnet d'ordres.

Le groupe aborde donc l'avenir attentif mais sûr de ses qualités.

Ma volonté d'aller de l'avant demeure intacte.

Le projet de joint venture avec un partenaire allemand, portant sur la construction d'une usine de chromage en Slovaquie, en est la plus belle illustration.

C'est ce futur que j'entends partager avec vous.

Patrick FINDELING

Président du Conseil d'Administration











INFORMATIONS PRINCIPALES EN MILLIERS D'EUROS au 30 septembre 2012

COMPTES CONSOLIDÉS

	30.09.2012	30.09.2011
Bilan actif		
Actifs non courants	157 401	155 884
Actifs courants	211 854	214 277
Actifs destinés à être cédés	-	3 432
Total de l'actif	369 255	373 593
Bilan passif		
Capitaux propres Groupe	174 735	159 617
Dettes non courantes	43 590	65 096
Dettes courantes	150 930	148 880
Total capitaux propres et dettes	369 255	373 593
Compte de résultat		
Produits des activités ordinaires	416 327	343 585
Ventes de produits	412 735	341 098
Ventes de services	3 592	2 487
Autres produits opérationnels d'activité	12 315	8 949
Marchandises et matières consommées	216 990	176 435
Frais de personnel	119 161	98 813
Dotations aux amortissements et provisions	21 919	16 954
Autres charges opérationnelles d'exploitation	58 754	46 429
Résultat opérationnel courant	11 818	13 903
Autres produits opérationnels	12 656	37 279
Autres charges opérationnelles ou exceptionelles	15 224	11 696
Résultat opérationnel	9 250	39 486
Coût de l'endettement financier net	(1 704)	(1 562)
Autres produits et charges financières	(366)	451
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(7)	-
Charges d'impôt sur les résultats	(1 138)	4 156
Résultat après impôts	6 035	42 531
Résultat des minoritaires	3 990	2 312
Résultat du Groupe	2 045	40 219
Nombre d'actions (en milliers)	2 497	2 496
Résultat net par action	0,82	16,11

INFORMATIONS PRINCIPALES EN MILLIERS D'EUROS au 30 septembre 2012

COMPTES SOCIAUX

	30.09.2012	30.09.2011
Bilan actif		
Actif immobilisé	79 315	80 870
Actif circulant	26 638	23 893
Total actif	105 953	104 763
Bilan passif		
Capitaux propres	52 340	60 543
Provisions pour risques et charges	1 974	1 526
Dettes financières	33 673	29 193
Autres dettes d'exploitation	17 966	13 501
Total passif	105 953	104 763
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	47 239	46 934
Autres produits d'exploitation	3 257	2 199
Total des produits d'exploitation	50 496	49 133
Achats consommés	21 049	20 916
Charges de personnel	21 289	22 012
Autres charges d'exploitation	2 862	1 481
Total des charges d'exploitation	58 521	53 409
Résultat d'exploitation	(8 025)	(4 276)
Résultat financier	4 517	5 264
Résultat exceptionnel	(2 871)	2 992
Participation et impôts	(597)	(610)
Résultat net comptable	(5 782)	4 590

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL, RESPONSABLES DU CONTROLE	
DES COMPTES, RESPONSABLES DE L'INFORMATION	8
1.1 NOM ET FONCTIONS DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	8
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	8
1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	8
1.4 PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
1.5 INFORMATION	9
CHAPITRE 2 EMISSION ET ADMISSION DE VALEURS MOBILIERES	10
CHAPITRE 3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE	Ξ
PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE ET SON CAPITAL	10
3.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL	
CONCERNANT LA SOCIETE PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE	. 10
3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL	
CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE	. 12
3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	. 14
3.4 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE	
3.5 DIVIDENDES	. 16
CHAPITRE 4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DU GROUPE	
ET DE LA SOCIETE	17
4.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	. 17
4.2 PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITES	
4.3 LE MARCHE ET LA POLITIQUE COMMERCIALE	. 23
CHAPITRE 5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	25
5.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	. 25
5.2 INDICATION GLOBALE DES PRETS ET GARANTIES ACCORDES OU CONSTITUES	
EN FAVEUR DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION	. 26
CHAPITRE 6 SCHEMA D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL	
6.1 PARTICIPATION	. 27
6.2 INTERESSEMENT	
6.3 PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE	. 27
6 A OPTION D'ACHAT D'ACTIONS	27

CHA	APITRE 7 PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS	28
7.1 F	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX	
Е	ET LES COMPTES CONSOLIDES	28
7.2 F	RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPTIONS SALARIEES	41
7.3 F	RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIO	NS
((ART. 225-197-4 ALINEA 1 DU CODE DE COMMERCE)	41
	RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS REALISEES	
	DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	
	ART. L 225-209 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE)	42
-	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION	
	DE L'ARTICLE L 225-68 DU CODE DE COMMERCE	43
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA	
	DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL	
	D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE « PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE » POUR CE QUI CONCERNE	
	LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE	
	L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	17
	TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)	
	COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE PLASTIVALOIRE	
	1 Compte de résultat consolidé	
2	2 Résultat global consolidé	50
	Bilan consolidé	
	4 Variation des capitaux propres consolidés	
	5 Annexe aux états financiers	
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	
	COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE	
	1 Bilan	
	2 Comptes de résultat	87
	3 Annexe aux comptes annuels	88
7.11	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 1	02
7.12	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS	
	ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES 1	03
7.13	OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE SUR LA SITUATION ECONOMIQUE 1	06
7.14	ORDRE DU JOUR 1	06
7.15	TEXTE DES RESOLUTIONS	06

>

1.1. NOM ET FONCTIONS DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

Monsieur Patrick FINDELING

Président du Conseil d'Administration de la société également Directeur Général, nommé en cette qualité suite à la transformation de la société en Société Anonyme à Conseil d'Administration, le 28 mars 2008.

>

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Langeais, le 31 janvier 2013

Patrick FINDELING, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général



1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

▶ 1.3.1. Commissaires aux comptes titulaires

• Le Cabinet ALLIANCE AUDIT EXPERTISE & CONSEIL -TOURS (37000) 14 quai Marmoutier représentée par Monsieur Vincent JOSTE.

ALLIANCE AUDIT EXPERTISE & CONSEIL a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société AC AUDIT CONSEIL par décision de l'assemblée générale du 28 septembre 2012, pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur : il arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

• La Société Anonyme GRANT THORNTON – TOURS (37000) 12 rue du Docteur Herpin, représentée par Monsieur Daniel KURKDJIAN.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

▶ 1.3.2. Commissaires aux comptes suppléants

• Le Cabinet GUYOT-BRANELLEC, représenté par Monsieur Thierry BRANELLEC, dont le siège est à NANTES (44100) 92 quai de la Fosse.

Le Cabinet GUYOT-BRANELLEC a été nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Alain COULON par décision de l'assemblée générale du 28 septembre 2012, pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur : il arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

• La Société IGEC dont le siège social est à PARIS (17°) 3 rue Léon Jost.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

1.4. PUBLICITÉ DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	A	C AUDIT	CONSI	ΞΙL	GF	RANT TH	HORNTO	DN	ALLIANCE AUDIT EXPERTISE & CONSEIL		AUTRES INTERVE- NANTS	
Audit	Mon en	tant K€	9	%	Mon en	itant K€	9	6	Mon- tant en K€	%		itant K€
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	35	70	38	36	71	109	19	26	36	35		
- Filiales	40	86	43	44	295	316	80	74	67	65	122	153
Mission accessoires	17	40	19	20	2	-	1	-	-	-	6	-
Sous-total	92	196	100	100	368	425	100	100	103	100	128	153
Autres prestations, le cas échéant juridique, fiscal, social												
Technologie de l'information												
Audit interne												
Autres												
TOTAL	92	196	100	100	368	425	100	100	103	100	128	153

1.5. INFORMATION

▶ 1.5.1. Responsables de l'information

Monsieur Patrick FINDELING Président du Conseil d'Administration, en charge de la direction générale ZI Nord - Les Vallées 37130 LANGEAIS Téléphone: 02.47.96.15.15

Madame Vanessa BELINGUIER
Directeur Administratif
Z.I. Nord - Les Vallées 37130 LANGEAIS

Téléphone : 02.47.96.15.15

e-mail: vanessa.belinguier@plastivaloire.com

▶ 1.5.2. Société de communication financière

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE fait appel aux services de la société ACTUS FINANCE, Communication Financière, 11 rue Quentin Bauchant 75008 PARIS.

Ce chapitre est sans objet pour le présent document

CHAPITRE 3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE ET SON CAPITAL

3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

3.1.1. Dénomination, siège social, établissements secondaires

La société a pour dénomination PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE, par abréviation P.V.L.

Elle utilise également le nom commercial « PLASTIVALOIRE » qui, par ailleurs se trouve être l'appellation d'usage du Groupe dont PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE est la société mère.

Le siège de la société est situé Zone Industrielle Nord, Les Vallées à LANGEAIS (37130).

La société possède également un établissement secondaire situé à CHINON (37500) Z.I. Les Veaux Marines.

▶ 3.1.2. Forme juridique

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE est une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

> 3.1.3. Législation

La société est soumise à la législation française et notamment :

- à la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, codifiée sous les articles L 210-1 à L 247-10 du Code de Commerce
- au décret n° 67-236 du 23 mars 1967, sur les sociétés commerciales codifié sous les articles L 210-1 à L 225-122 du Code de Commerce

3.1.4. Durée

La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a été créée le 20 février 1964, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, pour une durée de 50 ans soit jusqu'au 19 février 2014. La date d'échéance de la société a été reportée, par décision de l'assemblée générale du 28 février 2005 au 27 février 2103.

3.1.5. Objet social (article 3 des statuts)

La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a pour objet :

- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'injection de matière plastique, à la fabrication et au formage de pièces diverses en matière plastique, à la chaudronnerie plastique, à tous appareils, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social.

3.1.6. Registre du commerce et des sociétés, code NAF

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de TOURS sous le n° 644.800.161. Son code NAF est le n° 2229 A.

3.1.7. Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès verbaux et autres documents juridiques de la société peuvent être consultés au siège social par les personnes qui y sont habilitées.

▶ 3.1.8. Exercice social

L'exercice social court du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année civile suivante.

3.1.9. Répartition statutaire des bénéfices (article 12 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il ne peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

→ 3.1.10. Assemblées Générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, en application du 7ème alinéa de l'article L 228-1 du Code de commerce au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à 0 heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Le conseil d'administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande.

Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion.

Par ailleurs, la société est tenue de joindre à toute formule de procuration qu'elle adresse aux actionnaires, soit directement soit par le mandataire qu'elle a désigné à cet effet, les renseignements prévus par les dispositions réglementaires. La formule de procuration doit informer l'actionnaire que s'il l'utilise sans désignation de son mandataire le président de l'assemblée émettra en son nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire le choix de son mandataire qui n'a pas faculté de se substituer une autre personne. A compter de la convocation de l'assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire remplissant les conditions d'admission aux assemblées peut demander à la société de lui envoyer à l'adresse indiquée une formule de procuration. La société est tenue de procéder à cet envoi avant la réunion et à ses frais.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

3.1.11. Franchissement des seuils légaux et statutaires

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils de droits de vote ou de capital prévus par la loi (1/20e, 3/20e,1/10e, 1/5e, ¼, 1/3, 1/2, 2/3, 18/20e, 19/20e) doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de la société et de l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS (A.M.F.), selon les dispositions du Code de Commerce en vigueur, de l'ordonnance 2004-604 du 24 juin 2004 et de son décret d'application.

En cas de manquement à l'obligation de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation. Indépendamment des sanctions civiles, les auteurs du manquement à l'obligation de déclaration sont passibles des sanctions pénales prévues à l'article 247-2 I du Code de Commerce.

Par ailleurs, le tribunal de commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande du président de cette société, d'un actionnaire (quelle que soit l'importance de sa participation dans le capital) ou de l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS, prononcer la suspension, pour une durée n'excédant pas cinq ans de tout ou partie des droits de vote (et non pas seulement de la fraction excédant le seuil non déclaré) de l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré un franchissement de seuil.

Sans préjudice des dispositions précédentes, toute personne qui vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions de la loi, au moins 2 % du total des droits de vote des actions de la société est tenue dans les quinze jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent de franchir à la hausse ou à la baisse ce seuil ou un multiple de celui-ci, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social le nombre total de droits de vote qu'elle détient.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote , tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation. Néanmoins cette possibilité ne peut être mise en œuvre que si la sanction a fait l'objet d'une demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale détenant une fraction du capital et des droits de vote au moins éqale à 2 %.

3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

▶ 3.2.1. Capital social

Le capital social s'élève à 5.531.400 € divisé en 2.765.700 actions ordinaires de 2 € de valeur nominale, intégralement libérées.

▶ 3.2.2. Capital autorisé mais non émis

1. L'assemblée générale du 16 mars 2012 a autorisé la société pendant une durée de 26 mois, venant à échéance le 15 mai 2014, en déléguant à cette fin les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration:

a) Concernant les émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription :

- à émettre des actions ordinaires, et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité,
- à émettre des actions gratuites ou à augmenter la valeur nominale des actions existantes, par incorporation au capital de sommes inscrites en capitaux propres, le tout dans la limite de 10.000.000 €.

b) Concernant les émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription :

• à émettre des actions ordinaires, et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, à l'exception d'actions de priorité, dans la limite de 10.000.000 €.

c) Concernant les augmentations de capital réservées aux salariés :

- à émettre des actions nouvelles au profit des salariés dans la limite de 200.000 €.
- 2. Par ailleurs, l'assemblée générale du 16 mars 2012 a autorisé la société pour une durée de vingt six mois venant à échéance le 15 mai 2014 en déléguant à cette fin les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration, à procéder à l'augmentation du capital en vue de rémunérer les apports en nature opérés au profit de la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières y donnant accès, le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pouvant dépasser 10 % du capital social.

Il n'a été fait usage à ce jour d'aucune de ces quatre autorisations.

3.2.3. Droits attachés aux actions -Droit de vote double

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente, dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Le droit de vote double prévu aux alinéas ci-dessus est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article 225-123 du Code de Commerce.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

3.2.4. Autres titres donnant accès au capital ou non représentatifs du capital social

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la société.

Il n'existe pas non plus de titres non représentatifs du capital social (parts de fondateurs ou certificats de droit de vote).

3.2.5. Rachat par la société de ses propres actions

La société est autorisée à opérer en Bourse sur ses propres actions, dans le cadre de l'amélioration de sa gestion financière, à l'occasion d'opérations de croissance externe, ou aux fins d'attribuer des titres à ses salariés.

Une autorisation a été donnée à cette fin par l'assemblée générale des actionnaires du 16 mars 2012.

Le prix maximum d'achat autorisé a été fixé à cette occasion à 60 €.

L'autorisation de rachat a été plafonnée à 10 % du nombre d'actions composant le capital soit 276.570 actions.

Les informations relatives à la mise en œuvre de ce programme vous sont présentées dans le rapport spécial qui figure au paragraphe 7.4. du présent document.

3.2.6. Nantissement d'actions ou autres valeurs

A la connaissance de la société, il n'existe aucun nantissement portant sur les actions ou d'autres valeurs émises par la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE ou l'une de ses filiales.

3.2.7. Evolution du capital social de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE depuis sa création

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital (en FF)	Prime d'émission d'apport ou de fusion (nette)	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions (après opération)	Valeur nominale (en FF)	Capital après l'opération
1964	Constitution	-	-	4 050	4 050	100	405 000
1967	Réduction de capital	- 121 500	-	Annulation des 4.050 actions existantes et création de 2.025 actions de 140 F	2 025	140	283 500
1968	Fusion	161 000	-	1 150	3 175	140	444 500
1976	Augmentation de capital par incorporation de réserves	317 500	-	-	3 175	240	762 000
1981	Augmentation de capital par incorporation de réserves	508 000	-	-	3 175	400	1 270 000
1984	Augmentation de capital par incorporation de réserves et réduction du capital	730 250	-	-	3 175	630	2 000 250
1987	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 174 750	-	-	3 175	1 000	3 175 000
1989	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 175 000	-	3 175	6 350	1 000	6 350 000
1990	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 810 000	-	-	6 350	1 600	10 160 000
1990	Division du nominal des actions	-	-	1.016.000 après annulation des 6.350 qui composaient jusqu'alors le capital	1 016 000	10	10 160 000
1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 160 000	-	1 016 000	2 032 000	10	20 320 000
1996	Augmentation de capital par apport en numéraire	2 540 000	26 670 000	254 000	2 286 000	10	22 860 000
1998	Apport en nature de 250 actions de la société ERE PLASTIQUE INDUSTRIE	187 500	2 812 500	18 750	2 304 750	10	23 047 500
2000	Augmentation de capital par apport en numéraire	4 609 500	95 179 486*	460 950	2 765 700	10	23 657 000
2001	Augmentation du capital par incorporation de réserves puis conversion en euros	8 626 605,50 (1 315 117,84 €)	8 626 605,50 (1 315 117,84 €)	-	2 765 700	2 € (13,12 F)	5 531 400 € (36 283 605 F)

 $[\]mbox{*}$ après imputation des frais d'augmentation de capital pour 3.619.289 F

3.3. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.3.1. Actionnariat de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE AU 30 SEPTEMBRE 2012

Actionnaires	% du capital			% des droits de vote	
	P.P.	N.P.	Usuf.	A.G.O.	A.G.E.
Patrick FINDELING	44,21	-	0,66	59,23	58,36
Gisèle FINDELING	3,96	-	-	5,32	5,32
Viviane FINDELING	4,01	-		4,85	4,85
Vanessa BELINGUIER	2,05	0,22	-	2,75	3,04
John FINDELING	1,84	0,22	-	2,47	2,76
Eliott FINDELING	2,24	0,22	-	3,01	3,30
Marie-France FINDELING	0,72	-	-	0,97	0,97
Public	31,05	-	-	21,40	21,40
Autodétention	9,28	-	-	0,00	0,00
TOTAL		100%		100%	100%

N.B.: Les pourcentages de droit de vote ci-dessus tiennent compte de l'existence de droits de vote double et du fait que les titres autodétenus sont privés de droit de vote.

Pour information, et conformément à la loi, il est rappelé que le personnel salarié de la société (et des sociétés du Groupe) ne détient aucune participation au capital de la société, dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L 225-102 du Code de Commerce.

3.3.2. Modifications éventuelles intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années La répartition du capital de la société au cours des trois dernières années a évolué comme suit :

Address			% du capital	% du dro	it de vote	
Année	Actionnaires	P.P.	N.P.	Usuf.	AGO	AGE
	Patrick FINDELING	41,99	-	0,66	56,57	55,70
	Gisèle FINDELING	8,96	-	-	12,13	12,13
	Viviane FINDELING	1,87	-	-	1,41	1,41
	Vanessa BELINGUIER	1,75	0,22	-	2,37	2,66
2010	John FINDELING	1,79	0,22	-	2,40	2,69
	Eliott FINDELING	1,75	0,22	-	2,37	2,66
	Marie-France FINDELING	1,00	-	-	1,36	1,36
	Public	30,77	-	-	21,39	21,39
	Autodétention	9,46	-	-	-	-
	Patrick FINDELING	44,08	-	0,66	59,21	58,33
	Gisèle FINDELING	3,96	-	-	5,35	5,35
	Viviane FINDELING	4,10	-	-	4,60	4,60
	Vanessa BELINGUIER	2,05	0,22	-	2,77	3,06
2011	John FINDELING	1,84	0,22	-	2,49	2,79
	Eliott FINDELING	2,24	0,22	-	3,03	3,32
	Marie-France FINDELING	0,72	-	-	0,97	0,97
	Public	31,07	-	-	21,58	21,58
	Autodétention	9,28	-	-	0	0
	Patrick FINDELING	44,21	-	0,66	59,23	58,36
	Gisèle FINDELING	3,96	-	-	5,32	5,32
	Viviane FINDELING	4,01	-	-	4,85	4,85
	Vanessa BELINGUIER	2,05	0,22	-	2,75	3,04
2012	John FINDELING	1,84	0,22	-	2,47	2,76
	Eliott FINDELING	2,24	0,22	-	3,01	3,30
	Marie-France FINDELING	0,72	-	-	0,97	0,97
	Public	31,05	-	-	21,40	21,40
	Autodétention	9,28	-	-	-	-

▶ 3.3.3. Pactes d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires a été régularisé le 18 février 2002 entre Monsieur Patrick FINDELING et Monsieur Charles FINDELING, et enregistré auprès de la Recette des Impôts de TOURS EST, le 12 mars 2002.

Il avait pour objet de permettre à ses signataires ou à leurs héritiers de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts.

Un second pacte d'actionnaires a été régularisé le 13 janvier 2004 entre Monsieur Charles FINDELING, Mademoiselle Vanessa FINDELING, Monsieur John FINDELING, Monsieur Eliott FINDELING et Monsieur Olivier MONRREAL-FINDELING, enregistré auprès de la Recette des Impôts de TOURS OUEST, le 14 janvier 2004 et adressé à l'Autorité des Marchés Financiers, le 16 janvier 2004.

Il avait pour objet de permettre à ses signataires de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts.

3.4. MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE

▶ 3.4.1. Informations générales

Place de cotation :

Les actions de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE sont cotées à l'EUROLIST (hors SRD) d'EURONEXT PARIS, compartiment C, Code ISIN, FR 0000051377.

Autres marchés réglementés éventuels :

Le titre PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE n'est coté sur aucune autre place financière que celle précédemment citée.

3.4.2. Précisions sur l'évolution des cours



▶ 3.4.3. Contrat d'animation

La société est titulaire du contrat de liquidité suivant :

Contrat:

- ARKEON FINANCE

3.5. DIVIDENDES

3.5.1. Dividendes payés au titre des trois derniers exercices (en euros)

		Revenus	éligibles à la r	éfaction	Revenus
Exercice	Nombre d'actions	Dividende global (en €)	Dividende distribué (par action) en €	Autres revenus distribués	non éligibles à la réfaction
2008/2009	2 765 700	0	0	-	-
2009/2010	2 765 700	2 765 700	1	-	-
2010/2011	2 765 700	2 765 700	1	-	-

N.B.: le dividende global figurant dans le tableau ci-dessus inclut le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues, non versé et affecté au compte « Report à nouveau ».

3.5.2. Délai de prescription des dividendes

Le délai de prescription des dividendes est régi par les dispositions légales.

4.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

> 4.1.1. Secteur d'activité

La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE et ses filiales sont spécialisées dans la fabrication de pièces plastiques par injection et leur montage en sousensembles.

▶ 4.1.2. Historique et évolution de la structure du Groupe

- **1964** Création par Monsieur Charles FINDELING, d'une entreprise de plasturgie spécialisée dans la fabrication de jouets publicitaires.
- **1972** Monsieur Patrick FINDELING, intègre la société dont le chiffre d'affaires atteint 4 millions de francs.
- 1975 La société, qui s'est développée en produisant des pièces plastiques pour l'industrie laitière, nomme en qualité de Directeur Général, Monsieur Patrick FINDELING. Le chiffre d'affaires s'élève alors à 7,5 millions de francs.
- **1983** PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE réalise sa première opération de croissance externe, en reprenant le fonds industriel de l'entreprise PLASTEURE à CHINON.
- **1985** Monsieur Patrick FINDELING est nommé Président Directeur Général. Le chiffre d'affaires atteint 85 millions de francs.
- 1987 PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE acquiert auprès de PHILIPS une unité intégrée d'injection de façades et de dos de téléviseurs et crée à cette occasion sa première filiale, PLASTIQUES DU VAL DE L'ORNE, installée à FLERS (Orne).
- **1989** Pour faire face à la demande, toujours plus marquée, de grosses pièces, la société DREUX INJECTION est créée.
- 1991 La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE est introduite sur le second marché de la Bourse de Paris. Son chiffre d'affaires consolidé atteint alors 324 millions de francs.
- **1992** La société CENTRE TECHNIQUE DE MOULAGE (SABLE SUR SARTHE) est acquise et devient le cinquième site de production du Groupe.

- 1993 Le Groupe prend une participation dans la société LA TOLERIE PLASTIQUE (située en Normandie), spécialisée dans le pliage et la soudure plastique.
- **1995** La participation minoritaire acquise dans la société LA TOLERIE PLASTIQUE est cédée.
- 1996 En collaboration avec PHILIPS, le Groupe crée sa première usine hors des frontières françaises en constituant la société F.P.K. (Pologne).
 Une participation minoritaire est acquise au sein du Groupe ERCE PLASTURGIE (MARTIGNAT).
- 1997 La société PLASTI F.L. (SAINT SYLVAIN D'ANJOU) est reprise et l'usine de MAMERS (MAMERS INJECTION) créée, dans le cadre d'une opération d'externalisation menée par le Groupe MOULINEX.
- 1998 PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE se désengage de sa participation dans le capital d'ERCE PLASTURGIE. Elle prend le contrôle du Groupe ERE PLASTIQUE (LYON) et crée son second site de production en POLOGNE (KETRZYN).
- 1999 La construction de la troisième usine polonaise est lancée et la société F.P.G. créée à cette fin. Le Groupe, par l'intermédiaire de CREUTZWALD INJECTION, filiale constituée à cet effet, reprend l'atelier d'injection intégré de CONTINENTAL EDISON.
- 2000 PLASTIVALOIRE acquiert 70 % du capital de la société PLASTIQUES AMIENS, en charge de l'injection de pièces de tableau de bord pour l'équipementier italien MAGNETI MARELLI. Le Groupe s'implante en ROUMANIE dans le cadre d'une joint-venture majoritaire menée avec une société locale.

A cette occasion, la filiale ELBROMPLAST est créée, et la construction d'une usine est lancée à TIMISOARA, essentiellement dédiée à la fabrication de téléphones.

La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE cède son activité de fabrication et d'assemblage de moules de laiterie, à la société SECRIL, dépendant de la société allemande ALPMA, principal client de cette activité. 2001 Les sociétés PLASTI F.L. et CENTRE TECHNIQUE DE MOULAGE fusionnent et réunissent leurs moyens de production à SABLE SUR SARTHE, dans une usine agrandie à cette fin.

L'opération est menée afin de rationaliser le fonctionnement du Groupe.

Une troisième filiale polonaise, la société FABRYKA PLASTIKOW POMERANIA, est créée. PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE porte à près de 100 % sa participation dans la filiale AMIENS INJECTION.

2002 Les sociétés MAMERS INJECTION et DREUX INJECTION fusionnent, les deux implantations étant maintenues.

Le site de production de FLERS, exploité par la société PLASTIQUES DU VAL DE L'ORNE, est fermé.

2003 La filiale espagnole CARDONAPLAST est créée en Catalogne.

En parallèle, une prise de participation de 25 % est effectuée dans la société INJECTER, entreprise espagnole de plasturgie, dépendant du Groupe partenaire de la joint venture CARDONAPLAST.

Le Groupe s'implante en Tunisie en constituant avec un partenaire industriel local, une filiale commune détenue à 59,97 %.

- 2004 Deux nouvelles usines sont construites par les filiales créées en 2003. Elles entrent en production en mai 2004 (Espagne) et janvier 2005 (Tunisie).
- 2005 Le patrimoine de la société PLASTIQUES DU VAL DE L'ORNE fait l'objet d'une transmission universelle au profit de PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE dans le cadre de sa dissolution sans liquidation.
- 2006 Une nouvelle filiale, DUNA INJECTION est constituée en Hongrie à l'effet de procéder à la reprise de l'activité plasturgique jusqu'alors développée par le Groupe PANNONPLAST sur le site de Szekesfehervar.

La société UZHGOROD PLASTIC FACTORY est également créée en Ukraine.

- 2007 La filiale AMIENS INJECTION, momentanément confrontée à des difficultés économiques fait l'objet d'une procédure collective. Un plan de continuation est mis en place, de nature à pérenniser son avenir.
- 2008 Adoption au sein de la SA PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE du Conseil d'Administration comme mode de gouvernance en lieu et place du Directoire et du Conseil de Surveillance. Création d'une filiale en SLOVAQUIE, dénommée NITRA PLASTIC FACTORY. Fusion absorption de la société FABRYKA PLASTIKOW POMERANIA par sa société sœur FABRYKA PLASTIKOW KWIDZYN.
- 2009 Reprise, auprès du Groupe KEY PLASTICS, en redressement judiciaire, de ses activités d'équipementier automobile exercées en FRANCE et en SLOVAQUIE. A cette occasion, création de nouvelles filiales, NITRA PLASTIC FACTORY devient filiale à 100 % et adoptant la dénomination de AUTOMOTIVE PLASTICS SLOVAKIA.

Fermeture du site de DREUX, qui dépendait de la filiale OUEST INJECTION.

2010 Prise de participation complémentaire dans le capital de la filiale espagnole CARDONAPLAST détenue depuis lors à 100%.

Cession de la participation de 25% détenue dans la société espagnole INJECTER à son principal associé.

Création de la société de droit hongrois DUNA INJECTION REAL ESTATE, société immobilière portant les bâtiments de DUNA INJECTION PLASTIC FACTORY.

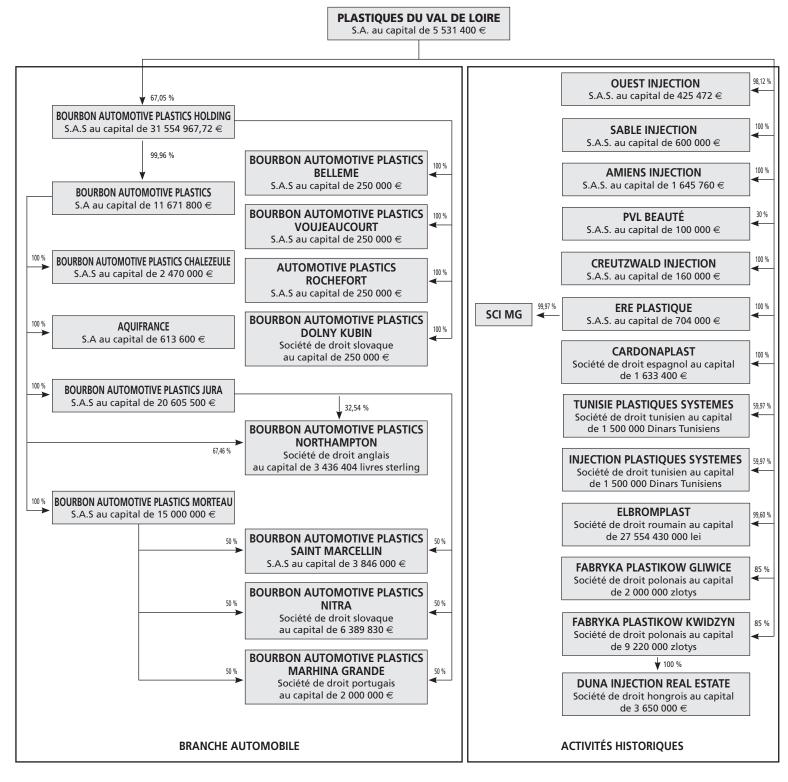
Création de la société de droit tunisien INJECTION PLASTIQUES SYTEMES, appelée à exploiter une usine de plasturgie à SOUSSE.

2011 Prise de participation majoritaire dans le capital de la société PARFIB, holding du Groupe BOURBON, par voie d'achat de titres et d'apport de numéraire et des actions des quatrefiliales du sous-groupe «AUTOMOTIVE» issues du Groupe KEY PLASTICS.

A l'issue de cette opération, menée de concert avec le Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobile (FMEA), et d'une acquisition complémentaire des titres, PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE détient près de 65,36 % du capital de BOURBON AP HOLDING (ex. PARFIB), laquelle est la holding d'un ensemble constitué de treize sociétés œuvrant en qualité d'équipementiers automobile de rangs 1 et 2.

>

4.1.3. Organigramme du Groupe au 31 janvier 2013



4.1.4. Présentation économique des sociétés du Groupe

4.1.4.1. PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE (P.V.L.)

S.A. à Conseil d'Administration au capital de 5.531.400 €. La société qui exploite les sites de LANGEAIS et de CHINON, développe une activité d'injection plastique : son parc machines est composé de presses à injecter de tous tonnages.

Ces machines sont complétées de lignes de peinture robotisées et de lignes d'assemblage, permettant de proposer un large éventail de compétences (marquage à chaud, sérigraphie, tampographie, soudure à ultrasons....). La société joue également le rôle de holding active du Groupe PLASTIVALOIRE.

Ses services, centralisés à LANGEAIS, assurent notamment :

- la direction générale, financière et administrative ;
- les directions industrielle, commerciale et informatique ;
- la direction qualité et le service Bureau d'Etudes.

La société a obtenu la certification DPF 14001. Elle est également titulaire des certifications ISO TS 16949 et ISO 9001.

Le site de LANGEAIS possède un « savoir-faire » important en matière de :

- conception, choix des matériaux, design, correspondant aux exigences techniques et esthétiques des clients;
- industrialisation, fabrication, test des prototypes et mise au point de procédés de fabrication nécessitant une technologie de pointe;
- étude de matières toujours plus techniques.

Le Groupe est également constitué de vingt huit filiales ou sous-filiales dont la moitié œuvre dans le cadre des activités « historiques » du Groupe (multimédia, industrie électrique, sous-traitance automobile...) et l'autre en qualité d'équipementier automobile de rangs 1 et 2.

FILIALES INTERVENANT SUR LE PÉRIMÈTRE HISTORIQUE D'ACTIVITÉ :

4.1.4.2. OUEST INJECTION (O.I.)

S.A.S. au capital de 425.472 €.

Cette société exploite un site de production situé à MAMERS (72). Le site de Mamers utilise des presses de petit tonnage.

4.1.4.3. SABLE INJECTION (S.I.)

S.A.S. au capital de 600.000 €.

Cette entité est spécialisée principalement dans la fabrication de pièces pour l'automobile en sous-taitance.

4.1.4.4. CIMEST

S.A.S. au capital de 360.000 €.

La société a fait l'objet d'une liquidation judiciaire par décision du Tribunal de Commerce d'EPINAL en date du 22 novembre 2012.

4.1.4.5. ERE PLASTIQUE

S.A.S. au capital de 704.000 €.

La société est installée à CREMIEU (Isère) dans la proche banlieue de Lyon.

Equipée de presses petites et moyennes, elle offre un large éventail de prestations aussi bien en moulage, qu'en montage et en assemblage.

4.1.4.6. CREUTZWALD INJECTION (C.I.)

S.A.S. au capital de 160.000 €.

Cette société possède des presses de fort tonnage. Elle produit des pièces pour le multimedia, l'automobile, et le jardinage.

4.1.4.7. AMIENS INJECTION (A.I.)

S.A.S. au capital de 1.645.760 €.

Amiens Injection produit des pièces destinées pour l'essentiel à l'industrie automobile.

4.1.4.8. PVL BEAUTE

S.A.S. au capital de 100.000 €.

Cette structure, détenue à 30 %, dont le surplus du capital est la propriété d'un spécialiste du secteur de la cosmétique et de la parfumerie, est destinée à promouvoir les fabrications pouvant être réalisées par le Groupe au bénéfice de cette filière.

4.1.4.9. FABRYKA PLASTIKOW KWIDZYN (F.P.K.)

Société de Droit Polonais au capital de 2.500.000 zlotys. Cette filiale est située à proximité de la frontière ukrainienne.

Il s'agit de la première filiale étrangère du Groupe. Cette société est certifiée ISO 9001 et ISO TS 16949.

4.1.4.10. ELBROMPLAST

Société de Droit Roumain au capital de 27.554.430.000 lei. Elbromplast bénéficie d'un outil de production particulièrement performant orienté vers les fabrications destinées au secteur de l'électricité.

4.1.4.11. CARDONAPLAST

Société de Droit Espagnol au capital de 1.633.400 €. La société Cardonaplast produit essentiellement des coques de téléviseurs, mais développe également des fabrications complémentaires.

4.1.4.12. TUNISIE PLASTIQUES SYSTEMES (T.P.S.)

Société de Droit Tunisien au capital de 1.500.000 dinars. La production de cette unité correspond aux demandes d'une clientèle essentiellement constituée de grands donneurs d'ordres internationaux et particulièrement d'équipementiers automobiles possédant des sites de fabrication en Afrique du Nord et d'industriels du secteur électrique.

4.1.4.13. INJECTION PLASTIQUES SYSTEMES

Société de Droit Tunisien au capital de 1.500.000 Dinars. Cette Société est appelée à développer une activité comparable à celle de TUNISIE PLASTIQUES SYSTEMES auprès de qui elle édifie actuellement une usine de production à SOUSSE.

4.1.4.14 DUNA INJECTION PLASTIC FACTORY

Société de Droit Hongrois au capital de 65.000.000 forint.

Cette structure a cessé toute activité dans le courant de l'année 2010.

4.1.4.15 DUNA INJECTION PLASTIC FACTORY

Société de Droit Hongrois au capital de 65.000.000 forint.

Cette structure a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en cours d'exercice.

4.1.4.15 DUNA INJECTION REAL ESTATE

Société de Droit Hongrois au capital de 3.650.000 €. La société, créée en 2010, a acquis l'ensemble immobilier jusqu'alors exploité par DUNA INJECTION PLASTIC FACTORY.

FILIALES ET SOUS-FILIALES INTERVENANT EN QUALITE D'EQUIPEMENTIER AUTOMOBILE :

4.1.4.16 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS HOLDING

S.A.S. au capital de 31.554.967,72 €.

Il s'agit de la holding historique du Groupe BOURBON qui chapeaute à présent l'ensemble de la branche « Automotive » composée de treize filiales et sous-filiales.

4.1.4.17 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS

S.A. au capital de 11.671.800 €.

Cette structure sert de pivot à la facturation des entités historiques BOURBON, dont elle abrite la force commerciale.

4.1.4.18 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS BELLÊME S.A.S. au capital de 250.000 €.

L'entreprise, issue du Groupe KEY PLASTICS, exploite dans l'Orne, un site d'injection spécialisé dans le petit et moyen tonnages pour pièces sous capot.

4.1.4.19 AUTOMOVIVE PLASTICS ROCHEFORT

S.A.S. au capital de 250.000 €.

L'entreprise, située en Charente Maritime, également issue du Groupe KEY PLASTICS, qui exploitait une usine spécialisée dans la peinture de pièces d'habitacle haut de gamme, a à présent cessé son activité.

4.1.4.20 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS VOUJEAUCOURT S.A.S. au capital de 250.000 €.

L'entreprise, située dans le Doubs, exploite un site d'injection de moyen et gros tonnages et de soufflage dédié aux grandes pièces, essentiellement pour Peugeot.

4.1.4.21 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS DOLNY KUBIN

Société de droit slovaque au capital de 250.000 €. L'entreprise installée en SLOVAQUIE, qui bénéficie d'un coût de main d'œuvre performant, maîtrise la presque totalité des process du Groupe (tout type d'injection, peinture robotisée haut de gamme...) et possède des capacités en soufflage

4.1.4.<u>22 AQUIFRANCE</u>

S.A. au capital de 613.600 €.

Cette structure ne développe plus aucune activité, après avoir cédé son fonds de commerce.

4.1.4.23 . BOURBON AP CHALEZEULE

S.A.S. au capital de 2.470.000 €.

La société est spécialisée dans les procédés de décoration par peinture et application de filtres.

4.1.4.24 BOURBON AP JURA

S.A.S. au capital de 20.605.500 €.

L'entreprise exploite deux sites à SAINT LUPICIN, berceau historique du Groupe BOURBON (JURA) et à PELOUSEY (DOUBS). Elle est spécialisée dans l'injection sur presses de petit et moyen tonnages et la peinture, pour produits décorés et à mécanisme.

4.1.4.25 BOURBON AP MORTEAU

S.A.S. au capital de 15.000.000 €.

L'entreprise est essentiellement tournée vers la fabrication de poignées extérieures et intérieures, via des process d'injection et de chromage pour plastique et zamak.

4.1.4.26 BOURBON AP SAINT MARCELLIN

S.A.S. au capital de 3.864.000 €.

L'usine de SAINT MARCELLIN est essentiellement dédiée à l'injection petit et moyen tonnages et aux procédés de peinture pour tout type de pièces extérieures (poignées...).

4.1.4.27 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS NORTHAMPTON

Société de droit anglais au capital de 3.436.404 livres sterling.

La filiale britannique développe dans ses ateliers des techniques d'injection moyen tonnage et de peinture, pour la fabrication de pièces décorées à mécanisme. Sa clientèle se compose de constructeurs asiatiques installés outre Manche.

4.1.4.28 BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS NITRA

Société de droit slovaque au capital de 6.389.830 €. La seconde usine slovaque injecte des pièces sur des presses de petit et moyen tonnages et développe également des activités d'assemblage.

4.1.4.29 BOURBON AUTOMOTIVE MARHINA GRANDE

Société de droit portugais au capital de 2.000.000 €. Le site lusitanien est spécialisé dans l'injection moyen tonnage, et la peinture, de pièces décorées et assemblées.



4.2. PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITES

4.2.1. Le métier

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE et ses filiales exercent une activité de production de pièces plastiques par procédé d'injection.

L'entreprise transforme des granulés thermoplastiques d'origine pétrolière en pièces, destinées pour l'essentiel aux secteurs suivants :

- Automobile
- (en qualité d'équipementier et de sous-traitant)
- Multimédia
- Industrie Electrique
- Divers

Elle développe également une activité de fabrication de moules.

Le savoir-faire du Groupe PLASTIVALOIRE s'étend de la conception à la production, en passant par l'industrialisation.

Dans le cadre du resserrement systématique du panel fournisseur des donneurs d'ordres avec lesquels il collabore, le groupe PLASTIVALOIRE a été choisi en qualité de prestataire de premier rang.

A ce titre, il a développé une activité de montage de sous-ensembles, consistant en l'assemblage de composants annexes (métalliques ou électroniques) et de pièces plastiques.

Il assure également toutes les prestations spécifiques de décoration, telles que le chromage, la peinture, le marquage à chaud ou la sérigraphie, et maîtrise le nouveau procédé RHCM permettant l'obtention de pièces d'aspect de haute brillance sans recours à des vernis.

L'intégration des unités de fabrication de la branche AUTOMOTIVE, (en 2009 et 2011) lui a permis d'acquérir le statut d'équipementier de rang 1 et de diversifier sa clientèle en traitant directement avec les constructeurs automobile.

Ces acquisitions ont permis au Groupe PLASTIVALOIRE d'intégrer de nouvelles techniques spécifiques de fabrication, élargissant encore la palette de son savoir-faire.

→ 4.2.2. Les produits

Les pièces fabriquées par toutes les filiales du Groupe PLASTIVALOIRE s'échelonnent de quelques grammes à plus de 10 kg.

Cette diversité dans la production est rendue possible par la richesse d'un parc de presses dont la puissance de fermeture varie de quelques dizaines de tonnes à quelques milliers de tonnes. Le chiffre d'affaires était réparti, selon les secteurs d'activités, dans les proportions suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012 :

Automobile	70,9%	Systèmes de refroidissement, boîtiers de climatisation, tableaux de bord, phares
Multimédia	6,6%	Pièces d'aspect
Industrie Electrique	6,3%	Luminaires, électricité générale
Outillages et développement	10%	Moules d'injection
Autres secteurs	6,2%	

Les matières premières transformées sont achetées auprès de chimistes et pétroliers.

Elles ont représenté sur l'exercice 50.828 tonnes de consommation réparties comme suit :

	01/10/11 à 30/09/12			
Type de matière	Volume (en kg) %			
ABS	7 113 487	17,7 %		
ABS + POLYCARBONATE	1 639 059	4,1 %		
ELASTOMERE	4 363 704	10,9 %		
POLYAMIDE	5 925 647	14,8 %		
PBT	440 559	1,1 %		
POLYCARBONATE	2 247 799	5,6 %		
POLYETHYLENE	215 845	0,5 %		
PMMA	491 501	1,2 %		
POM	331 371	0,8 %		
POLYPROPYLENE	14 726 527	36,7 %		
PPO	49 266	0,1 %		
POLYSTYRENE	656 250	1,6 %		
SAN	61 342	0,2 %		
PVC	45 469	0,1 %		
PPS	13 584	0,0 %		
AUTRES MATIERES PLASTIQUES	1 561 226	3,9 %		
COLORANT	260 438	0,6 %		
Total	40 143 074	100 %		

> 4.2.3. La Fabrication

Le groupe exploite à ce jour, et après les croissances externes opérées en 2011, quartorze sites de production en France, deux sites en Pologne, deux en Slovaquie, deux en Tunisie et une usine dans chacun des pays suivants :

- Roumanie,
- Espagne,
- Royaume Uni,
- Portugal.

Chaque usine est spécialisée en fonction d'un tonnage particulier, à l'exception du site principal de LANGEAIS, sur lequel toutes sortes de presses sont installées.

Le parc global est constitué de plus de 630 presses, toutes équipées de commandes numériques et, la plupart, de robots de préhension automatisés. La puissance de fermeture de ces presses s'échelonne de 25 à 2 700 tonnes offrant au groupe un large éventail de possibilités techniques.

Le Groupe maîtrise par ailleurs des techniques complémentaires de peinture, décoration, chromage, soufflage, flocage, assemblage, qui viennent compléter et valoriser le métier de l'injection.

La société ne présente pas de risque particulier de dépendance, que ce soit à propos de la fourniture des matières premières ou en termes de propriété industrielle et commerciale.

Les particularités de la production (l'injection s'effectue à partir des moules adaptés à des presses) et la multiplicité font, qu'en cas de sinistre affectant tel ou tel site, les fabrications pourraient, moyennant la mise en place d'un plan de redéploiement susceptible d'être activé dans des délais raisonnables, reprendre rapidement leur cours.

> 4.2.4. La qualité et le bureau d'étude

La qualité et le service client ont toujours été les préoccupations essentielles du groupe PLASTIVALOIRE.

Les normes de qualité s'expriment en PPM (pièces par millions).

Dans un tel contexte qui n'admet que l'excellence, le groupe s'est organisé autour d'une direction qualité installée sur le site de LANGEAIS, en contact permanent avec les antennes qualité des différentes filiales.

Chaque société a reçu les certifications correspondant aux fabrications qu'elle développe.

Les bureaux d'études du Groupe PLASTIVALOIRE dépendent de la société mère PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE à LANGEAIS.

Ils ont été complétés des différents bureaux d'étude « Automotive », issus du Groupe BOURBON dont les principaux effectifs sont rattachés au site de SAINT LUPICIN (Jura).

Ils possèdent un « savoir-faire » important et interviennent, non seulement en amont mais aussi en aval de la conception des produits.

Leurs techniciens et chercheurs étudient des matières aux critères de plus en plus techniques.

Ils mettent au point des procédés de fabrication toujours plus élaborés.

Le personnel des bureaux d'études et les équipesprojet, en constante relation avec les donneurs d'ordres, conçoivent et réalisent des produits répondant parfaitement aux exigences de qualité et de prix définis dans les cahiers des charges.

4.3. LE MARCHE ET LA POLITIQUE COMMERCIALE

4.3.1. Analyse du marché

Les groupes industriels ont, au cours de ces dernières années, fait le choix de concentrer leurs efforts sur leurs métiers de base et de faire appel à la soustraitance pour leurs besoins périphériques.

Dans ce cadre, ils ont couramment décidé de confier leurs besoins en injection plastique à des spécialistes, au nombre desquels se trouve le groupe PLASTIVALOIRE.

Celui-ci a de ce fait été amené à passer de nombreux accords de fabrication, sous forme de contrats ouverts.

L'évolution du coût des matières, fluctuant puisque dépendant indirectement du prix du baril de pétrole et du dollar, est en principe sans influence sur les marges. En effet, il est en général contractuellement convenu, avec les clients, d'une répercussion, à la hausse ou à la baisse, des fluctuations du prix des matières.

Dans les faits, la répercussion des hausses constatées sur les prix de vente de la production n'est pas toujours possible, de manière immédiate, pour des raisons commerciales.

Sur le plan de la production, on note une tendance marquée en faveur de la fabrication de grosses pièces uniques, en remplacement d'un ensemble de pièces encliquetées, et ce, pour des raisons de coût. Les options techniques prises par le Groupe lui permettent de répondre à ces nouveaux besoins.

La demande de sous-ensembles « métal /plastique » ou « électronique /plastique » est également en progression et permet de valoriser la prestation des injecteurs, en y associant une prestation d'assemblage.

Le Groupe PLASTIVALOIRE, initiateur de cette tendance, en demeure un acteur majeur et a organisé sa production autour d'un tel concept.

▶ 4.3.2. La concurrence

PLASTIVALOIRE a fait le choix d'une grande diversification de clientèle, qu'elle entend maintenir et développer. Cette particularité est la force du groupe, considéré comme le leader européen de l'injection pour l'industrie du multimédia, mais également devenu un acteur de premier plan parmi les équipementiers automobiles.

PLASTIVALOIRE se distingue également par sa capacité à intervenir très en amont dans la conception et la fabrication des pièces.

Les avantages concurrentiels résident dans la capacité des acteurs à respecter les normes de qualité et les délais, et à innover sans cesse pour générer des gains de productivité.

Organisation et compétence sont donc des qualités essentielles.

Le choix opéré par PLASTIVALOIRE de suivre ses donneurs d'ordres à l'étranger ou même d'anticiper leurs besoins au-delà des frontières, offre par ailleurs au Groupe des atouts en matière de compétitivité et de réactivité.

▶ 4.3.3. L'organisation Commerciale

Les services commerciaux du Groupe sont rattachés au centre opérationnel de LANGEAIS traitant de la clientèle historique de PLASTIVALOIRE.

L'équipe commerciale de la branche Automotive est quant à elle dépendante du site de SAINT LUPICIN.

Ils comptent une vingtaine de salariés et sont organisés en pôles dédiés aux principaux marchés vers lesquels l'entreprise est orientée.

La conjoncture économique amène le Groupe PLASTIVALOIRE à mettre en place une politique de prospection dynamique.

C'est dans cette logique que le groupe s'inscrit ; le meilleur garant de la prise des marchés de demain, étant la qualité des fabrications et des relations d'aujourd'hui.

Le lien fort que PLASTIVALOIRE a noué avec ses clients, a fait que le Groupe est à présent sollicité par ses principaux donneurs d'ordre dans leur stratégie mondiale.

PLASTIVALOIRE a par ailleurs apporté la preuve de sa faculté à relever les nouveaux défis industriels et technologiques que représentent :

- la capacité à faire face aux propositions d'externalisation ;
- la possibilité d'étendre le champ d'intervention de l'entreprise en amont (conception de pièces) et en aval (montage de sous-ensembles);
- la faculté d'intégrer des croissances externes importantes, y compris lorsqu'il s'agit d'entreprises économiquement fragilisées.

▶ 4.3.4. La clientèle

PLASTIVALOIRE a su s'attacher une clientèle composée de groupes industriels de très haut niveau. Près de 90 % du chiffre d'affaires est réalisé avec les principaux clients suivants :

- PCA
- FAURECIA
- RENAULT
- VISTEON
- TOYOTA
- VALEO
- SAGEM
- LG
- JOHNSON CONTROL
- NISSAN
- LEGRAND
- DRÄXLMAÏER
- BIAZET
- TRECIA

▶ 4.3.5. Les fournisseurs

L'essentiel des fournisseurs dépend du secteur de l'industrie chimique et pétrolière : BAYER, BASF, TOTAL , EXXON MOBIL, BASELL, SABIC, INOVATIVE, PETROCHIMICAL.

Leurs conditions de règlement étant classiquement de soixante jours, comme celles accordées par le groupe à ses propres clients, mais sont influencées par la réforme intervenue récemment aux termes de la loi de modernisation de l'économie.

PLASTIVALOIRE fait fabriquer une grande partie de ses outillages à l'étranger. La compétitivité et le « savoir-faire » grandissant des moulistes du sudest asiatique font qu'ils sont à présent fréquemment sollicités.



5.1. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

> 5.1.1. Membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Monsieur Patrick FINDELING,
 Président (également en charge de la direction générale) entré en fonction le 28 mars 2008
- Madame Vanessa BELINGUIER, administrateur entré en fonction le 28 mars 2008
- Madame Marie-France FINDELING, administrateur entré en fonction le 28 mars 2008
- Monsieur John FINDELING, administrateur entré en fonction le 28 mars 2008
- Madame Viviane FINDELING, administrateur entré en fonction le 28 mars 2008
- Monsieur Christian CHOLLET, administrateur indépendant entré en fonction le 28 mars 2008
- Monsieur Claude BELINGUIER, administrateur indépendant entré en fonction le 28 mars 2008

> 5.1.2. Autres mandats exercés

- Monsieur Patrick FINDELING
- -BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS HOLDING -Président
- -BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS Président
- -Directeur Général
- -AQUIFRANCE Président Directeur Général
- -BOURBON AP SAINT MARCELLIN Président
- -BOURBON AP JURA Président
- -BOURBON AP CHALEZEULE Président
- -BOURBON AP MORTEAU Président
- -BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS BELLÊME Président
- -BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS VOUJEAUCOURT -Président
- -AUTOMOTIVE PLASTICS ROCHEFORT Président
- -AMIENS INJECTION Président
- -SABLE INJECTION Président
- -OUEST INJECTION Président
- -CIMEST Président (en liquidation depuis le 22 novembre 2012)
- -ERE PLASTIQUE Président
- -CREUTZWALD INJECTION Président
- -PVL BEAUTE Membre du Comité de Direction
- -ELBROMPLAST Président
- -DUNA INJECTION PLASTIC FACTORY Président du conseil de surveillance (en liquidation judiciaire depuis le 19 juillet 2012)
- -DUNA INJECTION REAL ESTATE: Président
- -CARDONAPLAST : Président
- -TUNISIE PLASTIQUES SYSTEMES: Président
- -INJECTION PLASTIQUES SYSTEMES: Président
- -AUTOMOTIVE PLASTICS SLOVAKIA Président
- -BANQUE POPULAIRE DU VAL DE FRANCE Administrateur
- -S.C.I. M.G. : Gérant
- -S.C.I. J.E.V.: Cogérant
- -S.C.I. J.S.: Cogérant
- -GROUPEMENT FORESTIER DE LA BASSE FORET Gérant
- Madame Vanessa BELINGUIER :
- -BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS Administrateur
- -AQUIFRANCE Administrateur
- -PVL BEAUTE Membre du Comité de Direction
- Madame Marie-France FINDELING :
- -S.C.I. J.E.V. : Cogérant
- Monsieur John FINDELING
- -BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS Administrateur
- -AQUIFRANCE Administrateur
- -S.C.I. J.S.: Cogérant
- Madame Viviane FINDELING :
- -Néant
- Monsieur Christian CHOLLET :
- -Néant
- Monsieur Claude BELINGUIER
- -Néant

> 5.1.3. Comité de Direction

- Patrick FINDELING Président
- Paul LECONTE -Directeur Qualité
- Lucien LACHENAL Directeur Industriel
- Alain AUDIGER Directeur Informatique
- Alain NOAILLES Directeur des Ressources Humaines
- Robert ROUAULT Directeur Technique
- Vanessa BELINGUIER Directeur Administratif
- Gilbert BRUNEAU Directeur Financier
- Michel GUILLARD Coordinateur Industriel
- Patrick ROUSSEAU Coordinateur Industriel
- Sébastien GALLAIS Directeur des achats
- Thierry BLAMPAIN Directeur stratégie

> 5.1.4. Intérêts des dirigeants dans le capital

Ces informations figurent au chapitre 3, paragraphe 3.3.1. du présent document.

Le pourcentage du capital de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE détenu par les membres du Comité de Direction autres que Monsieur Patrick FINDELING, Madame Vanessa BELINGUIER et Monsieur John FINDELING, n'est pas significatif.

▶ 5.1.5. Options d'achat d'actions consenties aux membres du Conseil d'Administration

Néant.

> 5.1.6. Déclarations diverses

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du conseil d'administration, au cours des cinq dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

▶ 5.1.7. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

5.2. INDICATION GLOBALE DES PRETS ET GARANTIES ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

Néant.

6.1. PARTICIPATION

Les sociétés du groupe appliquent des textes régissant la participation des salariés dès lors que leur effectif dépasse 50 personnes. Les modalités des contrats de participation ne dérogent pas aux règles générales. La participation provisionnée dans les comptes consolidés au cours des 3 derniers exercices a été la suivante :

2011/2012	2010/2011	2009/2010
0	26 K€	85 K€

6.2. INTERESSEMENT

Néant

6.3. PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

Néant

6.4. OPTION D'ACHAT D'ACTIONS

Néant



7.1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES **SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES**

7.1.1. Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe Plastivaloire sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS et les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes annuels au 30 septembre 2012 et des comptes comparatifs 2011 et 2010 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) au 30 septembre 2012 et qui sont applicables obligatoirement.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1er octobre 2011

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du Groupe Plastivaloire à compter du 1er octobre 2011 sont les suivantes:

- Amendement d'IFRS 2 Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- Amendement IAS 32 Classement des émissions de droits:
- Améliorations des IFRS (avril 2009);
- Améliorations des IFRS (mai 2010);

- IFRIC 17 Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires;
- IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients ;
- IFRIC 19 Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.
- IAS 24 "Parties liées" applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.
- IAS 34 Information financière intermédiaire
- FRS 3R Regroupements d'entreprises
- IAS 27R Etats financiers consolidés et individuels.

Ces normes, amendements de normes ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 30 septembre 2012.

Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er octobre

- L'amendement à IFRIC 14 "Paiements d'avance d'exigences de financement minimal" applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.
- IFRS 7 "Transfert d'actifs financiers" applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2011.
- Les améliorations aux IFRS applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.
- Amendement IAS 1, IAS 19 R, IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 28

Leur impact éventuel fera l'objet d'une évaluation en cours d'exercice.

L'ensemble des sociétés du périmètre clôture leurs comptes au 30 septembre de chaque année à l'exception de la société Elbromplast en Roumanie qui clôture le 31 décembre.

> 7.1.2. Evolution de l'activité du Groupe

7.1.2.1. Structure du Groupe :

Le périmètre du Groupe est demeuré stable sur l'exercice, étant toutefois précisé que PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a participé à la création d'une société dénommée PVL BEAUTE, dont elle détient 30 % du capital et des droits de vote.

Il s'agit d'une structure commerciale destinée à être l'intermédiaire entre le Groupe PLASTIVALOIRE et les principaux acteurs du secteur de la cosmétique et de la parfumerie.

Il convient par ailleurs de rappeler que la filiale CIMEST, déclarée en cessation de paiement et placée en redressement judiciaire dans le courant du mois de septembre 2012, a, le 22 novembre 2012, soit postérieurement à la date de clôture de l'exercice, fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal de Commerce d'Epinal.

De même, la filiale hongroise DUNA INJECTION a été placée en liquidation judiciaire le 19 juillet 2012. Elle avait cessé ses activités le 31 mai 2010.

Au 30 septembre 2012, PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE détient environ 67 % du capital de BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS HOLDING suite à une acquisition complémentaire de près de 1,7 % réalisée auprès d'un minoritaire, le 1er août 2012.

7.1.2.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ressort à 416,3 M€, montant conforme aux objectifs affichés (fourchette de 410 à 420 M€).

Il atteignait au 30 septembre 2011 le total de 343,6 M€, étant précisé que ce dernier montant n'intégrait l'apport d'activité lié à la prise de contrôle du Groupe BOURBON qu'à compter du 1er mars 2011.

Le chiffre d'affaires pro-forma sur l'exercice 2010/2011, intégrant cette acquisition dès le 1er octobre 2010, ressortait à 434,3 M€.

L'activité « historique » du Groupe PLASTIVALOIRE génère un chiffre d'affaires de 158,1 M€. Elle demeure dans la lignée des trimestres précédents et accuse une diminution de 6,9 % par rapport à l'exercice 2010/2011

Elle concerne pour l'essentiel des clients issus du secteur de l'industrie électrique, du multi média et de la sous-traitance automobile.

Les solides performances des filiales roumaine, polonaises et tunisiennes compensent en partie les baisses de commandes enregistrées en France et en Espagne. Par secteur, le recul est plus notable dans le domaine du multi-média.

L'activité a généré une facturation d'outillages pour 41 M€.

Elle témoigne des perspectives d'activité futures.

La division Automotive (Bourbon Automotive Plastics) développe quant à elle un chiffre d'affaires de 258,2 M€ en qualité d'équipementier de rangs 1 et 2.

Notons que le pôle automobile composé, outre de Bourbon Automotive Plastics, de l'activité de sous-traitance dépendant du périmètre historique, représente au total un chiffre d'affaires de 311 M€.

On constate une érosion limitée de l'activité Bourbon Automotive Plastics (- 2,4 % par rapport à l'exercice 2010/2011 pro-forma) grâce notamment à la bonne résistance des sites étrangers marquée par le lancement d'un contrat majeur à Northampton avec le constructeur Toyota et le développement maîtrisé de l'activité en Slovaquie. Les sites de production français sont quant à eux plus impactés par la crise.

7.1.2.3. Résultats

Le résultat opérationnel courant au 30 septembre 2012 ressort à 11,8 M€. Il atteignait 13,9 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

Si les activités historiques constatent un recul assez marqué de leur profitabilité (4,1 M€ pour 7 M€ au 30 septembre 2011), Bourbon Automotive Plastics, quoi qu'en baisse, résiste néanmoins : le résultat opérationnel courant de la branche ressort en effet à 7,8 M€ pour 6,9 M€ un an plus tôt (8,2 M€ en proforma).

Il est vrai que le périmètre historique a été handicapé par les pertes générées par la filiale Cimest (1,2 M€) et par le retard constaté sur le démarrage de production de boîtiers dans la filiale tunisienne T.P.S.

Le fait que Bourbon Automotive Plastics ait de son côté maintenu le cap dans un environnement particulièrement chahuté, atteste de la pertinence des stratégies mises en œuvre, qui font la synthèse des qualités historiques du Groupe Bourbon et de l'organisation Plastivaloire.

Le résultat opérationnel ressort à 9,3 M€ et intègre une provision liée aux mesures d'accompagnement de la fermeture de Cimest de 2,4 M€. Il était notoirement supérieur au 30 septembre 2011, mais il est vrai que cet exercice, théâtre de l'acquisition Bourbon, avait été largement influencé par la prise en compte du badwill constaté lors de la prise de contrôle.

Le résultat net atteint quant à lui 6,04 M€ pour un résultat net part de Groupe de 2,05 M€.

7.1.2.4. Structure financière

La situation nette du Groupe approche les 175 M€.

Sa dette financière nette ressort à 51 M€, le taux d'endettement net s'établissant à 29,6 %. Ces données sont en amélioration par rapport à celles relevées à la clôture précédente.

L'analyse du tableau de flux met en exergue :

- Une capacité d'autofinancement en léger recul
- Une diminution marquée du flux de trésorerie lié aux investissements
- Une augmentation marquée du flux de trésorerie lié au financement

La variation du BFR constatée est liée à l'effet ponctuel d'une créance client de 8 M€ encaissée après la clôture.

7.1.2.5. Investissements

Les investissements de l'exercice ont pour l'essentiel consisté dans le renouvellement courant des matériels de production, en phase avec la volonté du Groupe de disposer d'un outil performant et adapté aux contraintes du marché.

Le total investi a atteint la somme de 12,6 M€ dont 11,7 M€ de matériels et 900 K€ de constructions.

Si toutes les usines du Groupe ont été concernées, ce sont principalement les sites de NORTHAMPTON et de MORTEAU qui ont bénéficié de ce programme pour un total les concernant de l'ordre de 2,6 M€ (NORTHAMPTON) et 1,5 M€ (MORTEAU).

7.1.2.6. Informations sociales

Soucieuse de la satisfaction de sa clientèle, PLASTIVALOIRE entend également privilégier un climat social serein par la mise en œuvre d'une politique responsable et respectueuse du bien être de son personnel.

Cette préoccupation est d'autant plus essentielle en période de crise.

La procédure collective ayant affecté la société Cimest, a eu pour effet, dans cette entité de tendre momentanément le climat social, mais les solutions d'accompagnement mises en œuvre et la responsabilité de chacun ont permis un dénouement prenant en compte les intérêts des salariés au-delà de ce que la loi prévoit.

En terme d'organisation, PLASTIVALOIRE entend favoriser l'implication individuelle et collective de ses collaborateurs et développe une politique adaptée de Ressources Humaines à cette fin.

La tradition de promotion interne en est l'un des moteurs.

L'entreprise met également l'accent sur une prévention des risques en matière de sécurité accident. Le taux d'accident du travail a, sur l'exercice, sensiblement diminué, particulièrement à l'étranger. Le groupe favorise, dans ce cadre, les suggestions du personnel et les met en pratique lorsqu'elles sont opportunes.

PLASTIVALOIRE s'attache par ailleurs à optimiser le savoir-faire de ses équipes pour adapter les compétences aux évolutions économiques et technologiques et favoriser l'épanouissement professionnel.

La formation professionnelle et le partage du savoirfaire sont deux des piliers de cette politique.

Informations consolidées au niveau mondial

Effectifs

Personnels	30.09.2012	30.09.2011
Cadres	326	411
Agents de maîtrise et techniciens	883	782
ETAM	343	454
Ouvriers	2 861	2 856
Total	4 413	4 503
Intérim	1 011	509
Total	5 424	5 012

Au 30 septembre 2012 le groupe emploie 5 424 personnes (intérim compris). Les ingénieurs et les cadres représentent près de 22.29 % de l'effectif inscrit. Les effectifs temporaires représentent 18.64 % de l'effectif total.

Embauches

	CDI	CDD
Cadres	57	7
Agents de maîtrise et techniciens	66	39
ETAM	11	10
Ouvriers	68	919
Total	202	975

Sur l'exercice 2011-2012, Plastivaloire a procédé à 202 recrutements sous forme de contrats à durée indéterminée ; plus de 60.89 % des embauches ont concerné des ingénieurs et des cadres. Au 30 septembre 2012, 975 personnes avaient été embauchées sous contrat à durée déterminée.

Départs

Licenciements	552
Dont économiques	106
Autres départs	320

Sur l'exercice, le groupe a procédé à 552 licenciements

Durée du temps de travail au niveau mondial

	France	Étranger
Cadres	213 Jours/an	40 à 48 h/sem
Agents de maîtrise et techniciens, ETAM	35 h / sem	40 à 48 h/sem
Sauf personnel forfaité	38 h / sem	40 à 48 h/sem
Ouvriers	35 h / sem	40 à 48 h/sem

L'ensemble des sociétés françaises a conclu des accords majoritaires avec les organisations syndicales, concernant l'organisation et l'aménagement du temps de travail.

Répartition du personnel par horaire de travail

Répartition du personnel par horaire de travail (en%)	30.09.2012	30.09.2011
Horaire journée	24 %	25 %
Horaire 2 x 8	38 %	32 %
Horaire 3 x 8	31 %	33 %
Horaire week-end	1 %	5 %
Permanence nuit	6 %	5 %

Le personnel de production travaille en équipe de 2x8, 3x8, de week-end ou de nuit afin d'optimiser la durée de fonctionnement des installations.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme (ratio du nombre d'heures d'absence subie sur le nombre d'heures possible de travail) s'élève à 6 % dont 5.73 % pour la France. Des plans d'action sont mis en œuvre dans les sociétés afin de réduire le nombre d'heures d'absence.

Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Conformément à la loi du 9 mai 2001, Plastivaloire œuvre pour promouvoir, à situation comparable, l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'évolution des carrières, l'accès à la formation, les salaires et le positionnement dans l'entreprise.

Rémunérations

Moyenne mensuelle des salaires sur 12 mois :

Salaires	30.09.2012	30.09.2011
Cadres	4 746	4 797
Agents de maîtrise et techniciens	2 797	2 768
ETAM	1 934	1 925
Ouvriers	1 752	1 709

Participation

Aucune participation n'a été comptabilisée sur l'exercice 2011-2012.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Plastivaloire développe une politique contractuelle active avec les partenaires sociaux : sur l'exercice 14 accords ont été signés avec les organisations syndicales représentatives. Ces accords concernent des domaines tels que les salaires et l'organisation du travail...

Conditions d'hygiène et de sécurité

Des actions préventives et de formation au bénéfice de l'ensemble du personnel sont régulièrement prises en compte dans le plan de formation avec la participation en France des CHSCT. Le plan d'identification et de prévention des risques professionnels a été mis en place sur l'ensemble des établissements du groupe.

Afin de mesurer l'efficacité des mesures prises, Plastivaloire utilise deux ratios : taux de fréquence (nombre d'accidents entraînant un arrêt par million d'heures travaillées) et taux de gravité (nombre de jours perdus par millier d'heures travaillées).

	30.09.2012		30.09.2012 30.09.		9.2011
	France Étranger		France	Étranger	
Taux de Fréquence	34,25	20,61	31,18	35,31	
Taux de gravité	0,89	0,45	1,04	1,31	

Formation

	30.09.2012	30.09.2011
Nombre de personnes formées	2 360	2 014
Nombre d'heures de formation dispensées	23 545	10 897

Dans le cadre de l'intégration des salariés et du développement de la poly-compétence, plus de 53.48 % du personnel a bénéficié d'une formation en 2011-2012. Les actions de formation concernent l'ensemble des catégories professionnelles avec une forte implication des services techniques.

Travailleurs handicapés

113 salariés handicapés travaillent dans les établissements français du groupe. Par ailleurs de nombreux contrats de fourniture de sous-traitance ou de prestation de services sont conclus avec des ateliers protégés ou des centres d'aide par le travail (CAT).

Œuvres sociales

Les sommes consacrées à la gestion des œuvres sociales ont représenté 249 K€ en 2011-2012 soit environ 0,45 % de la masse salariale.

Rôle de l'entreprise dans la formation et l'emploi des jeunes

Afin de pourvoir à ses besoins de recrutement, Plastivaloire entretient de nombreux partenariats avec les écoles professionnelles dans les régions où sont implantés les sites du groupe. L'apprentissage et les stages permettent en particulier de former et d'intégrer de futurs collaborateurs.

7.1.2.7 Conséquences environnementales de l'activité du Groupe

Le groupe PLASTIVALOIRE se montre soucieux de contribuer à un développement économique et social harmonieux préservant l'environnement.

Cette exigence est l'un des fondements de la culture d'entreprise partagée par l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

PLASTIVALOIRE est attentif à l'écologie et privilégie des moyens de production modernes, propres et peu consommateurs d'énergie.

Cette exigence concerne les sites français de production ainsi que les sites étrangers, auxquels le groupe applique les mêmes normes environnementales, même si la législation nationale en vigueur se révèle moins contraignante.

Un suivi par site des consommations de fluides est tenu à jour et une politique de contrôle et de réduction de ces consommations est systématiquement menée.

Par ailleurs, il est procédé au broyage des rebuts et à leur réutilisation quand cela est possible.

L'éthique du Groupe PLASTIVALOIRE se révèle d'autant plus indispensable que l'exigence de ses propres donneurs d'ordres est forte en pareille matière.

La tendance des indicateurs sur les trois derniers exercices est la suivante :

Evolution de la consommation d'eau

	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Volume total d'eau consommée (m³)	95 796	81 403	56 528
Volume d'eau consommée /CA (m³/M€)	230	237	257

Le volume total d'eau consommé ressort en augmentation. Ceci s'explique principalement cette année par une activé plus importante par rapport à l'an passé, le chiffre d'affaires ayant augmenté de plus de 21 %. Il ressort néanmoins que les processus de fabrication de Plastivaloire sont très peu consommateurs d'eau et que si l'on ramène la consommation par million d'euro de CA, elle ressort en baisse de 3 %.

Evolution et répartition de la consommation en énergie

	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Consommation d'électricité (MWh)	124 162	110 034	92 770
Consommation d'électricité /CA (MWh/M€)	298	320	421
Consommation de gaz (MWh)	25 213	20 500	21 544
Consommation de fioul (milliers de m³)	560	380	414

La consommation d'énergie est en augmentation. L'accroissement de l'activité de 21% explique essentiellement cette hausse. Elle est toutefois en baisse de plus de 7% en proportion du chiffre d'affaires

La part de plus en plus importante de la décoration et de l'assemblage dans le chiffre d'affaires ainsi que la conception de pièces de moins en moins consommatrices de matières plastiques sont les deux principaux facteurs amenant à ce constat.

La part de l'électricité, source d'énergie sans rejets, est prépondérante. L'usage du gaz et du fioul est principalement réservé au chauffage.

Evolution et répartition de la consommation de matières premières

	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Matières plastiques (T)	40 143	34 656	31 529
T/ million de CA	96	101	143
Peintures, diluants (T)	1 530	636	305

La consommation de matière plastique ressort en diminution de 5%, si on la rapporte au chiffre d'affaires.

La consommation de peinture ressort en hausse, en effet, le groupe BAP, qui produit exclusivement pour le secteur automobile produit de nombreuses pièces d'aspect qu'il est nécessaire de peindre.

Les boues relatives à ces peintures font l'objet d'une très grande attention de la part du groupe et sont retraitées auprès de sociétés spécialisées.

Métaux lourds, substances et matières règlementées

Le Groupe PLASTIVALOIRE consomme peu de métaux lourds dans ses usines et se conforme aux règlementations européennes, notamment REACH.

	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Métaux lours (T)	73	44	ns

L'utilisation de métaux lourds vient essentiellement de l'activité chromage.

Déchets

	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Quantité totale de déchets générés (T)	5 040	5 081	3 514
Dont déchets recyclés (T)	3 049	3 099	2 124
Quantité déchets générés /CA (T/ M€)	12	15	16
Déchets dangereux (%)	18	15	16
Déchets non dangereux (%)	82	85	84

On note une baisse de la quantité de déchets générés par rapport au chiffre d'affaires et une dégradation qualitative tout en restant très faible à 18 %. Le groupe poursuit sa politique volontariste en matière de recyclage des déchets aussi bien en interne qu'en externe ; il ressort que le groupe retraite plus de 60 % des déchets qu'il génère.

Emballages

	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
	30.03.2012	30.03.2011	30.09.2010
Emballages plastique (T)	2 692	1 052	665
Emballages carton (T)	4 055	2 757	2 099
Emballages bois (T)	3 606	2 527	2 116
Total	10 353	6 336	4 880

Plastivaloire poursuit son effort pour que les emballages soient réutilisés dans le cadre des rotations avec les clients et les encourage à les retourner pour réemploi. Les emballages cartons restent prépondérants et s'expliquent principalement par le développement de l'industrie électrique.

Nuisances olfactives et sonores

Les activités de Plastivaloire ne mettent pas en œuvre des procédés particulièrement bruyants et odorants. Certains dispositifs d'extraction d'air en toiture peuvent générer des nuisances qui demeurent très légères.

Conditions d'utilisation des sols

Plastivaloire prête une attention particulière à la préservation de ses sols. En effet le groupe impose un stockage des produits dangereux en rétention ; le stockage de matières premières et de produits finis ne s'effectue jamais à même le sol mais sur des surfaces imperméables.

L'utilisation des sols s'établit comme suit :

Nature	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Bâtiments %	37	37	36
Voiries et parkings %	37	37	37
Espaces verts %	26	26	27

Norme environnementale ISO 14001

Le groupe Plastivaloire a engagé une démarche environnementale suivant la norme ISO 14001.

> 7.1.3. Risques financiers

L'information sur les risques de marché est décrite dans l'annexe aux comptes consolidés.

> 7.1.4. Activité de la société

Pour PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE, (Société mère), les principales données d'exploitation des trois derniers exercices peuvent être résumées de la façon suivante (en K €).

	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Chiffres d'affaires	45 835	46 934	47 239
Résultat d'exploitation	- 3 655	- 4 276	- 8 025
Résultat financier	5 657	5 264	4 517
Résultat courant avant impôt	2 002	988	- 3 508
Résultat net	3 528	4 590	- 5 782

Si la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE maintient son niveau d'activité sur l'exercice, sa rentabilité opérationnelle se dégrade assez nettement.

Cette tendance a pour l'essentiel comme origine une augmentation des achats de matières et des autres charges, la masse salariale diminuant légèrement.

Il convient de noter que la provision pour irrécouvrabilité du compte courant sur la filiale Duna Injection Plastique Factory a été réintégrée dans le résultat d'exploitation en le dégradant d'autant (-2.842 K€). Elle figurait jusqu'alors dans le résultat financier.

Dans ces conditions la perte d'exploitation ressort à $8.025~\text{K} \in$.

Le résultat financier, du fait de la reprise de provision sus-visée mais également de l'augmentation des dividendes reçus des filiales, accuse un bénéfice de 4.517 K€. Il intègre une dotation financière aux provisions en augmentation marquée.

Le résultat exceptionnel correspond à une perte de 2.870 K€ prenant en compte une provision des dépenses d'accompagnement de la fermeture du site de Cimest pour 3.050 K€.

Au final le résultat net ressort déficitaire de 5.781.709 €.

La dette bancaire augmente légèrement.

Le total de bilan ressort à 105.953 K€, en légère augmentation.

> 7.1.5. Activité des Filiales

En France, le volume global d'activité (Plastiques du Val de Loire comprise) ressort à 292.653 K€. C'est la branche « Automotive » qui est à l'origine de l'essentiel de ce total, étant rappelé que les activités historiques ont subi les impacts de la crise de manière plus marquée.

A l'étranger, la production atteint 123.674 K€. Elle est soutenue par les solides performances des sites de production roumain, polonais et tunisiens, la filiale espagnole Cardonaplast connaissant plus de difficulté.

L'essentiel de la rentabilité du Groupe est issu de filiales étrangères, Plastiques du Val de Loire ayant essuyé une perte significative sur l'exercice, tout comme sa filiale Cimest.

Dans la branche Automotive, les sites de Bourbon Automotive Plastics Saint Marcellin, Morteau et Voujeaucourt sont également confrontés à des problèmes de rentabilité en liaison avec les difficultés rencontrées par la filière automobile.

L'analyse par secteur d'activité fait ressortir au niveau du Groupe une part accrue de chiffre d'affaires issue de la branche Automotive (74,7 % du CA).

Le secteur multi-média connaît un recul marqué.

Les fabrications dédiées à l'industrie électrique demeurent stables en valeur absolue.

La vente d'outillage progresse très légèrement.

7.1.6. Informations diverses sur la société

7.1.6.1. Prises de participation au cours de l'exercice 2011/2012

PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a souscrit au cours de l'exercice à 51 % du capital de la société PVL BEAUTE, SAS au capital de 100.000 € dont le siège social est à BOULOGNE BILLANCOURT – 209 boulevard Jean Jaurès, immatriculée au R.C.S. de NANTERRE sous le numéro 752.621.003.

Il s'agit d'une structure développée en commun avec un spécialiste du secteur de la cosmétique et de la parfumerie, destinée à promouvoir les fabrications susceptibles d'être réalisées par le Groupe au bénéfice de cette filière.

Depuis lors, le pourcentage de détention au capital de cette structure a été ramené à 30 %.

S'agissant de nouveaux marchés, l'action commerciale à mener sera de longue haleine.

7.1.6.2. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés

Cette information figure au § 5.1.2. du présent document.

7.1.6.3. Activité en matière de recherche et développement

Les bureaux d'étude ont développé de nouvelles solutions techniques avec pour objectif de diminuer le prix de revient de certains produits ou de mettre au point des techniques innovantes.

Le chiffrage exact des sommes engagées en matière de recherche et de développement ne peut être réalisé avec exactitude.

Les frais de développement ainsi que le coût des études ne remplissant pas les conditions définies par la norme IAS 38 sont pris en charge au titre de l'exercice en cours duquel ils sont encourus.

7.1.6.4. Actionnariat

Introduites au second marché de la Bourse de Paris le 24 juin 1991, les actions PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE ont été cotées 170 francs (25,92 €) pour un prix d'offre minimum de 160 francs (24,39 €).

L'augmentation de capital par incorporation de réserves opérée en 1994 a eu pour effet de créer un nombre d'actions nouvelles égal au total des titres préexistants, soit 1.016.000, en divisant par 2 le cours de l'action.

L'augmentation de capital en numéraire réalisée en 1996 a généré la création de 254.000 nouveaux titres émis à 115 F (17,53 €) portant le total des actions composant le capital social à 2.286.000.

L'augmentation de capital par apport en nature de 6,25 % du capital de la société ERE PLASTIQUE INDUSTRIES, réalisée en juillet 1998, a eu pour effet de porter son montant à 23.047.500 F (3.513.568,70 €) par la création de 18.750 actions émises à 160 F (24,39 €).

L'augmentation de capital par apport en numéraire réalisée le 19 juillet 2000, a eu pour conséquence de porter son montant à 27.657.000 F (4.216.282,40 \in) par création de 460.950 actions de 10 F (1,52 \in) de valeur nominale émises à 34,20 \in .

L'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée le 30 septembre 2001, liée à sa conversion en euros, a eu pour effet d'en porter le montant à 5.531.400 euros, la valeur nominale des 2.765.700 actions le composant étant égale à 2 €.

La société est actuellement cotée à l'EUROLIST d'EURONEXT PARIS, Compartiment C. L'évolution du cours de bourse vous est détaillée au chapitre 3 paragraphe 3.4.2. du présent document.

7.1.6.5. Répartition du capital

La situation de l'actionnariat de PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE vous est précisée au § 3.3.1. du présent document.

7.1.6.6. Actions d'auto-contrôle et participations croisées La société n'a pas été concernée au titre de l'exercice par des hypothèses d'auto-contrôle ou de participations croisées.

7.1.6.7. Avis de détention

La société n'a pas été informée du fait qu'une autre société détenait une fraction de son capital supérieure à 10 %

7.1.6.8. Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital et options de souscription et d'achat

La société n'a émis dans le passé aucune valeur mobilière donnant accès à son capital, ni délivré d'option de souscription ou d'achat.

7.1.6.9. Rémunération des dirigeants, jetons de présence La société a versé au cours de l'exercice, les rémunérations suivantes à ses mandataires sociaux :

Membres du Conseil d'Administration	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature
Patrick FINDELING (1)	455 100	60 000	12 314
Vanessa BELINGUIER (2)	73 758	19 000	5 218
John FINDELING (2)	65 081	4 000	495
Marie-France FINDELING	-	-	-
Viviane FINDELING	-	-	-
Christian CHOLLET	-	-	-
Claude BELINGUIER	-	-	-

- (1) en qualité de Président Directeur Général
- (2) en qualité de salariés

La société n'a versé aucun jeton de présence, aux membres du Conseil d'Administration.

7.1.6.10. Informations relatives aux délais de paiement fournisseurs (en K€)

Exercice 2010/2011

		Dettes		
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	échues
Total des dettes fournisseurs au 30.09.2011	690	2 861	6	1 593

Exercice 2011/2012

	[Dettes non échues		
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	Dettes échues
Total des dettes fournisseurs au 30.09.2012	2 357	1 730	18	2 925

7.1.7. Evolutions récentes et perspectives -Evènements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

L'environnement économique ne permet pas d'envisager le renversement, dans la filière automobile, des tendances constatées ces derniers mois, marquée par une forte dégradation des ventes et par un ralentissement de cadence de fabrication.

Dans ce contexte, les constructeurs ont tendance à réintégrer une partie de leur sous-traitance à des équipementiers de rang 1, à recourir au chômage partiel et à diminuer leur capacité de production.

Plastivaloire doit elle-même s'adapter et a, de ce fait, mis en œuvre les mesures suivantes destinées à réduire le poids de ses charges :

- Réduction des intérimaires sur certains sites
- Mise en place de mesures de chômage partiel dans certaines usines en décembre et janvier derniers.

De manière plus positive, le Groupe qui a fait de l'innovation son critère de différenciation et dispose d'un centre d'essai performant à Langeais, a :

- Amplifié ses efforts de recherche et la mise en œuvre de nouvelles technologies (fibre carbone, matériaux composites...)
- Elargi le panel de ses ingénieurs.

La branche Automotive pourra compter pour l'avenir sur un stock de nouveaux contrats satisfaisant mais devra également composer avec des volumes attendus à la baisse.

Le Groupe verra sa position dans le secteur de l'industrie électrique renforcée par la mise en fabrication de nouveaux marchés (bornes de chargement de voitures électriques pour un constructeur premium allemand, production de plaques pour piles à combustible, en association avec le CEA pour un client leader dans l'énergie).

Le secteur multi-média devrait connaître une progression de ses productions dans le domaine des décodeurs.

De nouveaux marchés ont par ailleurs été obtenus pour l'industrie de l'électroménager et la filière photovoltaïque.

Les bonnes tendances constatées sur l'activité outillage constituent un indicateur favorable pour les performances futures.

Malgré cela, la baisse d'activité sur l'exercice devrait atteindre 10 %.

Cette tendance est, au regard du contexte, acceptable. Plastivaloire est en effet en mesure d'amortir le choc de la crise par une assise de clientèle diversifiée. Pour l'exercice en cours les sites étrangers devraient être à l'origine de près de 65 % de la production du Groupe.

Il est à craindre un impact plus fort sur les sites français. Les perspectives d'activité au Royaume Uni sont, quant à elles, porteuses.

Plastivaloire ne cesse d'aller de l'avant et devrait concrétiser dans les semaines à venir une joint venture avec l'industriel allemand BIA.

Il s'agira de créer sur le site de Dolny Kubin en Slovaquie une usine de chromage dans laquelle le Groupe possédera 40 % du capital par le biais de Bourbon Automotive Plastics Holding.

Les premières pièces devraient être mises en production début 2014.

Le Groupe peut également compter sur la montée en puissance de ses activités dans le secteur de la beauté. Les fabrications sont destinées à être traitées par les usines françaises.

Plastivaloire reste par ailleurs à l'écoute des opportunités de croissance externe particulièrement sur le marché allemand.

L'objectif de chiffre d'affaires pour l'exercice 2012/2013 ressort dans ces conditions à 400 M€ pour une marge d'EBITDA supérieure à 6 % du C.A.

> 7.1.8. Affectation du résultat

Conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, nous vous proposons d'affecter les résultats de l'exercice 2011/2012 de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice - 5 781 709 €

Affectation

- Imputation des pertes de l'exercice sur le poste « Autres réserves » ainsi ramené de 32.163.061 € à 26.381.352 €
- Prélèvement d'une somme de 381,12 € sur le poste « Autres réserves » ainsi ramené de 26.381.352 € à 26.380.970,88 € et affectation de la dite somme au poste « Réserves réglementées ».
- Distribution d'un dividende de.......1 659 420,00 € prélevé sur le poste « Autres réserves » ainsi ramené de 26.380.970,88 € à 24.721.550,88 € soit 0,60 € pour chacune des 2.765.700 actions dont la mise en paiement sera fixée ultérieurement par le conseil d'administration.

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les actionnaires personnes physiques, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Pour les trois exercices précédents, les dividendes mis en distribution ont été les suivants (en €) :

		Revenus	éligibles à la r	éfaction	Davianus	
Exercice	Nombre d'actions	Dividende global (en €)	Dividende distribué (par action) en €	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à la réfaction	
2008/2009	2 765 700	0	0	-	-	
2009/2010	2 765 700	2 765 700	1	-	-	
2010/2011	2 765 700	2 765 700	1	-	-	

N.B.: le dividende global figurant dans le tableau cidessus inclut le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues, non versé et affecté au compte « Report à nouveau ».

▶ 7.1.9. Approbation des conventions

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du Code de Commerce que vos commissaires vous présentent dans leur rapport spécial, vous donnant à leur sujet toutes les informations requises.

7.1.10. Mandats du Président du Conseil d'Administration et des administrateurs

Aucun mandat des membres du conseil d'administration n'arrive à échéance.

▶ 7.1.11 Autorisation à conférer au Conseil d'Administration aux fins de procéder au rachat des actions de la société et à une réduction de capital corrélative.

Il sera demandé à l'assemblée d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à un programme de rachat, par la société de ses propres actions.

La société a en effet décidé de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres afin de lui permettre de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le

cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer autorisée par la présente assemblée générale dans une résolution spécifique à caractère extraordinaire.

Cette autorisation s'inscrirait dans le cadre législatif résultant de l'article 225-209 du Code de Commerce. Elle serait valable pour une période de dix huit mois, et serait plafonnée à 10 % du capital social de la société arrêté au jour de l'assemblée générale.

L'autorisation consentie annulerait l'autorisation, accordée pour 18 mois lors de l'assemblée générale du 16 mars 2012.

Le prix d'achat plafond unitaire de l'action serait fixé à $60 \in$.

Les opérations de rachat pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-17 du Règlement Général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire, et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

- 7.1.12 Délégation à conférer au Conseil d'Administration aux fins de procéder à l'augmentation du capital de la société (Article L 225-129 du Code de commerce)
 - Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, précédemment intégrée dans la délégation d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires, expire le 15 mai 2014.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc conférer au Conseil

d'administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 20.000.000 euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

• Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire (article L. 225-129-2 du Code de commerce)

Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription prennent fin le 15 mai 2014. En conséquence, il vous est proposé de les renouveler dans les conditions suivantes.

Ces délégations sur lesquelles il vous est demandé de statuer ont pour objet de donner au conseil d'administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires, et ce à l'effet de financer les besoins de l'entreprise.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

• Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires

Nous vous proposons de fixer le montant nominal maximum d'augmentation de capital susceptible de résulter de l'utilisation de cette délégation à 10.000.000 euros. Il est précisé que ce montant ne serait pas commun avec celui des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

et n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourrait être supérieur à 5.000.000 euros.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies dans la limite légale,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
- Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'ordonnance du 22 janvier 2009 a introduit la possibilité de procéder à des opérations d'augmentation de capital par placement privé. Aux termes d'une recommandation en date du 6 juillet 2009, l'Autorité des Marchés Financiers a recommandé aux émetteurs d'établir une résolution distincte pour les délégations d'augmentation de capital par offre au public et par placement privé.

Afin de se conformer avec cette recommandation, la société a décidé de soumettre au vote des actionnaires une résolution spécifique à chacune de ces deux opérations.

• Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre au public.

Le conseil d'administration aurait la possibilité de conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité. Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 10.000.000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourrait être supérieur à 2.200.000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

• Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées sans droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 2.200.000 €, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20 % du capital par an. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourrait être supérieur à 2.200.000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations précitées, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

• Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières (article L. 225-147 du Code de commerce)

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % de son montant en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social. Ce plafond serait indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

• Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail)

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionnariat salarié, nous vous proposons

également de statuer sur un projet de délégation à donner au conseil d'administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation.

A cet effet, nous vous proposons de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation pour une durée de 26 mois.

Le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

• Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le conseil d'administration pour une durée de 18 mois si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ ou autorisations qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir. Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.

> 7.1.13 Synthèse des autorisations en cours en matière d'augmentation de capital

Nature de l'autorisation	Date de l'AGE	Expiration de l'autorisation	Montant autorisé	Augmentation réalisée les années précédentes	Augmentation réalisée au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement des présentes
Augmentation de capital par incorporation de réserves	16.03.2012	15.05.2014	20 M €	-	-	20 M €
Augmentation de capital réservée aux actionnaires avec maintien du droit préférentiel de souscription	16.03.2012	15.05.2014	10 M €	-	-	10 M €
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé	16.03.2012	15.05.2014	2,2 M €	-	-	2,2 M €
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	16.03.2012	15.05.2014	1 M €	-	-	1 M €
Augmentation de capital en vue de rémunérer les apports en nature	16.03.2012	15.05.2014	10 % du capital	-	-	10 % du capital
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'adhé- rents à un PEE	16.03.2012	15.05.2014	3 % du capital	-	-	3 % du capital

FAIT A LANGEAIS Le 31 janvier 2013 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.2. RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPTIONS SALARIEES

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article 225-184 du Code de Commerce, vous êtes informés qu'aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

FAIT A LANGEAIS Le 31 janvier 2013 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.3. RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS (ART. 225-197-4 ALINEA 1 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, vous êtes informés qu'aucune attribution gratuite d'actions n'a été réalisée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

FAIT A LANGEAIS Le 31 janvier 2013 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



7.4. RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS (ART. L 225-209 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE)

Chers actionnaires,

En application du second alinéa de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce, nous vous indiquons les opérations réalisées dans le cadre de l'autorisation que vous avez consentie au conseil d'administration.

Opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions (Art. L. 225-9 alinéa 2 du Code de Commerce) entre le 1er octobre 2011 et le 30 septembre 2012.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	9,7332 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	néant
Nombre de titres détenus en portefeuille ; - Titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement - Titres comptabilisés en titres immobilisés	269 190 -
Valeur comptable du portefeuille	5 192 182 euros
Valeur de marché du portefeuille (calculé sur la base de 13,60 €, cours au 30 septembre 2012)	3 660 984 euros

Opérations réalisées au titre de la période du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012

		Animation du titre	Actionnariat salarié	Opérations de croissance externe	Couverture de valeurs mobilières	Annulation	Total
	Nombre d'actions	21 461	-	-	-	-	21 461
Achats	Prix	17,4998	-	-	-	-	17,4998
	Montant	375 563	-	-	-	-	375 563
	Nombre d'actions	21 503	-	-			21 503
Ventes / transferts	Prix	17,9927	-				17,9927
	Montant	386 897	-	-	-		386 897

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

Il sera sollicité de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011/2012, une autorisation de renouveler le programme de rachat d'actions à des conditions substantiellement conformes à celles du programme actuellement en vigueur.

FAIT A LANGEAIS Le 30 janvier 2012 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



7.5. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-68 DU CODE DE COMMERCE

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil:

- De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale;
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 30 janvier 2012 et transmis aux commissaires aux comptes.

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Il est rappelé en préambule que la société a fonctionné depuis le 28 mars 2008 sous forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration, date à laquelle il a été mis fin au système dualiste antérieur. Le Conseil d'Administration est dirigé par un président à qui la direction générale de l'entreprise a également été confiée.

La société n'a pas adhéré à un quelconque code de place, notamment le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, même si un certain nombre des principes posés par ce dernier sont respectés, au-delà des obligations légales auxquelles, bien entendu, la société se conforme.

La composition du capital social et l'organisation interne de l'entreprise sont à l'origine d'un tel choix.

Le Conseil d'Administration remplit les fonctions du comité d'audit. Conformément à l'article L 823-20 du code de commerce, la société est ainsi exemptée de l'obligation de constituer un comité spécialisé. Une telle institution n'apporterait rien de significatif à notre société notamment en matière de suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

1. Le Conseil d'Administration et les comités

1.1. Le Conseil d'Administration

1.1.1. La composition du Conseil

Le Conseil est composé de sept membres.

Monsieur Patrick FINDELING Président Directeur Général n'exerce par ailleurs aucune autre activité professionnelle significative.

Les administrateurs en fonction sont les suivants :

Non prénon des mambres du Conseil d'Administration	Nombre d'actions détenues dans le capital au 15 janvier 2013				
Nom, prénom des membres du Conseil d'Administration	P.P	N.P.	Usufruit		
Patrick FINDELING, Président Directeur Général	1.222.652	-	18.000		
Marie France FINDELING, Administrateur	19.877	-	-		
Vanessa BELINGUIER, Administrateur	56.561	6.000	-		
Viviane FINDELING, Administrateur	110.774	-	-		
John FINDELING, Administrateur	50.819	6.000	-		
Christian CHOLLET, Administrateur	120	-	-		
Claude BELINGUIER, Administrateur	5	-	-		

Chacun des administrateurs a été nommé le 23 mars 2008 pour une durée de six ans.

Parmi les membres du Conseil, deux d'entre eux : Messieurs Christian CHOLLET et Claude BELINGUIER, sont considérés comme indépendants au regard des critères prescrits par le Code AFEP MEDEF.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

1.1.2. Le cumul des mandats

- Monsieur Patrick FINDELING est titulaire des mandats sociaux suivants:

BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS HOLDING -Président

BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS - Président Directeur Général

AQUIFRANCE – Président Directeur Général

BOURBON AP SAINT MARCELLIN - Président

BOURBON AP JURA - Président

BOURBON AP CHALEZEULE - Président

BOURBON AP MORTEAU – Président

BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS BELLÊME -Président

BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS VOUJEAUCOURT Président

AUTOMOTIVE PLASTICS ROCHEFORT - Président

AMIENS INJECTION - Président

SABLE INJECTION - Président

OUEST INJECTION - Président

CIMEST - Président (en liquidation judiciaire depuis

le 22 novembre 2012)

ERE PLASTIQUE - Président

CREUTZWALD INJECTION - Président

PVL Beauté - Membre du Comité de direction

ELBROMPLAST - Président

DUNA INJECTION PLASTIC FACTORY - Président du conseil de surveillance (en liquidation judiciaire depuis le 19 juillet 2012)

DUNA INJECTION REAL ESTATE: Président

CARDONAPLAST: Président

TUNISIE PLASTIQUES SYSTEMES : Président INJECTION PLASTIQUES SYSTEMES: Président

AUTOMOTIVE PLASTICS SLOVAKIA - Président

BANQUE POPULAIRE DU VAL DE FRANCE -Administrateur

S.C.I. M.G.: Gérant S.C.I. J.E.V.: Cogérant

S.C.I. J.S.: Cogérant

GROUPEMENT FORESTIER DE LA BASSE FORET -

Gérant

Les autres administrateurs de la société exercent les mandats suivants:

- Madame Vanessa BELINGUIER:

BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS – Administrateur AQUIFRANCE - Administrateur PVL BEAUTE - Membre du Comité de Direction

- Madame Marie-France FINDELING:

S.C.I. J.E.V.: Cogérant

- Monsieur John FINDELING

BOURBON AUTOMOTIVE PLASTICS - Administrateur AQUIFRANCE - Administrateur S.C.I. J.S.: Cogérant

- Madame Viviane FINDELING: Néant

- Monsieur Christian CHOLLET:

Néant

- Monsieur Claude BELINGUIER

Néant

1.1.3. Les conditions de préparation des travaux du conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leurs communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

C'est ainsi que le projet des comptes annuels a été transmis aux administrateurs six jours avant la réunion du conseil appelée à les arrêter.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

1.1.4. La tenue des réunions du Conseil

Les convocations ont été faites par écrit ou par tout autre moyen huit jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social.

Le Conseil d'administration s'est réuni 15 fois entre le 1^{er} octobre 2011 et le 30 septembre 2012.

Sur cette période aucun défaut répété d'assiduité des membres aux réunions du Conseil, n'a été constaté.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes annuels et les comptes semestriels.

1.1.5. Le règlement intérieur du Conseil

Le Conseil d'Administration n'a adopté aucun règlement intérieur.

1.1.6. Sujets débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Date de réunion du Conseil d'Administration	Thèmes abordés
14 octobre 2011	Caution à consentir au profit des sociétés ExxonMobil Chemical Belgium et ExxonMobil Chemical France
3 janvier 2012	Caution à consentir au profit des sociétés Albis Plastique France, Albis Plastics CR s.r.o., Albis Polska Sp. Zo.o., Albis Plastic S.R.L., Albis UK, Albis Iberia
3 janvier 2012	Modification de la rémunération de salariés, également administrateurs
30 janvier 2012	Examen et arrêtés des comptes annuels et consolidés au 30 septembre 2011
8 mars 2012	Caution à consentir au profit de la société Natixis Lease
16 mars 2012	Fixation de la date de distribution du dividende afférent à l'exercice 2010/2011
13 avril 2012	Caution à consentir au profit de la société Total Petro- chemicals France
2 mai 2012	Caution à consentir au profit de la société Total Lubrifiants
11 juin 2012	Arrêté des comptes semestriels consolidés au 31 mars 2012 Arrêté des termes du rapport financier trimestriel
29 juin 2012	Caution à consentir au profit des sociétés ExxonMobil Chemical Bergium et ExxonMobil Chemical France
27 juillet 2012	Projet de nomination d'un commissaire aux comptes titu- laire et d'un commissaire aux comptes suppléant Projet de constatation de la démission d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant Décisions relative à la convocation d'une assemblée générale ordinaire destinée à statuer sur les points visés ci-dessus.
31 août 2012	Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant Constatation de la démission d'un commissaire aux comptes titulaire Constatation de la démission d'un commissaire aux comptes suppléant
6 septembre 2012	Caution à consentir au profit de la société Sabic Francs SAS
28 septembre 2012	Attribution de primes
28 septembre 2012	Point de la facturation des prestations d'assistance rendues aux différentes filiales françaises en application des termes de la convention de groupe

2. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le Conseil d'Administration n'a constitué aucun comité.

- ▶ 3. Limitation des pouvoirs du Directeur Général Aucune limitation spécifique autre que celles imposées par les dispositions du Code de Commerce n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.
- 4. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

4.1. Rémunération des membres du Conseil.

Les administrateurs ne reçoivent aucun jeton de présence.

4.2. Rémunération des mandataires

Le Conseil arrête la politique de rémunération du Président Directeur Général sur proposition de l'un ou l'autre des Administrateurs.

Il se réfère également au Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la société.

La part variable de la rémunération du Président Directeur Général est restreinte.

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

- 4.2.1. Stock options et attribution gratuite d'actions Aucun de ces procédés n'a été mis en œuvre dans l'entreprise.
- 4.2.2. Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

 Aucun système de cette nature n'a été mis en œuvre.

5. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 15 des statuts.

II - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

La société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE est société mère d'un groupe comprenant 27 filiales dont 16 sont situées en France et 11 à l'étranger.

Elle détient également une participation minoritaire dans une société de droit français.

Ce rapport présente donc l'organisation du système de contrôle interne mis en place dans le groupe.

1. OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe PLASTIVALOIRE ont pour objectif :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés, mais permet de donner une assurance raisonnable que les risques sont maîtrisés.

Dans cet état d'esprit, les objectifs sont de s'assurer :

- du respect des orientations données par les organes sociaux,
- du respect des lois et règlements,
- de la qualité de l'information financière et comptable,
- de la prévention et de la maîtrise des risques concernant l'activité,
- de la sauvegarde et de la protection des actifs.

2. ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE.

Afin de favoriser le développement de l'entreprise, et dans un contexte s'y prêtant, PLASTIVALOIRE a adopté une organisation centralisée. Cette organisation est complétée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le Groupe. Des délégations de pouvoirs sont consenties aux responsables des filiales pour la plupart des opérations courantes.

L'organisation générale du contrôle interne est cependant différente entre les filiales françaises et les filiales étrangères qui, pour des raisons d'éloignement, disposent d'une capacité d'autonomie supérieure.

Filiales françaises:

Le contrôle interne repose, pour les filiales françaises, sur une centralisation des services administratifs au siège social.

Cette affirmation vaut moins pour les nouvelles filiales issues de la prise de participation dans le Groupe BOURBON, qui possédaient leur propre organisation, laquelle est cependant en cours de refonte et devrait à terme se rapprocher de celle historiquement pratiquée dans le Groupe.

Administration générale :

L'implication de la Direction Générale est importante dans toutes les prises de décisions concernant non seulement la stratégie de l'entreprise mais également celles ayant trait à la gestion de toutes les sociétés françaises du groupe : investissement, financement, contacts commerciaux avec les clients et les fournisseurs, règlement des factures des fournisseurs...

Direction administrative et financière :

Elle comprend deux services :

Service comptable:

Placé sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière, le service comptable est centralisé au siège social. Son principal objectif est la tenue de la comptabilité de la société mère et de chacune des filiales françaises.

Le service comptable est en outre chargé de la facturation, du suivi des comptes clients, de la préparation du paiement des fournisseurs, du suivi de la trésorerie et de l'établissement d'un compte de résultat mensuel et des comptes annuels de chacune des sociétés françaises du groupe.

Service paie:

Également placé sous la responsabilité de la Direction administrative et financière, il gère la paie de l'ensemble du personnel des sociétés françaises.

Service ressources humaines:

Centralisé au siège, il a en charge toutes les tâches relatives au recrutement, procédures d'embauche et ruptures des contrats de travail (démissions et licenciements). Il s'occupe également de la formation et du suivi de la représentation des salaires (délégués du personnel, comité d'entreprise).

Service informatique:

Basé au siège social, il a en charge la définition de la politique informatique du groupe et la mise en œuvre des moyens dans chacune des sociétés qui le composent. Il développe des logiciels spécifiques.

Service achats:

Basé au siège social, il est chargé de centraliser essentiellement les achats de matières premières pour toutes les sociétés françaises du groupe

Service contrôle de gestion :

Basé au siège social, il a pour objectif le suivi des prix de revient et de la comptabilité analytique de chacune des filiales.

<u>Service logistique :</u>

Les procédures du service logistique sont identiques pour tous les sites. Toutefois, ces sites sont autonomes pour gérer leur propre logistique.

Service qualité:

Basé au siège social, il est chargé de définir la politique qualité générale du groupe, de mettre en œuvre et d'appliquer les procédures qualité sur chacun des sites ainsi que toutes les certifications.

Chaque site est doté d'une antenne qualité chargée de veiller à la bonne application du système qualité, à l'amélioration continue, et à la satisfaction des clients.

Services administratifs des filiales :

Le service administratif de chaque filiale française est très réduit et comprend essentiellement un directeur de site, un responsable qualité, un responsable logistique. Ces personnes étant épaulées par un personnel administratif en charge de secrétariat et de l'interface avec les services centralisés du contrôle de gestion et des achats.

Filiales étrangères :

Elles sont plus autonomes en matière d'organisation et de contrôle interne.

Toutefois, elles bénéficient, pour la plupart, de la présence permanente d'expatriés français dont la mission est de veiller au bon fonctionnement des procédures ; chacune de ces personnes intervenant dans son domaine de compétence.

Par ailleurs, des membres de la Direction Générale se rendent sur place régulièrement.

Ces filiales établissent mensuellement des comptes de résultat.

Toutes les décisions importantes et notamment en matière d'investissements sont prises par la Direction Générale

Enfin, pour satisfaire aux normes exigées par les différentes certifications obtenues par le Groupe ou imposées par ses clients, PLASTIVALOIRE est tenu de mettre en place des procédures rigoureuses tant au niveau de la qualité qu'en matière administrative et comptable.

Le fonctionnement satisfaisant de l'organisation susdécrite et des procédures mises en place, permettent de considérer vraisemblablement que :

- la production de l'information financière et comptable s'effectue de manière satisfaisante
- la protection des actifs est adaptée à la taille des centres de production et aux niveaux de risques identifiés
- le suivi des opérations traitées dans chaque unité est maîtrisé.

7.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE « PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE » POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

1. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

2. Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L 225-37 du Code de commerce.

Fait à Tours, le 31 janvier 2013

Les Commissaires aux Comptes Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International Jean-Jacques Pichon, Associé

Alliance Audit Expertise et Conseil Vincent Joste, Associé



7.7. TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2007/2008	EXERCICE 2008/2009	EXERCICE 2009/2010	EXERCICE 2010/2011	EXERCICE 2011/2012
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 531 400	5 531 400	5 531 400	5 531 400	5 531 400
Nombre des actions ordinaires existantes	2 765 700	2 765 700	2 765 700	2 765 700	2 765 700
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer . Par conversion d'obligations . Par exercice de droits de souscription	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	58 585 950	34 895 377	45 835 330	46 933 998	47 238 511
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 398 842	(3 900 038)	758 260	4 087 017	(3 301 299)
Impôts sur les bénéfices	621 072	(1 873 656)	(681 680)	(610 307)	(596 803)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 758 466	(14 671 818)	3 528 396	4 590 384	(5 781 709)
Résultat distribué	2 765 700	-	2 765 700	2 765 700 (1)	1 659 420 (1)
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,81	(0,73)	0,52	1,70	(0,98)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,08	(5,30)	1,28	1,66	(2,09)
Dividende attribué à chaque action	1	-	1	1 (1)	0,60 (1)
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	505	493	459	422	418
Montant de la masse salariale de l'exercice	15 527 512	15 340 155	16 805 389	15 789 185	15 385 125
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	6 108 666	5 962 271	6 355 637	6 223 427	5 903 550

⁽¹⁾ Selon proposition d'affectation du résultat qui sera soumise à l'assemblée générale du 22 mars 2013.



7.8. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE PLASTIVALOIRE

1. Compte de résultat consolidé

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Produits des activités ordinaires	6A	416 327	343 585	220 298
- Ventes de produits - Ventes de services		412 735 3 592	341 098 2 487	220 094 204
Autres produits opérationnels d'activités	6C	12 315	8 949	7 068
Marchandises et matières consommées	6D	216 990	176 435	108 165
Frais du personnel	6E	119 161	98 813	66 641
Dotations aux amortissements et provisions	6F	21 919	16 954	12 286
Autres charges opérationnelles d'exploitation	6G	58 754	46 429	30 565
Résultat opérationnel courant		11 818	13 903	9 709
Autres produits opérationnels	7	12 656	37 279	9 125
Autres charges opérationnelles	7	15 224	11 696	6 483
Résultat opérationnel		9 250	39 486	12 351
Coût de l'endettement financier net	8	- 1 704	- 1 562	- 1 402
Autres produits et charges financières	8	- 366	451	- 591
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		- 7	-	35
Charges d'impôt sur le résultat	9	- 1 138	4 156	- 418
Résultat net consolidé		6 035	42 531	9 975
Résultat des minoritaires		3 990	2 312	2 728
Résultat du Groupe		2 045	40 219	7 247
Nombre d'actions (en milliers)		2 497	2 496	2 500
Résultat net par action	10	0,82	16,11	2,90
Résultat net par action dilué	10	0,82	16,11	2,90

2. Résultat global consolidé Les autres éléments du résultat global sont présentés nets des effets d'impôt.

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Résultat net		6 035	42 531	9 975
Ecarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		1 097	- 2 937	1 515
Ecarts de change résultant de la conversion de dettes liées à un investissement global de la mère dans une activité à l'étranger		593	- 552	354
Gains ou pertes actuariels sur les engagements de retraite		- 1 038	-	- 213
Résultat global		6 687	39 042	11 631
Part revenant au Groupe		2 656	37 255	8 661
Part revenant aux minoritaires		4 031	1 787	2 970

3. Bilan consolidé

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
I - ACTIFS NON COURANTS		157 401	155 884	97 151
Immobilisations incorporelles	12	5 219	4 679	693
Immobilisations corporelles	13	147 113	147 535	96 093
Participation sociétés mises en équivalence	14	22	-	-
Autres actifs financiers	14	4 576	2 948	107
Impôt différé actif		471	722	258
II - ACTIFS COURANTS		211 854	214 277	116 732
Stocks	15	44 910	45 617	22 189
Créances clients	16	101 399	91 522	43 610
Autres créances	17	45 212	48 909	20 899
Trésorerie et équivalent trésorerie	18	20 333	28 229	30 034
III - ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		-	3 432	-
A - TOTAL ACTIF		369 255	373 593	213 883
I - CAPITAUX PROPRES	15	174 735	159 617	110 218
Capital	19	5 531	5 531	5 531
Primes		17 843	17 843	17 843
Réserves consolidées		108 520	72 259	71 594
Résultat net consolidé - part du Groupe		2 044	40 219	7 247
Intérêts minoritaires		40 797	23 765	8 003
II - DETTES NON COURANTES		43 590	65 096	36 528
Dettes financières à long terme	21	35 637	57 502	26 386
Impôts différés		2 938	3 443	7 198
Dettes au titre des pensions et retraites	20	5 015	4 151	2 944
III - DETTES COURANTES		150 930	148 880	67 137
Dettes fournisseurs et autres dettes		45 217	49 763	28 134
Autres dettes courantes	22	67 445	65 442	23 310
Dettes financières à court terme	21	35 820	30 317	14 012
Provisions	20	2 075	2 804	1 535
Dettes impôts sur les sociétés		373	554	146
IV - PASSIFS DIRECTEMENT LIÉS AUX ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS		-	-	-
B - TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DETTES		369 255	373 593	213 883

4. Variation des capitaux propres consolidés

RUBRIQUES	NOTE	NOMBRE D'ACTIONS ÉMISES (EN K)	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES DE CONVERSION	RÉSERVES CONSOLIDÉES ACCUMULÉES	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL
SITUATION AU 30.09.2009		2 765	5 531	17 843	- 4 072	74 194	93 496	7 652	101 148
RESULTAT GLOBAL 2009-2010					1 335	7 326	8 661	2 970	11 631
Variation du périmètre							0	(1 545)	(1 545)
Actions propres						40	40		40
Distribution de dividendes						0	0	(1 064)	(1 064)
Autres						18	18	(10)	8
SITUATION AU 30.09.2010		2 765	5 531	17 843	- 2 737	81 578	102 215	8 003	110 218
RESULTAT GLOBAL 2010-2011					(2 513)	39 768	37 255	1 787	39 042
Variation du périmètre						(1 085)	(1 085)	18 266	17 181
Augmentation capital								11 000	11 000
Put/minoritaire								(13 750)	(13 750)
Actions propres						63	63		63
Distribution de dividendes						(2 498)	(2 498)	(1 569)	(4 067)
Autres						(98)	(98)	28	(70)
SITUATION AU 30.09.2011		2 765	5 531	17 843	- 5 250	117 728	135 852	23 765	159 617
RESULTAT GLOBAL 2011-2012					985	1 642	2 627	4 060	6 687
Variation du périmètre						(1 314)	(1 314)	219	(1 095)
Augmentation capital									0
Put/minoritaire								13 750	13 750
Actions propres						11	11		11
Distribution de dividendes						(2 420)	(2 420)	(1 086)	(3 506)
Autres						(818)	(818)	89	(729)
SITUATION AU 30.09.2012		2 765	5 531	17 843	- 4 265	114 829	133 938	40 797	174 735

La variation de périmètre comprend notamment une quote-part des résultats des ex sociétés AP, acquise au groupe l'an passé et reclassée en minoritaire sur la période pour 2,3 M€. Il s'agit d'une correction du bilan d'ouverture mais du fait de son caractère non significatif, il n'a pas été procédé à une modification des comptes comparatifs.

5. Tableaux de flux de trésorerie consolidés

FLUX (EN MILLIERS D'EUROS)	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
RÉSULTAT NET	2 044	40 219	7 247
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	3 990	2 312	2 728
Quote part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	8	0	- 35
Dotations aux Amortissements et provisions	19 091	18 721	11 536
Reprises des Amortissements et provisions	- 5 990	- 5 189	- 2 723
Autres charges et produits calculés	- 31	- 29 775	0
Plus et moins values de cession	2 090	1 228	192
Impôts différés	- 328	- 5 878	- 920
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	20 874	21 638	18 025
Ecart de conversion sur la CAF			
Variation des frais financiers	- 4	10	47
Variation nette exploitation	- 13 643	- 9 997	- 2983
Variation de stock	774	- 5 779	- 2 217
Variation des Créances d'exploitation	- 6 172	8 524	- 1 960
Variation des Dettes d'exploitation	- 8 245	- 12 742	1 194
Variation nette hors exploitation	3 323	13 508	- 2 230
Variation des Créances hors exploitation	474	19 704	- 906
Variation des Dettes hors exploitation	5 190	- 7 106	- 881
Charges et produits constatés d'avance	- 2 341	910	- 443
Pertes et gains de changes	0	0	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	10 550	25 159	12 859
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décaissement/acquisition immos incorporelles	- 1 506	- 2 238	- 245
Décaissement/acquisition immos corporelles	- 14 390	- 12 693	- 12 653
Encaissement/cession d'immos corp et incorp	9 433	3 386	3 780
Décaissement/acquisition immos financières	- 4 504	- 18 207	- 20
Encaissement/cession d'immos financières	552	119	42
Trésorerie nette/acquisitions & cessions de filiales	- 737	- 16 258	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 11 152	- 45 891	- 9 096
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apports	30	11 000	320
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 2 500	- 2 499	0
Dividendes versés aux minoritaires	- 1 007	- 1 568	- 1 064
Décaissement/acquisition titres d'autocontrôle	0	- 226	- 30
Encaissements provenant d'emprunts	9 123	18 727	7 909
Remboursement d'emprunts	- 18 481	- 14 598	- 11 584
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 12 835	10 836	- 4 449
Incidences des variations de taux de change	360	- 855	576
VARIATION DE TRÉSORERIE	- 13 077	- 10 751	- 110
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	15 173	25 924	26 034
TRÉSORERIE À LA CLOTURE	2 096	15 173	25 924

6. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES	55
NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE	
NOTE 3. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	62
NOTE 4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISE	63
NOTE 5. INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL	64
NOTE 6. ANALYSE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	66
NOTE 7. AUTRES REVENUS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	68
NOTE 8. RÉSULTAT FINANCIER	68
NOTE 9. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	69
NOTE 10. RÉSULTAT NET PAR ACTION	70
NOTE 11. ECARTS D'ACQUISITION	70
NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71
NOTE 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72
NOTE 14. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 3
NOTE 15. STOCKS	74
NOTE 16. CRÉANCES CLIENTS	
NOTE 17. AUTRES ACTIFS COURANTS	74
NOTE 18. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	75
NOTE 19. CAPITAUX PROPRES	75
NOTE 20. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	76
NOTE 21. PASSIFS FINANCIERS	
NOTE 22. AUTRES PASSIFS COURANTS	
NOTE 23. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	79
NOTE 24. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN	
NOTE 25. PARTIES LIÉES	
NOTE 26. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS	82
NOTE 27. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	83

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Groupe Plastivaloire sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS et les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes annuels au 30 septembre 2012 et des comptes comparatifs 2011 et 2010 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) au 30 septembre 2012 et qui sont applicables obligatoirement.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1er octobre 2011

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du Groupe Plastivaloire à compter du 1^{er} octobre 2011 sont les suivantes:

- Amendement d'IFRS 2 Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- Amendement IAS 32 Classement des émissions de droits;
- Améliorations des IFRS (avril 2009);
- Améliorations des IFRS (mai 2010);
- IFRIC 17 Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;
- IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients ;
- IFRIC 19 Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.
- IAS 24 "Parties liées" applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.
- IAS 34 Information financière intermédiaire
- IFRS 3R Regroupements d'entreprises
- IAS 27R Etats financiers consolidés et individuels.

Ces normes, amendements de normes ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 30 septembre 2012.

Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er octobre 2011 :

- L'amendement à IFRIC 14 "Paiements d'avance d'exigences de financement minimal" applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.
- IFRS 7 "Transfert d'actifs financiers" applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2011.

- Les améliorations aux IFRS applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.
- Amendement IAS1, IAS19R, IFRS10, IFRS11, IFRS12, IAS28.

Leur impact éventuel fera l'objet d'une évaluation en cours d'exercice.

L'ensemble des sociétés du périmètre clôture leurs comptes au 30 septembre de chaque année à l'exception de la société Elbromplast en Roumanie qui clôture le 31 décembre.

A - Principes de consolidation

Sont consolidées les sociétés détenues à 20 % au moins dont l'un des critères suivant est atteint :

- chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 milliers d'euros,
- total du bilan supérieur à 1 millions d'euros,
- endettement supérieur à 1 millions d'euros.

Les sociétés non consolidées prises individuellement ou dans leur ensemble, ne sont pas significatives. Les filiales, dont le groupe détient le contrôle, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé lorsque le groupe détient plus de 50 % des droits de vote ; il peut également résulter des dispositions d'accords d'actionnaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les comptes des sociétés contrôlées conjointement (co-entreprises) sont consolidés par intégration proportionnelle.

Les autres sociétés, dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote, sont consolidées par mise en équivalence.

Les états financiers du groupe sont établis en euros. Les filiales étrangères ont généralement pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale. Leurs comptes sont convertis en euros, aux taux en vigueur à la clôture pour le bilan et aux taux moyens pour le compte de résultat. L'écart de conversion qui en résulte est inscrit dans les capitaux propres.

Certaines filiales hors zone euro, qui réalisent l'essentiel de leurs transactions en euros, sont toutefois susceptibles de reconnaître cette devise comme monnaie de fonctionnement.

Les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

B - Immobilisations incorporelles

1. ecarts d'acquisition

Le coût d'acquisition des titres de sociétés consolidées est affecté aux actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sur la base de leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur des actifs réévalués, nets des passifs, l'écart est inscrit en écart d'acquisition.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de dépréciation et au moins une fois par an. Pour la réalisation de ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés entre les unités génératrices de trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants.

Concernant les écarts d'acquisition, les unités génératrices de trésorerie ont été définies au niveau du site de production.

La valeur comptable des actifs ainsi regroupés est comparée au montant le plus élevé entre leur valeur d'utilité, égale à la somme actualisée des flux nets futurs de trésorerie attendus, et leur valeur de marché nette des coûts de cession.

Les acquisitions d'intérêts complémentaires dans des sociétés consolidées sont traitées comme des prises de participation avec constatation de goodwills lorsque le coût d'acquisition des titres est supérieur à la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis.

Les goodwills négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

2. frais de recherche et développement et coûts d'études spécifiques

Les coûts d'études engagés pour fabriquer et livrer des modules dans le cadre d'une commande spécifique sans engagement contractuel du client sur les volumes mais avec un complément de prix à la pièce sont comptabilisés à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles. Ces coûts immobilisés sont amortis au rythme des quantités de pièces livrées au client, avec une durée maximale de 4 ans sauf cas particuliers.

Les coûts d'études engagés dans le cadre d'une commande spécifique faisant l'objet d'un engagement contractuel du client sur les volumes sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de l'avancement technique et selon le principe de comptabilisation des produits décrit dans la note P.

Les frais de développement ainsi que les coûts des études ne remplissant pas les conditions présentées ci-dessus sont pris en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus dès lors qu'ils ne remplissent les conditions définies par la norme IAS 38.

3. autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement ou d'acquisition des logiciels informatiques à usage interne, amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans, ainsi que de brevets et licences.

C - Immobilisations corporelles

1. valeur brute des immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production pour celles produites par l'entreprise.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien qui sont immobilisés.

Les coûts d'emprunt supportés pendant la période de mise au point des immobilisations sont incorporés dans la valeur des immobilisations en application de la norme IAS 23 révisée pour les actifs constitués à partir de l'exercice 2009.

2. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité prévue :

Constructions (1)	10 à 40 ans
Matériels industriels (2)	3 à 10 ans
Autres immobilisations	3 à 10 ans

(1) Les constructions font l'objet d'une approche par composant.

(2) Les presses à injecter sont amorties sur 10 ans avec une valeur résiduelle de 25 % au terme de cette période, elles font ensuite l'objet de test de dépréciations.

Les actifs font l'objet d'un amortissement accéléré lorsque la durée d'utilisation devient inférieure à la durée d'utilisation initialement anticipée. Les durées d'utilité sont réexaminées à chaque clôture comptable.

3. Outillages spécifiques

Les outillages spécifiques fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules dans le cadre d'une commande et qui ne sont pas considérés comme vendus au client (notamment lorsqu'ils font l'objet d'une rémunération au fur et à mesure des livraisons de pièces mais sans garantie sur le financement intégral des dépenses réalisées) sont également enregistrés en immobilisations corporelles, conformément à la norme IAS 16.

Ces outillages spécifiques sont amortis sur une durée maximale de 4 ans compte tenu de la cadence de remplacement des modèles.

4. Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées en produits constatés d'avance et sont repris au résultat suivant la durée d'utilité de l'immobilisation à laquelle elles se rapportent.

5. Crédit bail

Les biens dont le Groupe dispose, financés au moyen de contrats de location-financement sont traités comme des immobilisations financées à crédit.

D - Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé

A chaque date de clôture, une revue est faite pour vérifier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a pu perdre de la valeur.

Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels l'entreprise opère, ou relatifs aux conditions d'utilisation des actifs, constituent les indices essentiels de perte de valeur

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de dépréciation est effectué à chaque clôture annuelle. L'actif est déprécié dès lors que sa valeur comptable excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est appréciée au niveau de chaque filiale.

La valeur recouvrable est la plus élevée de la valeur d'utilité ou de la juste valeur nette des coûts de cession de l'actif.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en diminution des actifs concernés et en marge opérationnelle.

L'horizon considéré correspond à la durée de vie estimée des biens.

E - Actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente

Sont considérés comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente (sans requérir de travaux significatifs pour les mettre en état d'être vendus) et dont la vente est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupe d'actifs considérés comme détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Par ailleurs, les actifs classés comme détenus en vue de la vente (ou inclus au sein d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente) cessent d'être amortis.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont classés sur une ligne particulière du bilan lorsque leur montant est significatif.

F - Actifs et passifs financiers

1. Définition

Le Groupe enregistre un actif ou un passif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Les actifs financiers comprennent les valeurs mobilières, les prêts et les instruments dérivés actifs relatifs à des opérations financières. Ces instruments sont présentés en actifs non courants, à l'exception de ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalents de trésorerie suivant le cas.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres dettes porteuses d'intérêts.

2. Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

• Titres de participation

Ils représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition.

Cette valeur fait l'objet de tests de dépréciation en fonction des critères d'analyse financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société, le cas échéant une perte de valeur est constatée. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

• Prêts et autres actifs financiers

Les prêts et autres actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur nominale qui correspond en fait au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Des provisions sont constituées lorsqu'il existe un

risque de non recouvrement.

• Trésorerie et équivalents de trésorerie

Elle comprend les liquidités en comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ses composants sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice et les variations sont comptabilisées en résultat financier.

3. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers Les dettes financières sont généralement évaluées au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

G - Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture de change. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Dès lors qu'elles sont qualifiées comptablement de couverture, il convient de distinguer :

- les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé;
- les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs.

Concernant les couvertures de juste valeur, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à sa juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Parallèlement tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures de flux de trésorerie futurs, la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.

H - Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des frais de structure liés à la fabrication, il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

Les stocks de matières premières sont valorisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Lorsque la valeur nette réalisable est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est constatée pour la différence.

I - Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales sont enregistrées pour leur montant nominal. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les créances cédées à des tiers (titrisation, escompte) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers.

J - Cessions de créances

Les créances cédées à des tiers (titrisation, escompte) sont sorties de l'actif du Groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers.

K - Actifs destinés à être cédés et activités destinées à être cédées

Sont classés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés » au bilan les éléments suivants :

- la valeur d'un actif détenu en vue de sa vente ;
- la valeur d'un groupe d'actifs détenus en vue de leur vente et non en vue d'une utilisation continue;
- et la valeur des activités et sociétés acquises dans la perspective d'une cession ultérieure.

Les passifs relatifs à ces actifs, groupe d'actifs, activités et sociétés sont également présentés au passif du bilan sur une ligne distincte dénommée « Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés »

Les actifs classés dans cette catégorie ne font plus l'objet d'amortissement. Ils sont évalués au montant le plus faible de leur valeur comptable et de leur prix de vente estimé, diminué des frais relatifs à la vente. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées en « autres charges opérationnelles » du Groupe.

Les actifs, le cas échéant activités et sociétés classés dans cette catégorie depuis une année, y sont maintenus seulement s'ils répondent aux critères exigés par la norme IFRS 5.

Au bilan, les données relatives aux « actifs et activités destinés à être cédés » isolés distinctement dans les états financiers ne donnent pas lieu au retraitement des années antérieures en termes de présentation.

Au compte de résultat, les résultats de cession des

activités ou branches d'activités et sociétés qui remplissent la définition d'une activité abandonnée, sont isolés sur la ligne « Résultat après impôt des activités cédées et destinées à être cédées ».

Au 30 septembre 2011 cette rubrique ne concernait que le bâtiment industriel détenu par DRE.

L - Opérations en devise

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité (hors dérivés) sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat, à l'exception des différences de conversions relatives aux dettes, créances, instruments financiers désignés comme couverture et relatives à un investissement net dans une société étrangère.

Les impacts constatés en résultat sont comptabilisés : - en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières.

- en marge opérationnelle pour les autres différences de conversion.

M - Capitaux propres

1. Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- (i) l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et
- (ii) dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres. Ainsi, un instrument dont le remboursement est à l'initiative

du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

2. Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

3. Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

N - Provisions

1. Engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus est entièrement constatée en diminution du résultat opérationnel courant. Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en résultat global.

2. Autres provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour mettre fin à l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt en charges financières. Les provisions sont incluses en « passifs non courants » pour la part à long terme et en « passifs courants » pour la part à court terme.

Le coût des mesures d'adaptation d'effectifs est pris en charge lorsque le Groupe est manifestement engagé à mettre en œuvre le plan, c'est-à-dire lorsque celui-ci a été présenté de manière détaillée et annoncé au personnel concerné. Le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

O - Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Les "puts à prix fixes" sont comptabilisés en passifs financiers pour leurs valeurs actualisées, et les "puts à prix variables" pour leurs justes valeurs; en outre, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en "Passifs financiers". La norme IAS 27 révisée, appliquée dans les comptes consolidés à partir du 1er janvier 2010, précise le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés. Le Groupe a décidé d'appliquer deux méthodes de comptabilisation différentes de ces options de ventes, selon que les options ont été émises avant ou après la date de première application de la version révisée de la norme en accord avec les recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers. Les premières sont traitées selon la méthode du goodwill en cours alors que les secondes sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impact capitaux propres).

P - Chiffre d'affaires et marge

1. Enregistrement du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert du contrôle et des risques et avantages inhérents à la propriété des modules ou des pièces produits, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Dans le cas d'un contrat d'études ou d'une vente d'outillages, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure des étapes techniques validées par le client ou en l'absence d'étapes techniques prévues au contrat, au fur et à mesure de l'avancement de l'étude ou de l'outillage.

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du Groupe, des prestations de services associées à ces ventes.

Les prestations de services associées à la vente de pièces plastiques ou d'outillages sont reconnues en fonction de la période où est fournie cette prestation.

- 2. Produits des outillages et constatation de la marge
- Produits des outillages

Les produits des outillages sont comptabilisés selon le principe de la marge à l'avancement.

Coûts des outillages

Les coûts des outillages sont considérés comme des charges d'exploitation comprises dans la marge opérationnelle.

Q - Présentation des états financiers

1. Résultat opérationnel courant

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance.

Il correspond au résultat des sociétés contrôlées avant prise en compte

- des autres revenus et charges opérationnels, correspondant à des éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, qui comprennent les coûts de rationalisation des structures et départs anticipés, l'effet des événements exceptionnels tels que l'arrêt définitif d'une activité, la fermeture ou la cession d'un site industriel, les cessions d'immeubles hors exploitation, la constatation de pertes de valeurs d'actifs incorporels ou corporels et d'autres pertes inhabituelles et significatives;
- des produits sur prêts, titres de placement et trésorerie ;
- des charges de financement ;
- des autres revenus et charges financiers qui comprennent l'effet de l'actualisation des engagements de retraite et du rendement des fonds affectés à la couverture de ceux-ci, l'inefficacité

des couvertures de change et de taux ainsi que les variations de valeurs des instruments de change et de taux pour lesquels les relations de couverture ne remplissent pas les critères de la norme IAS 39, les résultats sur cession de titres de filiales;

des impôts.

2. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme :

- les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs,
- le résultat de cession d'activités ou de participations opérationnelles,
- le résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

R - Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges d'intérêts de l'ensemble du Groupe.

Les produits et charges d'intérêts sont reconnus selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui consiste en un étalement actuariel des intérêts et des coûts de transaction sur la durée du prêt ou de l'emprunt.

S - Impôt sur les résultats

Les écarts temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés calculés selon la méthode du report variable.

Ces écarts proviennent principalement des écritures de retraitements des comptes des filiales ainsi que des déficits fiscaux reportables.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt et des réglementations fiscales adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus qu'à hauteur des impôts différés passifs.

T - Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Plastivaloire doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Plastivaloire revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des actifs et les provisions, sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

A - Evolution du périmètre de consolidation

CIMEST SAS

Le 25 septembre 2012, le tribunal de commerce d'Epinal a placé la société CIMEST en redressement judiciaire avec une période d'observation de 6 mois.

A l'examen de la situation, il est apparu très vite au tribunal qu'aucune solution viable ne permettait raisonnablement de pérenniser ce site. Il a donc prononcé le 17 novembre 2012 la liquidation judiciaire de la société. Dans le même temps des négociations entre les représentants du personnel de Cimest et la société Plastiques du Val du Loire (PVL) se sont tenues afin d'obtenir de la part de PVL la prise en charge d'une prime supra légale.

Un accord a été conclu et l'ensemble des coûts relatifs à cet accord ont été comptabilisés sur cet exercice. L'impact net comptabilisé en charge opérationnelle s'élève à 2421 milliers d'euros.

DUNA INJECTION

Le 30 octobre 2012 la cour de Székesfehérvár en Hongrie a prononcé la liquidation judiciaire de la société Duna Injection. Cette société dont l'activité avait cessé le 31 mai 2010, avait été placée en redressement judiciaire le 19 juillet 2012. PVL a donc procédé à la déconsolidation de cette filiale au 30 septembre 2012, son effet n'est pas significatif.

PVL BEAUTE

Création le 7 juillet 2012 de la société PVL Beauté, qui est spécialisée dans le secteur de la cosmétique. La société PVL détient 30 % des actions.

• BAP Holding

Rachat par PVL le 30 septembre 2012 de 2.15 % de titres détenus par Claude Bourbon. La société porte ainsi sa participation dans BAP Holding à 67.05%.

Sur l'exercice précédent le Groupe avait procédé aux opérations suivantes :

• Groupe Bourbon

Le 1^{er} mars 2011, Plastivaloire a intégré les sociétés du Groupe Bourbon, spécialisées dans les systèmes intérieurs et extérieurs d'automobile. La prise de participation du Groupe s'élevait à 64,9 %. Des précisions sont apportées au point 4 concernant le détail de cette transaction.

NOTE 3. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Création le 8 décembre 2012 de la société BIA plastic and plating technology Slovakia s.r.o. au capital de 2 millions d'euros. Cette société est détenue à hauteur de 40% par PVL et 60 % par BIA Beteiligungsverwaltungs GmbH. Cette société qui sera spécialisée dans le chromage devrait démarrer son activité en avril 2014.

NOTE 4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISE

Par un protocole d'accord en date du 16 mars 2011, le Groupe s'était porté acquéreur de 66.548 actions de la société Parfib (holding de détention du Groupe Bourbon) représentant près de 92% de son capital. A cette même date, il avait été fait apport par le Groupe à la société Parfib, des actions de quatre de ses filiales spécialisées dans la production de pièces plastiques pour l'automobile pour un montant de 4.5 M€.

Enfin, le Groupe et le Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles avaient souscrit à une augmentation de capital en numéraire de la société Parfib pour respectivement 2 et 11 M€.

A la suite de ces opérations, le Groupe Plastivaloire détenait 64,93% du capital de la société Parfib.

L'intégration du Groupe Bourbon dans le périmètre de consolidation du Groupe a été réalisée à la date du 1er mars 2011.

Cette acquisition a été considérée comme un regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS 3 révisée. Les activités du Groupe Bourbon ont été acquises pour un prix net de 21 millions d'euros (hors frais d'acquisition comptabilisés en charges), ce montant incluait des compléments de prix pour 1,2 millions d'euros et la part minoritaire des sociétés AP apportées.

Les compléments de prix ont fait l'objet d'une reprise sur l'exercice, en effet dans un premier temps nous avions considéré que l'Ebitda de référence de 16977 K€ (référence pour le versement de ces compléments) serait atteint en 2012 et 2013, mais en raison de la chute du marché automobile en 2012 et de la prévision que nous avons pour 2013, il apparaît improbable que celui-ci soit réalisé sur cet horizon.

Le badwill d'un montant de 28.5 M€ avait fait l'objet d'une comptabilisation dans le compte de résultat en « autres produits opérationnels » au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Plan de vente à Plastivaloire d'actions du Groupe Bourbon (put)

Des options de vente des actions BAP Holding ont été accordées au Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles (F.M.E.A.) ainsi qu'à Monsieur Claude Bourbon par le Groupe. Ces options sont exerçables sur une période comprise entre le 1er avril 2016 et le 15 septembre 2019. La dette qui en résulte est estimée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour hypothèse une levée d'option exercée en date du 1er avril 2017. L'estimation de cette valeur est obtenue par la formule suivante:

Moyenne des 3 derniers EBITDA précédent la levée de l'option multiplié par 4.25 moins les dettes financières.

Cette dette est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Dettes non courantes ». La variation de la dette imputable à l'actualisation est comptabilisée en résultat financier. Les variations ultérieures de la juste valeur de la dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

Le montant qui avait été provisionné au 30 septembre 2011 s'élevait à 13750 K€.

Ce montant a fait l'objet d'une reprise intégrale sur l'exercice, en effet les dernières estimations de rentabilité réalisées, en fonction des prévisions de ventes de véhicules publiées par l'IHS Inc. en août 2012 sur 3 ans, ne nous ont pas permis d'obtenir une valeur positive.

NOTE 5. INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du groupe.

L'information sectorielle se décline selon les branches suivantes :

la branche Plasturgie, qui comprend les filiales de production,

la branche Outillage, qui consiste en la réalisation de moules et d'outillages spécifiques.

Chacune de ces deux branches forme un tout cohérent exposé à des risques et une rentabilité qui lui sont propres. Les produits et charges résultant de l'activité Outillage sont comptabilisés en produits et charges d'exploitation. Les actifs et les dettes sont propres à chaque activité.

A - Informations par secteur opérationnel

Comptes de résultats

EN MILLIERS D'EUROS	PIÈCES PLASTIQUES	DÉVELOPPEMENTS	TOTAL
30.09.2012			
Chiffre d'affaires	374 572	41 755	416 327
Résultat opérationnel courant	9 316	2 502	11 818
Autres charges et produits opérationnels			- 2 568
Résultat opérationnel			9 250
Résultat financier			- 2 070
Charges d'impôts sur le résultat			- 1 137
Mise en équivalence			- 8
Résultat net			6 035
Investissements corporels et incorporels	15 240	3 252	18 492
Immobilisations corporelles et incorporelles	351 667	12 146	363 813
30.09.2011 (pro format)			
Chiffre d'affaires	398 753	35 523	434 276
Résultat opérationnel courant	13 092	2 102	15 194
Autres charges et produits opérationnels			462
Résultat opérationnel			15 656
Résultat financier			- 957
Charges d'impôts sur le résultat			4 781
Mise en équivalence			0
Résultat net			19 480
Investissements corporels et incorporels	12 900	2 332	15 232
Immobilisations corporelles et incorporelles	351 871	12 294	364 165

B - Chiffres significatifs par zone géographique

EN K€	FRANCE	ÉTRANGER	INTER ZONE	TOTAL
30.09.2012				
Chiffre d'affaires	292 653	123 674		416 327
Chiffre d'affaires interzone	14 247	25 639	- 39 886	-
Chiffre d'affaires de la zone	306 900	149 313	- 39 886	416 327
Résultat opérationnel	- 2 382	11 632		9 250
Résultat net	- 5 521	11 556		6 035
30.09.2011				
Chiffre d'affaires	235 376	108 209		343 585
Chiffre d'affaires interzone	14 247	25 639	- 39 886	-
Chiffre d'affaires de la zone	249 623	133 848	- 39 886	343 585
Résultat opérationnel	26 673	12 813		39 486
Résultat net	29 330	13 201		42 531
30.09.2010				
Chiffre d'affaires	114 814	105 484		220 298
Chiffre d'affaires interzone	8 903	2 177	- 11 080	-
Chiffre d'affaires de la zone	123 717	107 661	- 11 080	220 298
Résultat opérationnel	- 3 933	16 284	-	12 351
Résultat net	- 3 149	13 124		9 975

C - Information par secteur d'activité

En milliers d'euros	30.09	30.09.2012 30.09.2011 30.09.20		30.09.2011		.2010
Automobile	310 875	74,7 %	228 194	66,4 %	110 149	50 %
TV - HIFI	27 514	6,6 %	38 424	11,2 %	44 060	20 %
Industrie électrique	26 063	6,3 %	26 313	7,7 %	30 842	14 %
Outillage et process	26 159	6,3 %	25 410	7,4 %	-	0
Divers	25 716	6,2 %	25 244	7,3 %	35 247	16 %
Total	416 327	100 %	343 585	100 %	220 298	100 %

NOTE 6. ANALYSE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

A - Chiffre d'affaires au 30 septembre 2011 au périmètre et méthodes 2012

En milliers d'euros	PLASTIQUE	OUTILLAGE	TOTAL
Chiffre d'affaires 2011	318 175	25 410	343 585
Changement de périmètre de 2011/2012	84 342	10 113	94 455
Chriffre d'affaires 2011 au périmètre et méthodes 2012	402 517	35 523	438 040
Chriffre d'affaires 2012	374 572	41 755	416 327
Evolution en %	- 6,9 %	17,5 %	- 5 %

Le changement de périmètre concerne les sociétés du Groupe Bourbon qui ont intégré le Groupe à compter du 1er mars 2011.

B - Décomposition du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Ventes de biens	412 735	341 098	220 094
Ventes de services	3 592	2 488	204
Chiffre d'affaires	416 327	343 585	220 298

C - Autres produits opérationnels courants

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Production stockée	4	1 241	970
Production immobilisée	2 100	2 673	317
Subvention d'exploitation	272	14	29
Reprise sur amort, et prov.	8 406	4 026	3 718
Autres produits	1 533	995	2 034
Total	12 315	8 949	7 068

Par dérogation la production immobilisée n'a pas été reclassée en diminution des charges concernées en l'absence d'informations détaillées.

D - Marchandises et matières consommées

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Matières premières consommées	199 139	160 931	96 593
Achats non stockés - Energie	17 851	15 504	11 572
Total	216 990	176 435	108 165

E - Charges de personnel

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Salaires et appointement	87 045	71 321	49 574
Charges salariales	32 116	27 466	16 981
Participation	-	26	86
Total	119 161	98 813	66 641
Effectif moyen	4 413	4 498	3 005

F - Dotations aux amortissements et dépréciation

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Dotation aux amortissements	16 920	13 704	10 402
Dépréciation - perte de valeur	201	394	812
Provisions sur actifs circulants	3 267	2 597	657
Provisions pour risques et charges	1 531	259	415
Total	21 919	16 954	12 286

G - Autres charges opérationnelles courantes

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Entretien réparation	7 429	5 925	2 627
Assurance	1 272	1 385	942
Personnel extérieur	18 737	11 610	10 336
Transports	9 477	6 819	4 889
Honoraires	2 369	2 163	1 088
Déplacements missions	2 081	1 733	1 223
Autres services extérieurs	6 562	8 400	5 079
Charges externes	47 927	38 035	26 184
Autres charges	2 657	1 853	405
Autres charges d'exploitation	2 657	1 853	405
Impôts et taxes	8 170	6 541	3 976
Total	58 754	46 429	30 565

NOTE 7. AUTRES REVENUS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

A - Autres Produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Produits de cession d'immobilisation	11 135	5 423	4 366
Badwill	-	28 504	3 666
Reprise de provision non récurrente	768	684	27
Autres produits divers non récurants	753	2 668	1 066
Total autres produits opérationnels	12 656	37 279	9 125
Coût de restructuration	2 421	3 439	432
Provision non récurrente	370	1 164	-
Valeur nette des immobilisations cédées	11 704	5 382	4 558
Autres charges diverses	729	1 711	1 493
Total autres charges opérationnelles	15 224	11 696	6 483

B - Résultat de cession d'immobilisations incorporelles ou corporelles

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Produits de cession d'immobilisations	11 135	5 423	2 906
Valeur nette des immobilisations cédées	11 704	5 382	2 679
Résultat de cession	- 569	41	227

Elles concernent essentiellement la vente de matériels industriels

NOTE 8 RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Charges d'intérêts	- 2 593	- 2 229	- 1 446
Produits financiers sur placements	889	667	44
Coût de l'endettement financier net	- 1 704	- 1 562	- 1 402
Résultat sur écarts de conversion rapporté aux capitaux propres	- 572	739	- 471
Résultat sur opération de change	117	- 446	- 127
Provision financière	89	158	7
Autres charges et produits financiers	- 366	451	- 591

> NOTE 9 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le groupe Plastivaloire, dès qu'il en a la possibilité, opte pour le régime de l'intégration fiscale en France.

A - Charge d'impôts courants et différés

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Charges d'impôt courant	1 466	1 721	1 338
Charge d'impôt différé	- 328	- 5 877	- 920
Charge d'impôt sur le résultat	1 138	- 4 156	418

La charge d'impôt courant provient des entités étrangères pour 2070 milliers d'euros en 2012.

B - Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective (hors impact du badwill)

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	7 172	8 599	10 393
Impôt à 33,33 %	- 2 391	- 2 866	- 3 464
Impact écart taux local	1 119	1 498	1 268
Crédits d'impôts et avoir fiscaux	1 125	476	141
Non activation du déficit fiscal	- 4 534		- 522
Comptabilisation des impôts différés sur déficits reportables à hauteur des impôts différés passifs	981	6 620	-
Imputation déficit fiscal	2 453		
Différences permanentes et autres	109	- 1 572	2 159
Taux effectif d'impôt global	- 1 138	4 156	-418

Le taux effectif d'impôt du Groupe s'établit à 15.87 % au 30 septembre 2012, contre -48.34 % au 30 septembre 2011.

C - Ventilation du solde net des impôts différés

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Immobilisations	- 15 312	- 6 926	- 7 272
Provision et autres charges déductibles lors de leur paiement	1 276	527	907
IDA sur déficits reportables	11 651	4 462	-
Autres	- 80	- 784	- 575
Solde net des impôts différés actifs et passifs	- 2 465	- 2 721	- 6 940

Une de nos filiales polonaises située dans une zone franche, bénéficie d'un crédit d'impôt qu'elle peut utiliser jusqu'en 2016, le montant total de ce crédit d'impôt s'élève à 3 818 milliers d'euros. L'approche qui est retenue pour la constatation de ce crédit d'impôt dans les comptes de la société consiste à calculer un résultat prévisionnel sur 3 ans et à comptabiliser l'impôt correspondant.

Au 30 septembre, le montant de cette créance est comptabilisé pour 692 milliers d'euros. Les prévisions calculées sur 3 ans permettent de dégager une créance de 245 milliers d'euros; nous avons donc ajusté la provision comptabilisée antérieurement à hauteur de 447 milliers d'euros.

D'autre part le groupe n'a pas comptabilisé l'impôt différé actif relatifs aux déficits reportables en France excédant le montant des impôts différés passifs, soit un montant de 14047 milliers d'euros au 30 septembre 2012.

NOTE 10. RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant la part du résultat net revenant au Groupe (2045 milliers d'euros en 2012 et 40219 milliers d'euros en 2011) par le nombre d'actions adéquat.

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle. Le groupe ne dispose pas d'instrument dilutif.

Quantité	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Actions en circulation	2 765 700	2 765 700	2 765 700
Actions d'autocontrôle	- 269 190	- 269 232	- 265 715
Nombre d'actions retenues pour le résultat	2 496 510	2 496 468	2 499 985

NOTE 11. ECARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Valeurs Brutes	5 203	5 203	5 203
Dépréciation	- 4 957	- 4 957	- 4 957
Ecart de conversion et autres mouvements	-	-	-
Total	246	246	246

Les goodwill ont pour origine l'acquisition de sociétés localisées en France et en Roumanie.

Conformément au principe énoncé en note 1, la valeur comptable de chaque groupe d'actifs incluant les écarts d'acquisition qui lui sont rattachés a fait l'objet d'une comparaison avec le montant le plus élevé de la valeur de marché nette des coûts de cession et de leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme des flux nets futurs actualisés de trésorerie attendus de chaque groupe d'actifs.

Les flux futurs de trésorerie utilisés sont issus des prévisions à moyen terme pour la période 2013-2015 qui ont été établies en octobre 2012 avec les dernières hypothèses de ventes connues (IHS Inc du mois d'août 2012 sur 3 ans). L'extrapolation des prévisions de la dernière année du plan à moyen terme (2015), projetée à l'infini, est déterminée en appliquant un taux de croissance apprécié en fonction des prévisions d'évolution du marché automobile.

Compte tenu de ces paramètres, le coût moyen du capital utilisé comme taux pour actualiser les flux futurs a été fixé à 7.59 %. Ce taux unique a été appliqué pour la réalisation des tests de dépréciation sur l'ensemble des UGT retenues. Ces dernières supportent en effet les mêmes risques spécifiques du secteur de l'équipement automobile et une exploitation multi-pays ne justifie pas de taux d'actualisation géographiques différenciés. Le test réalisé fin 2012 a permis de confirmer la valeur au bilan des écarts d'acquisition.

Ils se répartissent comme suit (en milliers d'euros) :

Nom de la société détenue	Goodwill	Dépréciation	Valeur nette
Sablé Injection	406	406	0
ERE Plastique	3 508	3 508	0
Ouest injection	632	632	0
CIMEST	411	411	0
Elbromplast	246	0	246
Total	5 203	4 957	246

NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A - Evolution des Immobilisations incorporelles au 30 septembre 2012

En milliers d'euros	Début	Mouvements périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Mouvements	Ecart conversion	Fin
Goodwills	5 203						5 203
Frais d'études	2 408		1 012	238	872	0	4 054
Concessions, brevets	2 562	- 9	276	12		6	2 823
Autres éléments	206						206
Autres immobilisations incorporelles	2 382		218	57	- 1 042		1 501
Valeurs brutes	12 761	- 9	1 506	307	- 170	6	13 787
Goodwills	4 957						4 957
Frais d'études	583		618	238	41		1 004
Concessions, brevets	2 031	- 7	107	11		6	2 126
Autres éléments	206						206
Autres immobilisations incorporelles	305		27	57			275
Amortissements et dépréciations	8 082	- 7	752	306	41	6	8 568
Valeurs nettes	4 679	- 2	754	1	- 211	0	5 219

En milliers d'euros		30.09.2012		30.09.2011	30.09.2010
	Brut	Amot. et provisions	Net	Net	Net
Goodwills	5 203	4 957	246	246	246
Frais d'études	4 054	1 004	3 050	1 825	-
Concessions, brevets	2 823	2 126	697	531	447
Fonds de commerce	206	206	-	-	
Autres immobilisations incorporelles	1 501	275	1 226	2 077	-
Total	13 787	8 568	5 219	4 679	693

NOTE 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A - Immobilisations corporelles au 30 septembre 2012

En milliers d'euros	Début	Mouvements périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres mouvements	Ecart conver- sion	Fin
Terrains	8 096			30	- 110	- 31	7 925
Constructions	125 408	- 28	910	826	652	615	126 731
Matériels outillages	193 524	- 117	13 435	12 851	1 560	1 673	197 224
Autres immob. corporelles	20 602	- 25	823	490	165	7	21 082
Immobilisations en cours et avances	3 773	2	1 974	5	- 3 284	14	2 474
Valeurs brutes	351 403	- 168	17 142	14 202	- 1017	2 278	355 436
Terrains	197		45			- 1	241
Constructions	55 497	4	1 267	2 313	3 636	329	58 420
Matériels outillages	134 351	- 64	13 118	10 656	- 2 882	1 157	135 024
Autres immob. corporelles	13 823	- 118	2 302	546	- 835	12	14 638
Amortissements	203 868	- 178	16 732	13 515	- 81	1 497	208 323
Valeurs nettes	147 535	10	410	687	- 936	781	147 113

Le montant de la production immobilisée s'élève à 2100 milliers d'euros au 30/09/12.

Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé dans le coût d'actif au cours de la période, ce montant s'élevait à 83 K€ sur l'exercice précédent.

Les intérêts sont capitalisés au taux de l'emprunt.

En milliers d'euros	30.09.2012		30.09.2011	30.09.2010	
	Brut	Amot. et provisions	Net	Net	Net
Terrains	7 925	241	7 684	7 899	7 098
Constructions	126 731	58 420	68 311	69 910	46 937
Matériels outillages	197 224	135 024	62 200	59 173	38 018
Autres immob. corporelles	21 082	14 636	6 446	6 779	2 199
Immobilisations en cours et avances	2 474	-	2 474	3 774	1 841
Total	355 436	208 321	147 115	147 535	96 093
Dont biens faisant l'objet d'un contrat de location financement	15 888	5 120	10 768	13 920	12 007

B - Perte de valeur

En milliers d'euros	Dépréciation	Reprise
Matériels outillages	183	366
Bâtiment industriel	3	624
Total	186	990

Le groupe a mis en place le principe de tests de dépréciation sur toutes les presses à injecter dont l'âge est supérieur à 10 ans et certaines machines spécifiques ainsi que les biens destinés à être cédés.

NOTE 14. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

A - Actifs financiers

En milliers d'euros		30.09.2012		30.09.2011	30.09.2010
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Titres mis en équivalence	22	-	22	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	2	-	2	-	-
Prêts	-	-	-	41	40
Autres immobilisations financières	274	-	274	607	67
Actifs financiers	4 300	-	4 300	2 300	-
Total autres actifs financiers	4 576	-	4 576	2 948	107

Le groupe a procédé à la mise en location-financement des bâtiments industriels détenus par la société DRE (Hongrie) en vue de leur cession.

B - Ventilation des actifs financiers par nature et catégorie

En milliers d'euros	30.09	.2012	30.09).2011	30.09	.2010
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Prêts aux salariés	2	-	-	-	-	-
Prêts aux salariés	-	-	41	-	40	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	4 300	2 300	-	-	-
Dépôts et cautionnement	-	274	-	607	67	-
Total	2	4 574	2 341	607	107	-

NOTE 15. STOCKS

En milliers d'euros		30.09.2012		30.09.2011	30.09.2010
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Matières premières	28 812	1 859	26 953	25 652	14 310
En cours biens	3 341	71	3 270	3 393	818
Produits finis	16 367	1 847	14 520	14 810	7 054
Marchandises	167	-	167	1 762	7
Total stocks et en-cours	48 687	3 777	44 910	45 617	22 189

NOTE 16. CRÉANCES CLIENTS

La part des créances dépréciées sur une base individuelle est indiquée ci-dessous :

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Valeurs Brutes	102 408	92 719	44 964
Dépréciation	- 1 009	- 1 197	- 1 354
Valeurs Nettes	101 399	91 522	43 610
Dont à moins d'un an	101 399	91 522	43 610

Les retards de paiement, compte tenu de la qualité des clients, ne constituent pas un risque significatif. Ils résultent généralement de problèmes administratifs.

Les retards de paiement au 30 septembre 2012 représentaient 8838 milliers d'euros.

NOTE 17. AUTRES ACTIFS COURANTS

Des contrats de cession de créances commerciales conclus principalement en France et en Angleterre permettent de céder à un ensemble d'institutions financières une partie des postes clients de certaines filiales. Ces contrats ne sont pas déconsolidants au regard des conditions de dé-comptabilisation listées par les paragraphes 15 à 37 de IAS 39 en l'absence de transfert des risques et avantages liés à la propriété des créances.

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Avances et acomptes versés	117	487	3 067
Créances sociales	1 292	1 962	959
Créances fiscales	8 673	8 610	4 954
Créance liée à l'affacturage	30 527	33 874	9 288
Autres créances	1 614	1 851	1 496
Charges constatées d'avance	2 989	2 125	1 135
Total créances	45 212	48 909	20 899

Les retards de paiement au 30 septembre 2012 sur les créances liées à l'affacturage représentaient 2128 milliers d'euros.

NOTE 18. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Équivalents de trésorerie : OPCVM monétaires et autres valeurs mobilières	7 166	11 476	7 719
Comptes courants bancaires et disponibilités	13 167	16 753	22 315
Total trésorerie à l'actif	20 333	28 229	30 034
Concours bancaires courants	- 18 236	- 13 056	- 4 110
Total trésorerie nette	2 097	15 173	25 924

Instruments de trésorerie classés par degré de liquidité :

Nature	Montant	Catégore
Comptes bancaires	13 167	Niveau 1
SICAV	65	Niveau 1
Dépôt à terme	6 011	Niveau 2
Obligations	1 090	Niveau 1
Total	20 333	

NOTE 19. CAPITAUX PROPRES

A - Capital social

Aux 30 septembre 2012 et 2011, le nombre d'actions émises et autorisées s'élève à respectivement 2 765 700 et 2 765 700. Aux 30 septembre 2012 et 2011, le nombre d'actions en circulation s'élève à respectivement 2 496 468 et 2 499 985. La valeur nominale de l'action est de 2 euro. Les opérations sur le capital figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Les objectifs du Groupe dans la gestion de son capital sont :

de maintenir l'exploitation du Groupe dans le but de fournir un retour sur capital aux actionnaires ainsi que des bénéfices aux autres intervenants, et de fournir aux actionnaires une profitabilité satisfaisante en ajustant les prix des produits et services en fonction du niveau de risque.

Le Groupe gère la structure de son capital et fait les ajustements nécessaires en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses principaux actifs. Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut payer des dividendes aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, et acheter ou vendre ses propres actions.

B - Titres d'autocontrôle

L'assemblée générale du 16 mars 2012, autorise le conseil d'administration à affecter les actions détenues par Plastivaloire essentiellement à l'animation du titre.

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Valeur des titres d'autocontrôle	5 314	5 314	5 088
Nombre de titres d'autocontrôle	269	269	266

C - Distributions

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 16 mars 2012 a décidé une distribution de dividendes de 1 euro par action, soit 2500 milliers d'euros.

NOTE 20. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

A - Provisions au 30 septembre 2012

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Provision non courante			
Provision pour engagement de retraite	5 015	4 151	2 944
Provisions courantes			
Provisions pour coûts de restructuration et adaptation	17	264	1 311
Provisions pour litiges	1 805	2 149	49
Autres	253	391	175
Total des provisions courantes	2 075	2 804	1 535

Chacun des litiges connus dans lesquels Plastivaloire ou des sociétés du Groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

B - Provisions non courantes : engagements de retraite et autres avantages du personnel à long terme

1. Description des régimes

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite prévues par les législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des indemnités de départ à la retraite.

2. Hypothèses retenues

Le chiffrage du montant de ces engagements complémentaires a été effectué sur la base d'une évaluation actuarielle utilisée pour les sociétés françaises, pays dans lequel le Groupe a l'essentiel de ses engagements, intégrant :

- une hypothèse de date de départ en retraite, entre 62 et 65 ans pour les salariés français ;
- des probabilités de départ avant la retraite pour les personnels actifs ;
- des hypothèses de mortalité;
- des estimations d'évolution de salaires jusqu'au départ à la retraite correspondant, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles ;
- un taux d'actualisation financière et un taux d'inflation (ou un différentiel de taux)

Les principales hypothèses actuarielles utilisées au cours des 3 derniers exercices pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

En pourcentage	Taux d'actualisation financière (1)	Evolution des salaires
2012	2,91 %	2,00 %
2011	3,85 %	2,00 %
2010	3,80 %	2,00 %

(1) Le taux utilisé pour valoriser les engagements du Groupe correspond au taux Bloomberg 20 ans.

3. Variation des provisions au cours de l'exercice

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Solde début	4 151	2 943	2 541
Mouvement périmètre et restructuration	-	1 222	- 209
Provisions	1 726	444	679
Reprises utilisées	-	- 18	- 18
Reprises non utilisées	- 862	- 440	- 49
Solde fin	5 015	4 151	2 944
Gain ou perte actuariel inclus dans le résultat global	- 1 038	-	- 319
Charge nette de l'exercice	- 174	- 14	293

4. Charge nette de l'exercice

En milliers d'euros	30.09.2012 30.09.2011		30.09.2010
Coût des services rendus	897	631	560
Perte ou gain actuariel	- 19	- 14	11
Coût financier	- 190	- 182	- 212
Indemnités payées	-	- 18	- 18
Reprises non utilisées	- 862	- 431	- 49
Charge nette de l'exercice	- 174	- 14	292

C - Évolution des provisions courantes

En milliers d'euros	Provision pour coût de restructuration et adaptation des effectifs	Provisions pour charges et litiges	Total
Début	264	2 540	2 804
Mouvement périmètre	-	-	-
Dotation aux provisions	-	1 305	1 305
Reprise utilisée	247	1 780	2 027
Reprise non utilisée	-	-	-
Écart de conversion et autres mouvements	-	- 7	- 7
Fin	17	2 058	2 075

NOTE 21. PASSIFS FINANCIERS

A - Ventilation par nature

En milliers d'euros	30.09.2012		30.09.2011		30.09.2010	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Emprunt auprès des Ets de crédit	30 116	14 061	36 375	14 486	20 169	7 303
Crédit bail	4 770	2 187	4 537	1 870	4 593	1 570
Participation	284	208	300	456	388	306
Factoring	-	17 772	-	12 450	-	3 583
Autres dettes porteuses d'intérêts	467	1 592	16 290	1 055	1 236	1 250
Passifs financiers	35 637	35 820	57 502	30 317	26 386	14 012

B - Convention de titrisation et d'affacturage

Plastivaloire assure une partie de son financement par des contrats de cession de ses créances commerciales. L'ensemble de ces contrats sont renouvelés annuellement par tacite reconduction.

Ces contrats ne sont pas déconsolidants au regard des conditions de décomptabilisation listées par les paragraphes 15 à 37 de IAS 39 en l'absence de transfert des risques et avantages liés à la propriété des créances.

En septembre 2012, la ressource de financement correspondant à la trésorerie reçue en contrepartie des cessions de créances s'établit à 21.721 milliers d'euros, contre 12.450 milliers d'euros au 30 septembre 2011.

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Ressource de financement	25 670	16 809	4 509
Réserve de garantie inscrite en diminution des dettes financières	- 3 949	- 4 359	- 926
Financement reçu en contrepartie des cessions de créances	21 721	12 450	3 583
Créances cédées et sorties de l'actif	-	-	-
Ressources disponibles	390	17 006	1 679

C - Ventilation par échéance

En milliers d'euros	Total	à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunt auprès des Ets de crédit	44 177	14 061	12 495	7 345	5 029	3 845	1 402
Crédit bail	6 957	2 187	1 295	1 012	893	557	1 013
Participation	492	208	132	-	134	18	-
Factoring	17 772	17 772	-	-	-	-	-
Autres dettes	2 059	1 592	200	96	96	48	27
Passifs financiers	71 457	35 820	14 122	8 453	6 152	4 468	2 442

D - Analyse des dettes financières

Ventilation par devise

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Euros	66 176	80 525	34 929
GBP	1 111	852	-
Dinar	3 729	4 825	5 469
Autres	441	1 617	-
Total	71 457	87 819	40 398

Ventilation par taux

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Taux fixe	42 660	60 413	30 585
Taux variable	28 797	27 406	9 813
Total	71 457	87 819	40 398

NOTE 22. AUTRES PASSIFS COURANTS

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Avances reçues des clients	6 468	5 821	1 535
Dettes sociales et fiscales	43 063	47 603	19 816
Fournisseur d'immobilisations	1 109	388	155
Autres dettes	14 780	8 061	588
Produits constatés d'avance	2 025	3 569	1 216
Total des autres dettes courantes	67 445	65 442	23 310

NOTE 23. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

A - Risque de change

Plastivaloire est exposée au risque de change dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales. Ces risques sont suivis et centralisés au niveau de la Direction de Plastivaloire.

Plastivaloire a pour politique de ne généralement pas couvrir ses flux d'exploitation en devises.

En revanche, les flux de financement en devises étrangères des filiales, lorsqu'ils sont effectués par Plastivaloire S.A., font l'objet d'une couverture dans les mêmes devises. Enfin, les investissements en fonds propres ne font pas l'objet de couvertures de change.

B - Risque de taux

Plastivaloire est exposé au risque de taux car 40% de son endettement est à taux variable. Une variation du taux de 0,5 point aurait pour conséquence la majoration des charges financières annuelles de 144 milliers d'euros (IFRS 7).

C - Risque de liquidité

Le financement du Groupe est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme :

- de dettes bancaires ou émissions de créances à court terme,
- de contrats d'affacturage de créances clients.

Renouvelables annuellement par tacite reconduction. Le plafond de financement s'élève à 42 millions d'euros Le montant utilisé au 30/09/2012 était de 21.7 millions d'euros. Dans ce contexte, Plastivaloire dispose à tout moment de ressources financières suffisantes pour assurer la continuité de son activité.

D - Risque matières premières

Plastivaloire est peu exposé au risque matière car dans le cadre de ses accords avec ses clients, les hausses de matières premières (en particulier le plastique) sont systématiquement répercutées.

NOTE 24. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

A - Hypothèses et méthodes retenues

Les éléments comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.

Les dettes financières sont essentiellement comptabilisées au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). La juste valeur des créances et des dettes fournisseurs des activités industrielles et commerciales est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances très courtes.

B - Instruments financiers inscrits au bilan

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coûts amortis
Autres titres de participation	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	4 576	4 576	-	-	-	4 576	-
Créances clients et comptes rattachés	101 399	101 399	-	-	-	101 399	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-
Créances diverses et charges payées d'avance	45 212	45 212	-	-	-	45 212	-
Instruments dérivés changes	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés taux	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 333	20 333	20 333	-	-	-	-
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS	171 520	171 520	20 333			151 187	
Dettes financières non courantes	35 637	35 637	-	-	-	-	35 637
Dettes financières courantes	35 820	35 820	-	-	-	-	35 820
Acomptes reçus des clients	6 468	6 468	-	-	-	6 468	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 217	45 217	-	-	-	45 217	-
Dettes fiscales et sociales	43 436	43 436	-	-	-	43 436	-
Dettes diverses	17 914	17 914	-	-	-	17 914	-
Instruments dérivés changes	-	-	-	-	-	-	
Instruments dérivés taux	4	4	4	-	-	-	-
PASSIFS	184 496	184 496	4	-	-	113 035	71 457

Le tableau de passage des provisions pour dépréciation et les pertes de valeurs constatées pour chaque catégorie d'actifs financiers se présente ainsi au 30 septembre 2012 :

En milliers d'euros	Solde au 30/09/11	Dotations	Pertes imputées	Reprises	Autres mouvements	Solde au 30/09/12
Provisions créances clients	931	365	-	309	22	1 009
Autres créances d'exploitation	417	-	-	-	30	447
Provision Trésorerie	125	100	-	-	-	225
Total	1 473	465	-	309	52	1 681

NOTE 25. PARTIES LIÉES

A - Rémunération des dirigeants et administrateurs

1. Avantages du personnel à court terme

Nom	Fonction	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Patrick FINDELING	Président du Conseil d'administration	527 415	527 601	472 365
Vanessa BELINGUIER	Administrateur	97 977	91 051	73 019
John FINDELING	Administrateur	69 577	60 293	54 992
Total		694 969	678 945	600 376

2. Autres avantages

Aucun avantage postérieur à l'emploi ou à long terme ou indemnité de fin de carrière n'a été versé sur l'exercice. La société n'est pas concernée par des paiements fondés sur des actions.

B - Autres engagements ou transactions

PVL ne s'est pas portée garante ou n'a pas conclu de transaction avec des parties liées non incluses dans le périmètre de consolidation.

> NOTE 26. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

Plastivaloire, dans le cadre de ses activités, est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges).

Les engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après :

A - Opérations courantes

Le Groupe s'est engagé pour les montants suivants :

En milliers d'euros	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Redevances à payer sur contrats de location simple	ns	ns	ns
Garanties données au titre de l'endettement financier			
Hypothèques sur différents immeubles du groupe	343	1 423	-
Dettes cautionnées	2 878	4 604	1 064
Commandes fermes d'immobilisations corporelles et incorporelles	ns	ns	ns
SWAP de taux	-	6 500	-
Total	3 221	12 527	1 064

B - Opérations non courantes

1. Plus value en sursis d'imposition

Une opération de fusion réalisée en 2001 entre les sociétés PLASTI FL et C.T.M. a dégagé une plus-value de fusion de 1.486 K€ pour laquelle la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a opté pour le régime spécial d'imposition des plus-values visé à l'article 210-A du C.G.I.

Une deuxième opération de fusion réalisée en 2001/2002 entre les sociétés MAMERS INJECTION et DREUX INJECTION a dégagé une plus-value de fusion de 4.775 K€ pour laquelle la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a également opté pour le régime spécial visé à l'article 210-A du C.G.I.

Une opération d'apport réalisée en 2011 au profit de la société Parfib, a dégagé une plus-value d'apport de 2300 K€ pour laquelle la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a opté pour le régime spécial d'imposition des plus-values visé à l'article 210-A du C.G.I.

2. Option d'achat d'actions du Groupe Bourbon (call)

Des options d'achat des actions du Groupe Bourbon ont été accordées à Plastivaloire le 16 mars 2011. Le prix d'exercice est fixé par une formule basée sur un multiple de l'EBITDA consolidé moyen du Groupe Bourbon retraité de sa dette financière nette. Le Groupe considère que cette formule représente la juste valeur de l'action à la date d'exercice. En conséquence l'option n'a pas de valeur.

C - Passifs éventuels

Droit individuel à la formation

La loi n°2004-391du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle dispose que les sociétés françaises accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits reste plafonné à cent vingt heures.

Les droits acquis par le personnel au titre du DIF (droit individuel à la formation) s'élèvent à 265.200 heures au 30 septembre 2012.

NOTE 27. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés consolidées par intégration globale (filiales françaises)

Entité juridique	N° siret	Siège	% intérêt	% contrôle	
Mère consolidante					
SA Plastiques du Val de Loire (P.V.L.)	644.800.161	Zone Industrielle Nord Les Vallées 37130 Langeais so		ciété mère	
Filiales françaises					
SAS Sablé Injection (S.I.)	351.440.177	ZA du pont 72300 Sablé sur Sarthe	100,00 %	100,00 %	
SAS Cimest (C.I.M.)	315.517.193	Z.I. Le Plain du Sault 88360 Rupt sur Moselle	100,00 %	100,00 %	
SAS Ouest Injection (O.I.)	411.746.977	ZI du Saosnois 72600 Mamers	98,12 %	98,12 %	
SAS Ere Plastique (E.R.E.)	343.725.630	Zac des Tribouillères 38460 Crémieu	100,00 %	100,00 %	
SAS Creutzwald Injection (C.I.)	424.575.348	ZI Lourdes 57150 Creutzwald	100,00 %	100,00 %	
SAS Amiens Injection (A.I.)	423.982.552	Rue de la Croix de Pierre 80015 Amiens	100,00 %	100,00 %	
SAS B.A.P. BELLEME	516.028.662	ZI route du Mans 61130 Bellême	67,05 %	100,00 %	
SAS Automotive Plastics Rochefort (A.P.R)	513.028.647	ZI du Canal des Sœurs 23 Av. André Dublin 17301 Rochefort	67,05 %	100,00 %	
SAS B.A.P. Voujeaucourt	513.028.613	ZAC de la Cray 25420 Voujeaucourt	67,05 %	100,00%	
SCI MG	388.363.500	Zac des Tribouillières 38460 Crémieu	99,97 %	100,00 %	
B.A.P. HOLDING	417.639.671	19 rue du Jura 39179 Saint Lupicin	67,05 %	100,00 %	
B.A.P.	775.597.784	19 rue du Jura 39179 Saint Lupicin	67,01 %	99,95 %	
B.A.P. JURA SAS	351.909.536	19 rue du Jura 39179 Saint Lupicin	67,01 %	100,00 %	
B.A.P. MORTEAU SAS	352.690.690	13 rue du maréchal Leclerc 25500 Morteau	67,01 %	100,00 %	
B.A.P. CHALEZEULE SAS	349.565.986	Rue du Valset - ZI de Thise 25220 Chalezeule	67,01 %	100,00 %	
B.A.P. SAINT MARCELLIN SAS	310.623.269	ZI la Gloriette 38160 Saint Marcellin	67,01 %	100,00 %	
AQUIFRANCE	330.012.949	ZI Coutal 24120 Terrasson Lavilledieu	67,01 %	100,00 %	

Sociétés consolidées par intégration globale (filiales étrangères)

Entité juridique	Siège	% intérêt	% contrôle
FILIALES POLONAISES			
SP Fabryka Plastikow Kwidzyn (F.P.K.)	UL. Zielna 13, 82-500 Kwidzyn - Pologne	85,00 %	85,00 %
SP Fabryka Plastikow Gliwice (F.P.G.)	UL.Wyczolkowskiego 20 A 44-109 Gliwice - Pologne	85,00 %	85,00 %
FILIALE ROUMAINE			
S.A. Elbromplast (ELB)	Str garii n1 Timisoara Roumanie	99,60 %	99,60 %
FILIALE ESPAGNOLE			
SA Cardonaplast	C/Dels Forns, 4-5 pol ind la corta 08261 Cardona	100,00 %	100,00 %
FILIALES TUNISIENNES			
Tunisie Plastiques Systèmes (T.P.S.)	ZI Sidi Abdelhamid 4061 Sousse	59,97 %	59,97 %
Injection Plastiques Systèmes (I.P.S.)	ZI Sidi Abdelhamid 4061 Sousse	59,97 %	59,97 %
FILIALES HONGROISES			
Duna Injection Plastic Factory (DPF)	8000 Székesfehérvar Holland fasor 4	85,00 %	85,00 %
Duna Injection Real Estate (DRE)	8000 Székesfehérvar Holland fasor 4	85,00 %	85,00 %
FILIALES SLOVAQUES			
SAS B.A.P. DOLNY KUBIN	ul Nadrazna, 1387/65 920 41 Leopoldov	67,05 %	100,00 %
B.A.P. NITRA	Priemyselny Park Cab Okr Nitra 95124 Nove Sady	67,01 %	100,00 %
FILIALE BRITANNIQUE			
B.A.P. NORTHAMPTON	North Portway Close - Round Spinney Northampshire NN3 8RE	67,01 %	100,00 %
FILIALE PORTUGAISE			
B.A.P. MARHINA GRANDE	Zona Industriel do Casl da Lebre 2431 Marhina Grande	65,51 %	97,75%

Sociétés consolidées par mise en équivalence (filiales françaises)

Entité juridique	N° siret	Siège	% intérêt	% contrôle
PVL Beauté	752.621.003	209 bd Jean Jaurès 92100 Boulogne Billancourt	30,00 %	30,00 %



7.9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La note 4 « Regroupement d'entreprise » de l'annexe expose l'incidence et le traitement comptable sur l'exercice des compléments de prix qui avaient été constatés lors de la prise de contrôle du Groupe Bourbon, ainsi que des options de ventes des actions Bourbon Automotive Plastics Holding. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié de la méthodologie appliquée sous le contrôle de la Direction du Groupe.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Tours, le 31 janvier 2013

Les Commissaires aux Comptes Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International

Jean-Jacques Pichon, Associé

Alliance Audit Expertise et Conseil Vincent Joste, Associé

7.10 COMPTES ANNUELS ET ANNEXE

1) BILAN

	ACTIF		
(en milliers d'euros)	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Immobilisations incorporelles	235	212	233
Immmobilisations corporelles	11 894	11 532	9 997
Titres de participation	40 677	41 303	16 084
Autres immobilisations financières	26 509	27 823	32 398
Actif immobilisé	79 315	80 870	58 712
Stocks et en-cours	3 291	2 929	3 453
Créances d'exploitation	16 486	15 995	19 492
Créances diverses	2 043	1 829	1 975
Valeurs mobilières de placement	802	1 002	343
Disponibilités	4 016	2 138	9 808
Actif circulant	26 638	23 893	35 071
TOTAL ACTIF	105 953	104 763	93 783
	PASSIF		
Capital	5 531	5 531	5 531
Primes	17 843	17 843	17 843
Réserves	33 257	31 166	30 136
Résultat	- 5 782	4 590	3 528
Provisions réglementées	1 491	1 413	1 365
Capitaux propres	52 340	60 543	58 403
Provisions pour risques et charges	1 974	1 526	2 639
Dettes financières	33 673	29 193	18 604
Dettes d'exploitation	7 971	5 930	7 888
Dettes diverses	9 995	7 571	6 249
Dettes	51 639	42 694	32 741
TOTAL PASSIF	105 953	104 763	93 783

2) COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010				
Produits d'exploitation							
Chiffre d'affaires	47 239	46 934	45 835				
Autres produits d'exploitation	3 257	2 199	4 347				
Total des produits d'exploitation	50 496	49 133	50 182				
Charges d'exploitation							
Achats de matières premières	21 270	20 390	20 830				
Variation de stocks	- 221	526	- 502				
Autres achats et charges externes	9 601	7 664	7 508				
Impôts et taxes	1 443	1 336	1 303				
Salaires et traitements	15 385	15 789	16 805				
Charges sociales	5 904	6 223	6 356				
Amortissements et provisions	2 277	1 481	1 504				
Autres charges	2 862	0	33				
Total charges d'exploitation	58 521	53 409	53 837				
Résultat d'exploitation	- 8 025	- 4 276	- 3 655				
Résultat financier	4 517	5 264	5 657				
Résultat courant avant impôt	- 3 508	988	2 002				
Résultat exceptionnel	- 2 871	2 992	844				
Résultat avant IS et Participation	- 6 379	3 980	2 846				
Impôts sur les sociétés	- 597	- 610	- 682				
Résultat net comptable	- 5 782	4 590	3 528				

3) ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I Faits marquants, événements postérieurs

A -Evolution du périmètre

CIMEST SAS

Le 25 septembre 2012, le tribunal de commerce d'Epinal a placé la société CIMEST en redressement judiciaire avec une période d'observation de 6 mois.

A l'examen de la situation, il est apparu très vite au tribunal qu'aucune solution viable n'était envisageable pour pérenniser ce site. Il a donc prononcé le 17 novembre 2012 la liquidation judiciaire de la société. Dans le même temps des négociations entre les représentants du personnel de Cimest et la société Plastiques du Val du Loire (PVL) se sont tenues afin d'obtenir de la part de PVL la prise en charge d'une prime supra légale.

Un accord a été conclu et l'ensemble des coûts relatifs à cet accord ont été comptabilisés sur cet exercice. La provision comptabilisée en charge opérationnelle s'élève à 3050 milliers d'euros.

DUNA INJECTION

Le 30 octobre 2012 la cour de Székesfehérvár en Hongrie a prononcé la liquidation judiciaire de la société Duna Injection. Cette société dont l'activité avait cessé le 31 mai 2010, avait été placée en redressement judiciaire le 19 juillet 2012.

PVL BEAUTE

Création le 30 juin 2012 de la société PVL Beauté, qui est spécialisée dans le secteur de la cosmétique. La société PVL détient 30 % des actions.

• BAP Holding

Rachat par PVL le 30 septembre 2012 de 2.15 % de titres détenus par Claude Bourbon. La société porte ainsi sa participation dans BAP Holding à 67.05%.

Sur l'exercice précédent le Groupe avait procédé aux opérations suivantes :

Groupe Bourbon

Le 1^{er} mars 2011, Plastivaloire a intégré les sociétés du Groupe Bourbon, spécialisées dans les systèmes intérieurs et extérieurs d'automobile. La prise de participation du Groupe s'élevait à 64,9 %.

Il Principes et méthodes comptables

• 1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur.

• 2. Frais de recherche et développement

Les frais de cette nature sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

• 3. Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise. Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers entraînant une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

• 4. Résultat courant et exceptionnel

Les produits et charges sont classés selon qu'ils sont liés à l'exploitation normale et courante de l'entreprise, à sa gestion financière, à ses opérations exceptionnelles.

Le résultat exceptionnel est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale de l'entreprise, il comprend toutes les opérations présentant ce caractère, qu'il s'agisse d'opérations de gestion ou d'opérations en capital et notamment les opérations sur exercices antérieurs, relatives aux sorties d'actif, subventions d'investissement et événements ayant peu de chances de se reproduire compte tenu de l'environnement de l'entreprise.

III Informations relatives au bilan

• 5. Bilan actif

A - Immobilisations incorporelles - mouvements de l'exercice (en milliers d'euros)

Rubriques	Début	Changement de méthode	Acquisitions Dotations	Cessions reprises	Fin
Concessions, brevets	1 295	0	105	0	1 400
Fonds de commerce	27	0		0	27
Valeur brute	1 322	0	105	0	1 427
Concessions, brevets	1 083	0	82	0	1 165
Fonds de commerce	27	0	0	0	27
Amortissements	1 110	0	82	0	1 192
Valeurs nettes	212	0	23	0	235

B - Immobilisations corporelles - mouvements de l'exercice (en milliers d'euros)

Rubriques	Début	Vir. poste à poste	Acquisitions Dotations	Cessions reprises	Fin
Terrains	490		0	0	490
Constructions	13 273	515	154	0	13 942
Matériel outillages	13 969	2	1 314	213	15 072
Autres immobilisations corporelles	2 122	10	96	22	2 206
Immobilisations en cours et avances	2 037	- 527	1 648	1 568	1 590
Valeurs brutes	31 891	0	3 212	1 803	33 300
Terrains	125	0	11	0	136
Constructions	7 101	0	442	0	7 543
Matériel outillage	11 595	0	659	193	12 061
Autres immobilisations corporelles	1 538	0	150	21	1 667
Amortissements	20 359	0	1 262	214	21 407
Valeurs nettes	11 532	0	1 950	1 589	11 893

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

C - Immobilisations corporelles - amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 40 ans
Agencements constructions et installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel outillage	Linéaire et dégressif	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire et dégressif	2 à 7 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire et dégressif	3 à 10 ans

D - Immobilisations en crédit-bail (en milliers d'euros)

Le détail des crédits baux en cours s'établit comme suit au 30 septembre 2012 :

Rubriques	Constructions	Installations Matériels industriels	Autres	Total
Valeur d'origine				
Début d'exercice		633	604	1 237
Nouveaux contrats		1 140	351	1 491
Rachats		463	131	594
Fin d'exercice	0	1 310	824	2 134
Amortissements				
Début d'exercice		271	246	517
Dotations de l'exercice		85	137	222
Reprise/rachats		158	70	228
Fin d'exercice		198	313	511

E - Méthodes et évaluations des titres de participation

Ils sont comptabilisés en coût historique à la valeur d'entrée. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité devient inférieure au prix d'acquisition. Celle-ci est déterminée selon les critères financiers les plus appropriés à la situation financière de chaque société. Les critères généralement retenus sont :

La quote-part d'actif net détenue par le groupe, compte tenu des plus ou moins values latentes et des perspectives de rentabilité.

F - Filiales et participations (en milliers d'euros)

Sociétés Filiales	Capital	Réserves report AN et prov. règl. avt	Quote-part du capital détenu	com	leur otable s détenus	Prêts et avances non	Cautions et avals donnés par la	Chiffre d'affaires HT. Dernier	Dividendes
		affectation du RT	(en %)	Brute	Nette	encore remboursés	société mère	exercice écoulé	
Sablé Injection	600	3 138	100	2 126	2 126	0	68	8 318	1 800
Ouest Injection	425	- 2 680	98	5 307	1 272	2 021	118	8 198	
Cimest	360	142	100	1 218	0	1 707	51	6 886	
Ere Plastique	704	1 841	100	8 019	4 356	0	72	5 831	
Creutzwald Injection	160	2 380	100	153	153	978	135	12 302	
Amiens Injection	1 646	- 2 832	100	1 599	894	2 354	377	11 987	
Cardonaplast	1 633	5 707	100	2 956	2 956	0	126	6 087	
BAP Holding	31 555	1 334	67	24 667	24 667	5 724		122	
PVL Beauté	100	0	30	30	30			44	
Filiales hors zone - euro	(1)	(1)						(2)	
F.P.G.	486	2 810	85	413	413	6 080	172	14 834	
Elbromplast	608	3 789	100	1 806	1 806	3 667	334	14 439	
F.P.K.	2 241	19 191	85	877	877		19	24 723	2 585
T.P.S	741	7 762	60	631	631	278	196	22 369	905
I.P.S.	741	- 137	60	496	496	308	54	6 238	
TOTAL				50 298	40 677	23 117	1 722		5 290

⁽¹⁾ Conversion au cours de change de clôture - (2) Conversion au cours moyen de change

En conformité avec le paragraphe 11 de l'article 24 du décret 83.1020 du 29 novembre 1983, il a été estimé que la divulgation de certaines informations pourrait causer un préjudice à la société. Des informations complémentaires sont données au niveau consolidé par zone géographique.

En application des règles d'évaluation des titres de participation rappelée au 3.1.5, les provisions pour dépréciation des titres s'établissent comme suit :

Sociétés	Début	Dotations	Reprises	Fin
ERE PLASTIQUE	3 663	0	0	3 663
AMIENS INJECTION	705	0	0	705
OUEST INJECTION	4 036	0	0	4 036
CIMEST	1 217	0	0	1 217
DUNA INJECTION	223	0	0	223
Total	9 844	0	0	9 844

G - Autres immobilisations financières

Au 30 septembre 2012 la société possède 269 190 de ses propres actions représentant en coût historique 5192 milliers d'euros. Elles ont été comptabilisées dans la rubrique « titres immobilisés » conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC 98-D.

Rubriques	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Actions propres - Valeur brutes	5 314	376	498	5 192
Provision pour dépréciation	- 549	- 982	0	- 1 531
Actions propres nettes	4 765	- 606	498	3 661
Créances rattachées à des participations	24 899	9 658	10 013	24 544
Provision pour dépréciation	- 1 852	- 2 697	- 2 842	- 1 707
Créances/Participations nettes	23 047	6 961	7 171	22 837
Autres	11			11
Valeur nette	27 823	6 355	7 669	26 509

H - Informations concernant les entreprises liées et les participations (en milliers d'euros)

	Montant concernant les Entreprises			
Rubriques	Liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation		
Participation (net)	40 677	0		
Prêts	22 837	0		
Créances clients et comptes rattachés	7 241	0		
Autres créances	293	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 433	0		
Autres dettes	4 619	0		
Autres charges financières	17	0		
Dividendes	5 290	0		
Autres produits financiers	758	0		

Prestations administratives facturées aux sociétés non détenues en totalité :

(en milliers d'euros)	30.09.2012	30.09.2011
BAP Bellême	829	585
AP Rochefort	259	233
BAP Voujeaucourt	162	153
BAP Dolny Kubin	605	423
Bourbon AP	3 494	1 729
Total	5 349	3 123

I - Stocks - Détails (en milliers d'euros)

Dubriana	30.09.2012			30.09.2011		
Rubriques	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et emballages	2 344	108	2 236	2 124	142	1 982
Produits en cours	191	-	191	148	-	148
Produits finis	916	52	864	851	52	799
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	3 451	160	3 291	3 123	194	2 929

J - Stocks de matières premières et approvisionnements

Les stocks de matières premières sont valorisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (hors charges financières).

Une provision pour dépréciation est constatée en cas de risque de non-utilisation.

K - Stocks de produits intermédiaires et finis

Ces produits sont évalués au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production incorporables.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non vente ou de rotation lente.

L - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

M - Classement des créances (en milliers d'euros)

Rubriques	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	30.09.2012	30.09.2011
Créances rattachées à des participations	22 837	-	-	22 837	23 047
Autres immobilisations financières	3 672	-	-	3 672	4 776
Créances financières	26 509	-	-	26 509	27 823
Créances clients brutes	17 008	-	-	17 008	16 112
Provisions pour créances douteuses	- 522	-	-	- 522	-117
Créances clients nettes	16 486	-	-	16 486	15 995
Créances sur l'Etat	895	-	-	895	626
Autres créances	493	-	-	493	565
Comptes de régularisation	655	-	-	655	638
Provisions pour créances douteuses		-	-	-	-
Autres créances	2 043	-	-	2 043	1 829

N - Produits à recevoir (en milliers d'euros)

Les produits à recevoir comptabilisés à la clôture de l'exercice se répartissent ainsi :

Rubriques	30.09.2012	30.09.2011
Intérêts courus sur créances rattachées	0	0
Factures à établir	3 621	5 487
Avoirs à recevoir	81	36
Remboursement impôts	0	48

O - Disponibilités – Risques de marché

Les disponibilités comprennent des placements à court terme pour 814 K€. La société n'est pas exposée aux risques du marché de manière significative dans la mesure où les valeurs mobilières de placement figurant à l'actif sont des SICAV de trésorerie pour lesquelles la valeur de marché est proche de la valeur nette comptable.

• 6. Bilan Passif

A - Capital

Le capital est composé de 2 765 700 actions de 2 €uros de valeur nominale. La société est cotée à l'Euronext de Paris (France) sur le marché Eurolist compartiment C, et 31.1 % des actions sont souscrites par le public. .

B - Provisions réglementées

Rubriques	Position initiale	Dotation	Reprise (prov. utilisée)	Position finale
Amortissements dérogatoires	1 413	390	312	1 491
Autres	0	0	0	0
Total	1 413	390	312	1 491

C - Provisions pour risques et charges

Rubriques	Position initiale	Changement de méthode	Dotation (1)	Reprise (prov. utilisée) (1)	Position finale
Indemnité départ en retraite (2)	1 511	0	463	0	1 974
Provision pour perte de change	9	0	0	9	0
Provision pour autres risques	6	0	0	6	0
Total	1 526	0	463	15	1 974

(1) Ventilation par catégorie

Rubriques	Dotation	Reprise
Résultat d'exploitation	463	0
Résultat financier	0	9
Résultat exceptionnel	0	6
Total	463	15

(2) La méthode adoptée repose sur la méthode des unités de crédits projetés. Les taux suivants ont été retenus :

Progression des salaires : 2%

Taux d'actualisation : Le taux utilisé pour valoriser les engagements du Groupe en France est de 2.91 %. Il correspond au taux Bloomberg 20 ans sous déduction de l'inflation hors tabac

Age de départ : 65 ans pour le personnel non cadre et 67 ans pour le personnel cadre.

D - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts (en milliers d'euros)

Les impôts différés se décomposent comme suit :

Rubriques	Position initiale	Variation	Position finale
Indemnité départ en retraite	503	154	657
C.S.S. (Organic)	19	1	20
Cession interne d'immobilisations	- 202	- 29	- 231
Dégrèvement taxe professionnelle	0	0	0
Autres	1	- 1	0
Total	321	125	446

Les taux retenus sont ceux en vigueur à la clôture de l'exercice et qui s'appliqueront au moment où la différence temporaire se résorbera.

Cette créance d'impôt est comptabilisée dans les comptes sociaux à l'actif du bilan. La société n'a pas comptabilisé l'impôt différé correspondant aux déficits reportables pour un montant de 10 080 milliers d'euros.

E - Dettes - classement par échéance (en milliers d'euros)

Rubriques	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total au 30.09.2012	Total au 30.09.2011
Emprunts Etab. Crédit	7 969	19 302	1 263	28 534	27 781
Dettes financières diverses	5 035	89	0	5 124	1 405
Concours bancaires	11	0	0	11	0
Intérêts courus	4	0	0	4	7
Total	13 019	19 391	1 263	33 673	29 193

Toutes les autres dettes sont à moins d'un an.

F - Autres créditeurs et dettes diverses (en milliers d'euros)

Rubriques	30.09.2012	30.09.2011
Dettes fournisseurs	7 971	5 930
Dettes fiscales et sociales	9 391	6 940
Autres dettes	600	630
Comptes de régularisation	4	1
Autres dettes	9 995	7 571

G - Charges à payer - Détail (en milliers d'euros)

Les charges à payer à la clôture de l'exercice se répartissent ainsi :

Rubriques	30.09.2012	30.09.2011
Intérêts courus	68	61
Factures à recevoir	1 002	774
Dettes sociales	6 152	3 186
Autres charges à payer	300	0
Dettes fiscales	296	227

• 7. Informations relatives au compte de résultat

A - Ventilation du chiffre d'affaires (en milliers d'euros)

Rubriques	France	Export	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Ventes de produits finis	18 279	1 968	20 247	22 648	26 299
Ventes de moules et outillages (1)	7 214	5 859	13 073	13 481	10 694
Ventes de prestations (2)	9 073	4 846	13 919	10 805	8 842
Total	34 566	12 673	47 239	46 934	45 835

⁽¹⁾ La prise en compte de la marge est faite à l'avancement.

B - Autres produits d'exploitation

Rubriques	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Production stockée	108	- 46	172
Production immobilisée	72	67	69
Reprise de provision et transfert (1)	3 007	2 095	4 027
Autres produits	70	83	79
Total	3 257	2 199	4 347

⁽¹⁾ Dont transfert de matières premières aux filiales : 2 902.

C - Détail des charges externes (en milliers d'euros)

Rubriques	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
ACHATS NON STOCKES	2 322	1 917	1 842
SERVICES EXTÉRIEURS	2 644	1 925	2 195
Sous traitance	359	356	353
Redevance de crédit-bail	413	311	350
Locations et charges locatives	148	134	107
Entretien et réparations	851	722	606
Primes d'assurances	837	244	234
Divers	36	158	545
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	4 635	3 822	3 471
Personnel extérieur	970	1 049	941
Intermédiaires et honoraires	640	417	369
Publicité	181	181	130
Transport	1 283	1 029	817
Déplacement, missions et réceptions	1 107	773	758
Frais postaux et télécommunications	373	295	407
Services bancaires	81	78	49
Divers	0	0	0
TOTAL	9 601	7 664	7 508

⁽²⁾ Les prestations administratives ont été constatées en chiffre d'affaires

D - Dotations aux amortissements et provisions (en milliers d'euros)

Rubriques	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Dotations aux amortissements	1 343	1 286	1 330
Provisions sur actifs circulants	437	8	86
Provisions pour risques et charges	497	187	88
Total	2 277	1 481	1 504

E - Détail du résultat financier (en milliers d'euros)

Le résultat financier résulte des opérations suivantes :

Rubriques	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Produits financiers sur placements	1 106	1 043	1 193
Dividendes reçus des filiales	5 290	4 621	4 625
Remboursement sur retour à meilleure fortune	0	0	0
Résultat sur opération de change	- 72	45	- 33
Dotations moins reprises de provisions	- 828	367	534
Charges d'intérêts	- 979	- 812	- 662
Total	4 517	5 264	5 657

F - Résultat exceptionnel (en milliers d'euros)

Le résultat exceptionnel résulte des opérations suivantes :

Rubriques	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Opérations de gestion	0	-2	0
Opérations de capital (1)	- 112	2 300	0
Résultat sur cession d'immobilisations	369	565	1 086
Amortissement dérogatoire	- 78	- 48	190
Coût de restructuration	- 3 050	177	- 432
Total	- 2 871	2 992	844

⁽¹⁾ Plus value réalisée sur l'apport des titres au profit de la société PARFIB (Holding de détention du Groupe Bourbon).

G - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en milliers d'euros)

Rubriques	Résultat courant	Résultat exceptionnel et participation	Total
Résultat avant impôts	- 3 508	- 2 871	- 6 379
Impôts			0
Impôts différés	154	- 29	125
Intégration fiscale	293		293
Crédit d'impôt et autres impôts	179		179
Résultat net	- 2 882	- 2 900	- 5 782

Méthode employée : Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

H - Régime fiscal des groupes de sociétés

En France, Plastiques du Val de Loire a opté en faveur du régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} octobre 2002. Le groupe intégré comprend la société mère et l'ensemble de ses filiales françaises. Dans le cadre de cette option, l'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

Rubriques	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Impôts comptabilisés hors intégration fiscale	304	356	187
Impact de l'intégration fiscale	293	254	495
Impôts comptabilisés	597	610	682

Plastiques du Val de Loire restitue aux filiales l'impôt correspondant à l'utilisation des déficits fiscaux de celles-ci. La société a également comptabilisé une créance sur cet exercice lié au crédit d'impôt apprentissage pour 9 milliers d'euros.

La société n'a pas comptabilisé l'impôt différé correspondant aux déficits reportables pour un montant de 10 080 milliers d'euros.

• 8. Engagements

A - Engagements donnés (en milliers d'euros)

Avals et cautions:

La société s'est portée caution pour ses filiales (montant des en-cours) :

Sociétés	Créanciers	Encours au 30/09/12	Encours au 30/09/11
TPS	Fournisseurs	196	0
ERP	Fournisseurs	334	36
FPK	Fournisseurs	19	0
Amiens Injection	Fournisseurs	377	251
Cardonaplast	Fournisseurs	126	56
Sablé Injection	Fournisseurs	68	32
Ouest Injection	Fournisseurs	118	0
FPG	Fournisseurs	172	76
Creutzwald Injection	Fournisseurs	135	326
Ere Plastique	Fournisseurs	72	25
Cimest	Fournisseurs	51	154
IPS	Fournisseurs	54	0
BAP Bellême	Fournisseurs	410	332
A.P Rochefort	Fournisseurs	0	0
BAP Voujeaucourt	Fournisseurs	76	18
BAP Dolny Kubin	Fournisseurs	126	290
TOTAL		2 334	1 596

Sûretés réelles accordées (en milliers d'euros)

Туре	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Affectation hypothécaire	Biens immobiliers	0
Nantissement	Matériels	0

Engagements de crédit-bail (en milliers d'euros) :

Rubriques	Matériels industriels	Autres immobilisations	Total	
Redevances payées	220	199	419	
Redevances restant à payer	1 121	504	1 625	
à un an	261	182	443	
de un à cinq ans	860	322	1 182	
à plus de cinq ans	0	0	0	
Valeurs résiduelles restant à payer	13	8	21	
à un an	1	2	3	
de un à cinq ans	12	6	18	
à plus de cinq ans	0	0	0	
Montant pris en charge dans l'exercice	214	199	413	

Clause de réserve de propriété :

L'entreprise applique la clause de réserve de propriété aux produits qu'elle fabrique, le poste client est concerné pour 12 763 milliers d'euros.

Par ailleurs, le montant des matières premières et emballages figurant en stock est soumis à la clause de réserve de propriété pour 2.345 milliers d'euros.

Plus value en sursis d'imposition :

Une opération de fusion réalisée en 2001 entre les sociétés PLASTI FL et C.T.M. a dégagé une plus-value de fusion de 1.486 K€ pour laquelle la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a opté pour le régime spécial d'imposition des plus-values visé à l'article 210-A du C.G.I.

Une deuxième opération de fusion réalisée en 2001/2002 entre les sociétés MAMERS INJECTION et DREUX INJECTION a dégagé une plus-value de fusion de 4.775 K€ pour laquelle la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE a également opté pour le régime spécial visé à l'article 210-A du C.G.I.

Droits acquis par les salariés au titre du DIF (droit individuel à la formation) :

Le nombre d'heures acquises au titre du DIF s'élève au 30 septembre 2012 à 44 792 heures, il était de 43 889 heures au 30 septembre 2011.

B - Engagements reçus (en milliers d'euros)

Avals et cautions :

La banque Populaire Val de France s'est portée caution auprès de l'administrateur de Key Plastics pour le règlement des immobilisations soit la somme de 1 441 milliers d'euros.

• 9. Informations diverses

A - Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société conformément à l'article L.225-43 du Code de Commerce.

B - Rémunérations des dirigeants

Nom	Fonction	30.09.2012	30.09.2011
Patrick FINDELING	Président du Conseil d'administration	527 415	527 600
Vanessa BELINGUIER Administrateur		97 977	91 051
John FINDELING	Administrateur	69 577	60 293
Total		694 969	678 944

Les rémunérations et avantages assimilés comprennent les rémunérations fixes et variables.

C - Ventilation de l'effectif moyen

Personnels	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2010
Cadres	109	100	109
Agents de maîtrise et techniciens	70	64	74
Employés	43	38	47
Ouvriers	196	182	229
Total	418	384	459



7.11 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2012 s'établit à 40 677 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe III note E de l'annexe « Méthodes et évaluation des titres de participations ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer ces valeurs d'utilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Tours, le 31 janvier 2013

Les Commissaires aux Comptes Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International Jean-Jacques Pichon, Associé

Alliance Audit Expertise et Conseil Vincent Joste, Associé

>

7.12 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 Rémunération des administrateurs au titre d'un contrat de travail

Personnes concernées :

Madame Vanessa BELINGUIER et Monsieur John FINDELING, administrateurs depuis le 28 mars 2008.

Nature, objet et modalités :

Conseils d'administration du 3 janvier 2012 et 28 septembre 2012.

Les contrats de travail de ces administrateurs, conclus antérieurement à leur nomination, se sont régulièrement poursuivis sur l'exercice.

Au titre des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012, les rémunérations versées (y compris avantages en nature et éléments variables), s'élèvent à :

Madame Vanessa BELINGUIER: 97 977 € Monsieur John FINDELING: 69 577 €

1.2 Prestations rendues aux filiales Françaises

Personnes concernées :

Monsieur Patrick FINDELING, Président du Conseil d'Administration.

Nature, objet et modalités :

Conseil d'administration du 28 septembre 2012.

La société réalise pour le compte de ses filiales des prestations d'assistance à management général et des prestations administratives (comptable, financière, commerciale, technique informatique et juridique). Le montant des prestations correspond aux dépenses engagées pour les filiales françaises majorées d'une marge de 5%.

Le service technique de la société réalise pour le compte de ses filiales françaises (hors Bourbon AP) des prestations techniques (études techniques et fabrication d'outillages). A ce titre, la société facture des prestations correspondant à 1% du chiffre d'affaires réalisé par chaque filiale.

Les prestations de gestion et techniques constatées en chiffre d'affaires au titre de l'exercice se détaillent comme suit :

SABLE INJECTION :	558.027 € HT
OUEST INJECTION :	460.500 € HT
• CIMEST :	480.467 € HT
• CREUTZWALD INJECTION :	979.823 € HT
• ERE PLASTIQUE :	368.539 € HT
• AMIENS INJECTION :	692.637 € HT
BOURBON AP BELEME :	829.214 € HT
• AUTOMOTIVE PLASTICS ROCHEFORT :	258.836 € HT
BOURBON AP VOUJEAUCOURT :	162.022 € HT
• BOURBON AP :	3.493.870 € HT

1.3 Prestations d'assistance rendues aux filiales Etrangères

Personnes concernées :

Monsieur Patrick FINDELING, Président du Conseil d'Administration.

Nature, objet et modalités :

Conseil d'administration du 28 septembre 2012.

La société réalise pour le compte de ses filiales étrangères des prestations d'assistance à management général et des prestations administratives (comptable, financière, commerciale, technique informatique et juridique). Le montant des prestations correspond à 4,1% du chiffre d'affaires de chacune d'entre elles (3,5% pour l'exercice précédent).

Les prestations de gestion constatées en chiffre d'affaires au titre de l'exercice se détaillent comme suit :

• T.P.S :	836.571 € HT
• I.P.S :	199.558 € HT
• ELBROMPLAST :	587.448 € HT
• CARDONAPLAST :	301.134 € HT
• F.P.K :	965.982 € HT
• F.P.G :	610.890 € HT
BAP DOLNY KUBIN :	604.605 € HT

4. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'excercices antérieurs, s'est pursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées :

Monsieur Patrick Findeling, Président du Conseil d'Administration.

Nature, objet et modalités :

Les sommes laissées à la disposition de la société par Monsieur Patrick Findeling font l'objet d'une rémunération à un taux équivalent au taux fiscalement déductible.

Au titre des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012, le solde du compte courant de Monsieur Findeling s'élève à 411 336 \in et la rémunération qui en résulte représente une charge de 11 655 \in .

Tours, le 31 janvier 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Jean-Jacques Pichon, Associé

Alliance Audit Expertise et Conseil Vincent Joste, Associé



7.13 OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE SUR LA SITUATION ECONOMIQUE

NEANT



7.14 ORDRE DU JOUR

- présentation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2012 (incluant le rapport de gestion du Groupe)
- présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
- rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du Code de Commerce
- approbation des comptes annuels, des comptes consolidés, des conventions visées aux articles 225-38 et suivants du Code de Commerce et des dépenses non déductibles fiscalement
- affectation du résultat de l'exercice
- autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions en application des dispositions de l'article 225-209 du Code de Commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond
- pouvoirs pour les formalités



7.15 TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, sur l'exercice clos le 30 septembre 2012, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 5.781.709 €.

L'Assemblée Générale approuve par ailleurs le montant global s'élevant à 61.166 € des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts, relatif à des amortissements non déductibles sur véhicules de tourisme, et l'impôt correspondant qui s'élève à 20.388,66 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2012, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice après impôt de 6.035 K€ pour un résultat du groupe de 2.045 K€.

TROISIEME RESOLUTION - QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Conseil d'Administration quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

QUATRIEME RESOLUTION - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES, APPROBATION DE CES CONVENTIONS

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu la proposition émise par le Conseil d'Administration à propos de l'affectation du résultat de l'exercice, l'Assemblée Générale décide de procéder à l'affectation de résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2012 de la manière suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice

- 5 781 709 €

Affectation

- Imputation des pertes de l'exercice sur le poste

« Autres réserves » ainsi ramené de 32.163.061 €

à 26.381.352 €

- Prélèvement d'une somme de 381,12 € sur le poste « Autres réserves » ainsi ramené de 26.381.352 € à 26.380.970,88 € et affectation de la dite somme au poste « Réserves réglementées ».
- Distribution d'un dividende de prélevé sur le poste « Autres réserves » ainsi ramené de 26.380.970,88 € à 24.721.550,88 € soit 0,60 € pour chacune des 2.765.700 actions dont la mise en paiement sera fixée ultérieurement par le conseil d'administration

1.659.420 €

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les actionnaires personnes physiques, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes mis en distribution ont été les suivants (en €) :

Exercice Nombre d'actions	Revenus éligibles à la réfaction			Revenus non	
		Dividende global (en €)	Dividende distribué (par action) en €	Autres revenus distribués	éligibles à la réfaction
2008/2009	2 765 700	0	0	-	-
2009/2010	2 765 700	2 765 700	1	-	-
2010/2011	2 765 700	2 765 700	1	-	-

N.B. : Le dividende global figurant dans le tableau ci-dessus inclut le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues, non versé et affecté au compte « Report à nouveau »

SIXIEME RESOLUTION – AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS DE PROCEDER AU RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIETE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 225-209 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'autorise, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettra fin, lors de sa mise en œuvre, à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 16 mars 2012.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plan d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toute allocation d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plans assimilés) au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe.
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2012.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 231-40 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 16.594.200 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

<u>SEPTIEME RESOLUTION – POUVOIRS AUX FINS DE FORMALITES</u>

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet de procéder aux formalités de publicité légale consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

Ce document est disponible sur le site de la société (http://www.plastivaloire.com/) ou sur simple demande, au siège social de la société PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE Zone Industrielle Nord - Les Vallées - 37130 LANGEAIS

> PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5.531.400 €.

Divisé en 2.765.700 actions de 2 Euros de nominal Siège social : Z.I. Nord, Les Vallées - 37130 LANGEAIS R.C.S. TOURS 644.800.161

Tél : 02 47 96 15 15 - Fax : 02 47 96 62 60 e-mail : vanessa.belinguier@plastivaloire.com

NOTES

NOTES

NOTES



Zone Industrielle Nord 37130 Langeais

Tél. : 02 47 96 15 15 Fax : 02 47 96 62 60

www.plastivaloire.com